

**COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

Direction générale
de la politique régionale

16-21
DOCUMENTATION INTERNE
DE LA
POLITIQUE RÉGIONALE
DANS LA COMMUNAUTÉ

EJEMPLAR DE ARCHIVO

**«L'ÉLARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE :
L'IMPACT DE L'ADHÉSION DE L'ESPAGNE
SUR CERTAINES RÉGIONS FRANÇAISES,
NOTAMMENT SES RÉGIONS FRONTIÈRES CONTINENTALES»**

Synthèse Générale

DIRECTION DE LA POLITIQUE RÉGIONALE
DE LA COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

16.5-4
SF
DÉLÉGATION A L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET A
L'ACTION RÉGIONALE

93243

INSTITUT D'ECONOMIE REGIONALE DU SUD-OUEST

19 12. 2 N
ELA -

«L'ÉLARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE :
L'IMPACT DE L'ADHÉSION DE L'ESPAGNE
SUR CERTAINES RÉGIONS FRANÇAISES,
NOTAMMENT SES RÉGIONS FRONTIÈRES CONTINENTALES»

Synthèse Générale

COMISION DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS
OFICINA EN ESPAÑA
SERVICIO DE DOCUMENTACION
EJEMPLAR DE ARCHIVO

ÉTUDE REALISÉE PAR :

Anne-Marie DISCAMPS-DHEUR
Robert GHILARDI-DE-BENEDETTI
Luc RAUSCENT
Bernard YVARS

Sous la Direction de *Pierre DELFAUD*
Directeur de recherches à l'I.E.R.S.O.

05 DIC. 1994

I.E.R.S.O.
Domaine Universitaire, Avenue Léon Duguit
33604 - PESSAC, Tél : (56) 80.61.50 poste 451

R/10.541

La présente étude a été réalisée à l'initiative du gouvernement français par l'Institut d'économie régionale du Sud-Ouest, Bordeaux. Elle a été financée conjointement par la D.A.T.A.R. (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) et la Commission des Communautés Européennes.

Ce texte est la synthèse d'un rapport final de plus de 600 pages comprenant en détail l'ensemble des analyses.

La synthèse est disponible dans les langues anglaise et française.

*
* *

La présente synthèse ne reflète pas nécessairement le point de vue de la Commission des Communautés Européennes sur le sujet. Elle n'engage donc en aucune manière l'attitude de la Commission à ce sujet.

*
* *

Toute reproduction intégrale ou partielle de ce texte est soumise à l'accord préalable de la Commission et de l'autorité nationale susmentionnée.

- SOMMAIRE -

	Pages
INTRODUCTION	1
<u>SECTION I - LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE GRAND SUD- OUEST ET L'ESPAGNE</u>	5
I - <u>Le contexte réglementaire des échanges commerciaux</u> <u>C.E.E. Espagne</u>	6
A/ Les principes du contrôle du commerce extérieur	6
B/ Analyse empirique des obstacles aux échanges C.E.E.-Espagne	8
II - <u>L'état actuel des échanges</u>	11
A/ Présentation du commerce extérieur de l'Espagne	11
B/ Le commerce extérieur des régions pyrénéennes	13
C/ Le transit par les régions frontalières	17
<u>SECTION II - APPROCHE SECTORIELLE DES ACTIVITES ECONOMIQUES</u> ...	19
I - <u>Place relative des différentes activités et choix des secteurs étudiés</u>	20
A/ Les activités industrielles	20
B/ Les productions agricoles	27
II - <u>Approche sectorielle des activités industrielles</u>	33

	Pages
A/ Situation comparative par secteurs d'activités	33
B/ Perspectives d'évolution des secteurs d'activités industrielles	41
III - <u>Les productions agricoles et agro-alimentaires</u>	50
A/ Situation comparative des productions agricoles	50
B/ Les perspectives d'adaptation combinée des productions agricoles dans l'hypothèse d'un élargissement de la C.E.E.	58
<u>SECTION III - LOCALISATION DES ACTIVITES</u>	61
I - <u>L'espace agricole du Sud de la France</u>	61
II - <u>La localisation industrielle des régions du Sud-Ouest</u>	77
A/ La localisation des activités de concurrence	77
B/ La localisation des activités de complémentarité	83
III - <u>Synthèse régionale : les "zones critiques" face à l'adhésion de l'Espagne à la Communauté Economique Européenne</u>	96
A/ Les zones critiques en terme d'emploi industriel	96
B/ Les zones critiques en terme de production agricole	99
<u>SECTION IV - ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR LE GRAND SUD-OUEST FRANCAIS DANS LA PERSPEC- TIVE D'ADHESION DE L'ESPAGNE A LA COMMUNAUTE ECO- NOMIQUE EUROPEENNE</u>	106
I - <u>L'adaptation du contexte réglementaire régissant les échanges Sud-Ouest/Espagne/C.E.E.</u>	106

	Pages
A/ Le contexte réglementaire des échanges industriels	107
B/ Le contexte réglementaire des échanges agricoles	109
C/ Autres aspects réglementaires	111
II - <u>Renforcement d'infrastructures de base nécessaires</u>	111
A/ Les infrastructures de transports	111
B/ Les reconversions dans le domaine agricole	113
III - <u>Les réorientations dans les activités productives</u>	114
A/ Les productions agricoles	114
B/ Les secteurs industriels	116
IV - <u>La promotion d'activités de services nécessaires aux entreprises</u>	118

- INTRODUCTION -

Le contrat triennal d'études confié à l'Institut d'Economie Régionale du Sud-Ouest, en Mars 1978, par la Direction de la Politique Régionale des Communautés Européennes et la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, sur : "L'élargissement de la Communauté européenne : L'impact de l'adhésion de l'Espagne sur certaines régions françaises, notamment ses régions frontières continentales", s'est ordonné en trois phases :

- Une approche macro-économique des zones en présence; ⁽¹⁾
- Une approche par secteur et sous-secteur d'activités (industries) et par produits (agriculture) (2);
- Une approche sub-régionale par départements, agglomérations industrielles et petites régions agricoles (3);

auxquelles viennent s'ajouter, en conclusion, des propositions d'orientation visant à éclairer les programmes spéciaux d'intervention, dans le Sud-Ouest français, des Communautés européennes.

La synthèse générale, présentée ci-après, comprend donc quatre sections :

I - LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE GRAND
SUD-OUEST ET L'ESPAGNE.

II - APPROCHE SECTORIELLE DES ACTIVITES ECONOMIQUES.

(1) Premier rapport (Janvier 79) :

- volume 1 "L'état actuel des échanges" (149 p. + 40 p. annexes)
- volume 2 "Comparaison des économies en présence" (168 p. + 57 p. annexes)
- synthèse : 42 p.

(2) Deuxième rapport (Novembre-Décembre 1979) :

- annexe technique n° 1 : Les productions agricoles (70 p.)
- annexe technique n° 2 : Les secteurs industriels (195 p.)
- synthèse : (53 p.)

(3) Troisième rapport (note d'Etat d'avancement) (Juin 1980) :
Localisation des activités (47 p.)

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

- INTRODUCTION -

Le contrat triennal d'études confié à l'Institut d'Economie Régionale du Sud-Ouest, en Mars 1978, par la Direction de la Politique Régionale des Communautés Européennes et La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, sur : "L'élargissement de la Communauté européenne : L'impact de l'adhésion de l'Espagne sur certaines régions françaises, notamment ses régions frontières continentales", s'est ordonné en trois phases :

- Une approche macro-économique des zones en présence;⁽¹⁾
- Une approche par secteur et sous-secteur d'activités (industries) et par produits (agriculture) (2);
- Une approche sub-régionale par départements, agglomérations industrielles et petites régions agricoles (3);

auxquelles viennent s'ajouter, en conclusion, des propositions d'orientation visant à éclairer les programmes spéciaux d'intervention, dans le Sud-Ouest français, des Communautés européennes.

La synthèse générale, présentée ci-après, comprend donc quatre sections :

I - LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE GRAND SUD-OUEST ET L'ESPAGNE.

II - APPROCHE SECTORIELLE DES ACTIVITES ECONOMIQUES.

(1) Premier rapport (Janvier 79) :

- volume 1 "L'état actuel des échanges" (149 p. + 40 p. annexes)
- volume 2 "Comparaison des économies en présence" (168 p. + 57 p. annexes)
- synthèse : 42 p.

(2) Deuxième rapport (Novembre-Décembre 1979) :

- annexe technique n° 1 : Les productions agricoles (70 p.)
- annexe technique n° 2 : Les secteurs industriels (195 p.)
- synthèse : (53 p.)

(3) Troisième rapport (note d'Etat d'avancement) (Juin 1980) :
Localisation des activités (47 p.)

III - LOCALISATION DES ACTIVITES DANS LA ZONE ETUDIEE.

IV - ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR
LE GRAND SUD-OUEST FRANCAIS DANS LA PERSPECTIVE
D'ADHESION DE L'ESPAGNE A LA C.E.E.

Le champ d'études, rappelons le, concerne :

- Les cinq régions du Sud de la France pour les productions agricoles ;
- Les trois régions frontalières pyrénéennes (Grand Sud-Ouest) pour les secteurs industriels.

Par référence à l'Espagne, la zone étudiée se présente donc comme suit :

1) - Sud de la France/Espagne entière

En 1975, les cinq régions du Sud de la France représentaient un potentiel humain de 10,5 millions de personnes, contre 35 millions pour l'Espagne entière. Les taux d'activité étaient pratiquement identiques dans les deux zones, soit environ 37%. Cependant, la répartition de la population active par secteur d'activité montre des divergences sensibles : l'économie espagnole apparaît, à la fois, plus agricole (22% dans le secteur primaire) que les régions du Sud de la France (13%) et plus industrielle (38% pour le secteur secondaire en Espagne contre 32% dans le Sud de la France). Dans les régions françaises étudiées, le secteur tertiaire est donc "sur-représenté" (55% de l'emploi) tandis que l'Espagne ne paraît pas encore engagée dans la civilisation post-industrielle, les services n'occupant que 40% de la population nationale.

2) - Sud-Ouest français/Nord de l'Espagne

Si l'on ne retient que les trois régions françaises pyrénéennes, le potentiel démographique n'est plus que de 6,5 millions de personnes, directement confronté aux 5,7 millions d'habitants de la Catalogne, aux 2,5 millions des provinces basco-navarraises, auxquels on peut encore ajouter le million d'habitants des provinces de Saragosse et de Huesca si l'on veut considérer l'ensemble du

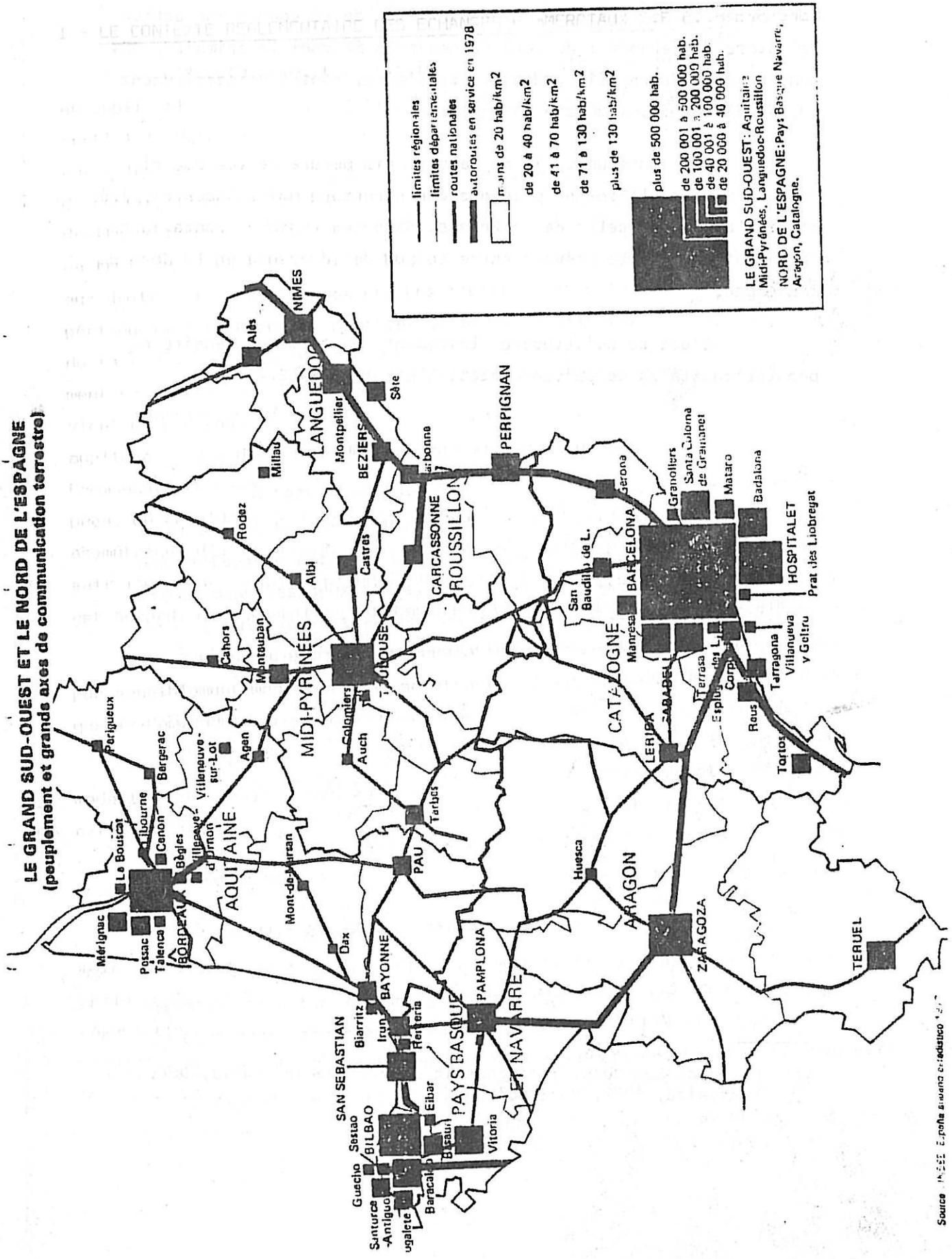
Nord pyrénéen de l'Espagne. La répartition de la population active est alors différente : du côté français 16,5% dans le primaire, 32% dans le secondaire, 51,5% dans le tertiaire, contre respectivement 10,5%, 51% et 38,5% du côté espagnol.

Par conséquent, il ne faut jamais perdre de vue que si de pays à pays, l'Espagne présente une structure moins industrialisée et développée que celle de la France, dans les régions frontalières, la situation inverse prévaut entre le Sud de la France et le Nord de l'Espagne.

C'est ce qu'illustre clairement, en terme de densité de population, la carte suivante établie par le SESAME.⁽¹⁾

(1) Le Grand Sud-Ouest : diagnostic pour l'avenir, Paris, Doc. Française, 1979, P. 22 bis.

LE GRAND SUD-OUEST ET LE NORD DE L'ESPAGNE
(peuplement et grands axes de communication terrestre)



Source: INSEE, España: Anuario de Estadística, 1978.

SECTION I - LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE GRAND SUD-OUEST ET
L'ESPAGNE

Les relations commerciales sont reconnues comme l'un des déterminants essentiels de la croissance, par les exportations qui impulsent les secteurs les plus dynamiques, par les importations qui donnent aux nations - et aux régions - les moyens de réaliser les approvisionnements qui leur sont nécessaires. Le Grand Sud-Ouest se trouve, à ce sujet, dans une situation toute particulière puisque confronté à une économie qui s'est hissée au 10e rang des puissances industrielles, et qui ayant abandonné le modèle **autarcique**, sollicite aujourd'hui son adhésion au **Marché commun**.

En effet, depuis vingt ans, l'Espagne a enregistré un taux de croissance du P.N.B. supérieur à celui de la plupart des pays européens. Passant donc rapidement à l'état de puissance industrielle, sa participation au commerce international s'est fortement accrue, d'autant que la signature de l'Accord commercial préférentiel de 1970 avec la C.E.E. a favorisé l'ouverture de nouveaux marchés, malgré les obstacles aux échanges qui demeurent encore.

L'enjeu que représente la future adhésion de l'Espagne au traité de Rome est vital pour des régions qui, comme l'Aquitaine, Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon, vont être confrontées directement à la concurrence espagnole tant industrielle qu'agricole. Dans ce dernier domaine, les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse, se trouvent dans une situation similaire à celle observée pour le Grand Sud-Ouest et seront donc intégrées, à ce niveau dans l'analyse.

L'étude exhaustive de ces relations d'échange a conduit à privilégier trois types d'approche. La première se consacre à l'analyse des obstacles aux échanges en tant que cadre institutionnel des relations commerciales. Ces dernières font l'objet de la deuxième approche. Enfin, un point particulier, trop souvent négligé, a été abordé : celui du transit des produits entre les deux zones :

I - LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DES ECHANGES COMMERCIAUX C.E.E. - ESPAGNE

L'Accord commercial C.E.E. - Espagne signé en juin 1970, et entré en application au mois d'octobre de la même année, avait pour objectif essentiel la disparition progressive et programmée des obstacles aux échanges entre les deux zones économiques, qu'il s'agisse de barrières douanières, de contingentements ou d'autres formes de restrictions non tarifaires. Les droits de douane C.E.E. du tarif extérieur commun ont été diminués de 60 % en trois ans (1970-1973) pour la plupart des produits industriels. Quant aux droits de douane espagnols, ils ont été abaissés de 60 % et 25 % sur la période 1970-1977 et les contingents en valeur augmentés chaque année mais du fait des tensions inflationnistes, cette variation est restée pratiquement sans effet sur les volumes autorisés à l'importation. De plus, il convient de remarquer que les taux de réduction tarifaires espagnols se sont appliqués à des droits de douane généralement plus élevés que ceux de la Communauté Economique Européenne. Tant du côté espagnol que du côté européen, on considère de façon générale que l'Accord conçu volontairement asymétrique dès le départ en raison du retard de développement que connaissait l'Espagne, a été appliqué. Au terme de la période d'application de cet Accord, deux résultats fondamentaux méritent d'être mis en évidence :

- en premier lieu, la régulation du commerce extérieur ne s'est pas sensiblement modifiée dans sa structure tant en ce qui concerne l'Espagne que la Communauté Economique Européenne.

- d'autre part, un déséquilibre significatif persiste entre les modalités de contrôle du commerce extérieur européen et celles du commerce extérieur espagnol.

A/ LES PRINCIPES DU CONTROLE DU COMMERCE EXTERIEUR

Les droits espagnols restent encore sensiblement plus élevés mais les autorités se sont récemment engagées dans la voie de réductions unilatérales en signe de "bonne volonté", comme préalable à l'ouverture des négociations d'élargissement. A ce propos, il convient de noter une baisse parallèle du taux de change de la peseta notamment dans les principales monnaies européennes.

Cependant cette asymétrie est encore plus manifeste si l'on prend également en considération les obstacles non tarifaires aux échanges.

. D'abord en ce qui concerne la fiscalité indirecte. Une fois le tarif douanier appliqué, s'y ajoute l'impôt de compensation des charges intérieures (I.C.G.I.). Il est assis sur la valeur en douane du produit concerné à laquelle s'ajoute le montant du droit de douane. Dans tous les cas, le droit de douane affecté par le taux de l'I.C.G.I. est celui qui découle de l'application du droit normal et non pas, le cas échéant, du droit réduit. Ainsi, la baisse d'un droit de douane (cas de l'Accord C.E.E.-Espagne par exemple) est-elle sans effet sur le calcul de l'I.C.G.I. L'I.C.G.I. est censé représenter les impôts internes que doivent payer les marchandises étrangères à leur entrée en Espagne et a pour but d'équilibrer la charge fiscale entre les produits nationaux et importés. La fiscalité sur le chiffre d'affaires en Espagne s'assimile à un impôt en cascade sur les transactions (l'impôt européen équivalent est la T.V.A. mais la T.V.A. n'est pas une taxe en cascade). Le taux de l'I.C.G.I. à l'importation étant déterminé de façon forfaitaire, on s'est posé la question de savoir s'il ne constituait pas un complément de protection. A l'heure actuelle, le débat reste entier et, symétriquement, il pose la question de "subventions" déguisées à l'exportation par la restitution - également suivant un système forfaitaire, non "transparent" - des impôts intérieurs qui sont censés avoir supporté les produits espagnols exportés.

. En second lieu, on doit considérer les régimes des échanges, dont six grands types peuvent être distingués en Espagne : le commerce libre, le commerce d'Etat, le commerce globalisé, le commerce bilatéral, le commerce sans devise ni compensation et enfin, l'importation pour des opérations particulières. Les quatre plus importants sont :

- le commerce libre. Il concerne à l'heure actuelle plus de 70 % des produits importés.

- le commerce d'Etat. Il se pratique sur des marchandises classées officiellement en commerce d'Etat. Actuellement, les plus importantes sont : le pétrole, le tabac, les viandes, les huiles végétales, le coton, le sucre, le café, les céréales, c'est-à-dire des produits soumis à un monopole public pour des raisons fiscales ou avec un régime de commerce intérieur réglementé de façon officielle avec une intervention plus ou moins importante du S.E.N.P.A. (Servicio Nacional de Productos Agrarios) ou du C.A.T. (Comisaria General de Abastecimientos y Transportes) ou autres

I - LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DES ECHANGES COMMERCIAUX C.E.E. - ESPAGNE

L'Accord commercial C.E.E. - Espagne signé en juin 1970, et entré en application au mois d'octobre de la même année, avait pour objectif essentiel la disparition progressive et programmée des obstacles aux échanges entre les deux zones économiques, qu'il s'agisse de barrières douanières, de contingentements ou d'autres formes de restrictions non tarifaires. Les droits de douane C.E.E. du tarif extérieur commun ont été diminués de 60 % en trois ans (1970-1973) pour la plupart des produits industriels. Quant aux droits de douane espagnols, ils ont été abaissés de 60 % et 25 % sur la période 1970-1977 et les contingents en valeur augmentés chaque année mais du fait des tensions inflationnistes, cette variation est restée pratiquement sans effet sur les volumes autorisés à l'importation. De plus, il convient de remarquer que les taux de réduction tarifaires espagnols se sont appliqués à des droits de douane généralement plus élevés que ceux de la Communauté Economique Européenne. Tant du côté espagnol que du côté européen, on considère de façon générale que l'Accord conçu volontairement asymétrique dès le départ en raison du retard de développement que connaissait l'Espagne, a été appliqué. Au terme de la période d'application de cet Accord, deux résultats fondamentaux méritent d'être mis en évidence :

- en premier lieu, la régulation du commerce extérieur ne s'est pas sensiblement modifiée dans sa structure tant en ce qui concerne l'Espagne que la Communauté Economique Européenne.

- d'autre part, un déséquilibre significatif persiste entre les modalités de contrôle du commerce extérieur européen et celles du commerce extérieur espagnol.

A/ LES PRINCIPES DU CONTROLE DU COMMERCE EXTERIEUR

Les droits espagnols restent encore sensiblement plus élevés mais les autorités se sont récemment engagées dans la voie de réductions unilatérales en signe de "bonne volonté", comme préalable à l'ouverture des négociations d'élargissement. A ce propos, il convient de noter une baisse parallèle du taux de change de la peseta notamment dans les principales monnaies européennes.

Cependant cette asymétrie est encore plus manifeste si l'on prend également en considération les obstacles non tarifaires aux échanges.

. D'abord en ce qui concerne la fiscalité indirecte. Une fois le tarif douanier appliqué, s'y ajoute l'impôt de compensation des charges intérieures (I.C.G.I.). Il est assis sur la valeur en douane du produit concerné à laquelle s'ajoute le montant du droit de douane. Dans tous les cas, le droit de douane affecté par le taux de l'I.C.G.I. est celui qui découle de l'application du droit normal et non pas, le cas échéant, du droit réduit. Ainsi, la baisse d'un droit de douane (cas de l'Accord C.E.E.-Espagne par exemple) est-elle sans effet sur le calcul de l'I.C.G.I. L'I.C.G.I. est censé représenter les impôts internes que doivent payer les marchandises étrangères à leur entrée en Espagne et a pour but d'équilibrer la charge fiscale entre les produits nationaux et importés. La fiscalité sur le chiffre d'affaires en Espagne s'assimile à un impôt en cascade sur les transactions (l'impôt européen équivalent est la T.V.A. mais la T.V.A. n'est pas une taxe en cascade). Le taux de l'I.C.G.I. à l'importation étant déterminé de façon forfaitaire, on s'est posé la question de savoir s'il ne constituait pas un complément de protection. A l'heure actuelle, le débat reste entier et, symétriquement, il pose la question de "subventions" déguisées à l'exportation par la restitution - également suivant un système forfaitaire, non "transparent" - des impôts intérieurs qui sont censés avoir supporté les produits espagnols exportés.

. En second lieu, on doit considérer les régimes des échanges, dont six grands types peuvent être distingués en Espagne : le commerce libre, le commerce d'Etat, le commerce globalisé, le commerce bilatéral, le commerce sans devise ni compensation et enfin, l'importation pour des opérations particulières. Les quatre plus importants sont :

- le commerce libre. Il concerne à l'heure actuelle plus de 70 % des produits importés.

- le commerce d'Etat. Il se pratique sur des marchandises classées officiellement en commerce d'Etat. Actuellement, les plus importantes sont : le pétrole, le tabac, les viandes, les huiles végétales, le coton, le sucre, le café, les céréales, c'est-à-dire des produits soumis à un monopole public pour des raisons fiscales ou avec un régime de commerce intérieur réglementé de façon officielle avec une intervention plus ou moins importante du S.E.N.P.A. (Servicio Nacional de Productos Agrarios) ou du C.A.T. (Comisaria General de Abastecimientos y Transportes) ou autres

agences d'Etat ou concessionnaires de vente. Les produits placés sous ce régime, sont importés par des organismes officiels chargés d'approvisionner le marché. Les distorsions provoquées par un tel système peuvent être importantes puisque ce sont les pouvoirs publics qui décident quels seront les fournisseurs et quelles quantités seront acquises selon ses propres critères de choix qui sont souvent différents des mécanismes de marché entre agents économiques autres que l'Etat. L'importance de ce régime de commerce se situe à un peu moins de 10 % et tend à baisser.

- le commerce globalisé. Il se réalise sur des marchandises encore soumises à des restrictions quantitatives. L'entrée de ces produits en Espagne est strictement contrôlée et des volumes maxima d'importation annuelle sont octroyés et se répartissent entre les participants, c'est-à-dire entre ceux auxquels on concède des licences d'importation (exemples de contingents globaux : houilles en coke, conserves de viandes, de fruits, bière, farines de poisson, plastiques, fibres, textiles artificiels et synthétiques, etc.). L'importance de ce régime de commerce dans les dernières années pouvait se chiffrer à un peu plus de 10 %.

- le commerce bilatéral. Ce régime de commerce s'applique à des marchandises faisant l'objet d'accords bilatéraux (contingents en valeur ou en quantités déterminées). Pour importer en vertu de contingents bilatéraux, une licence préalable doit être obtenue. En 1972, ce type de commerce représentait 8 % du total importé par l'Espagne.

La tendance actuelle se caractérise par la hausse de la part du commerce libre et le recul de la part représentée, à la fois, par le commerce globalisé et bilatéral.

B/ ANALYSE EMPIRIQUE DES OBSTACLES AUX ECHANGES C.E.E. - ESPAGNE

1°/ - La protection nominale

La première approche possible de la question consiste à tenir compte des droits cumulés qui grèvent les produits importés. Le système espagnol oblige à prendre en considération, à la fois, les droits de douanes et l'I.C.G.I. Par comparaison, il faut donc, du côté européen, réintroduire l'incidence de la T.V.A. Cependant, on doit rappeler que la

T.V.A., impôt "transparent", frappe identiquement les produits importés et ceux qui sont fabriqués dans le pays, tandis qu'en ce qui concerne l'I.C.G.I., impôt de "compensation", il y a toujours une présomption de discrimination.

Du côté espagnol, la protection cumulée apparaît, ainsi, souvent très forte en ce qui concerne les produits intéressant les régions du Sud-Ouest français :

- 60 % et plus pour les conserves de foie d'oie ou de canard, les conservés de crustacées, les sirops ;
- 50 % et plus pour les jouets ;
- entre 40 et 50 % pour les vêtements, le linge et la bonneterie.

En revanche, les tomates, les animaux reproducteurs, les bois sont frappés à moins de 10 %.

Du côté européen, les taux sont sensiblement plus faibles (de l'ordre de 10 à 20 %). Cependant, les conserves de poissons et de légumes, la bonneterie, les articles chaussants, les cartonnages sont taxés à des taux compris entre 25 et 30 %. A ceci, il faut encore ajouter les droits régulateurs variables (prélèvements et taxes compensatoires) qui s'appliquent à certains produits agricoles en conséquence de la politique agricole commune.

2°/ - La protection de la valeur ajoutée (T.E.I. espagnol de 1970)

Mais plus significative apparaît la "protection effective" dont le taux se définit comme (1) "le pourcentage de variation (augmentation ou diminution) subi par la valeur ajoutée par une branche de production du fait de la tarification douanière portant tant sur le produit final (protection augmentant la valeur ajoutée) que sur les inputs du processus productif (entraînant la baisse de la valeur ajoutée par l'augmentation du prix des consommations intermédiaires)". On retrouve ici les vieux principes du mercantilisme et du "colbertisme".

(1) Ce calcul du taux de protection effective s'établit par application de la formule suivante pour un produit (ou secteur) i :

$$Z_i = \frac{W_i - 1}{\frac{S_i}{1+q_i} - \sum_{j=1}^n \frac{M_{i,j}}{1+q_j}} \quad \text{où}$$

W_i = valeur ajoutée brute au coût des facteurs ;
 S_i = valeur de l'output (production) au prix de sortie-usine ;
 $M_{i,j}$ = consommation intermédiaire de l'output i en input j au prix intérieur ;
 q = taux nominal de protection soit $\frac{\text{Droit} + \text{taxes à l'importation}}{\text{valeur des importations (CIF)}}$

En n'oubliant pas les réserves d'ordre méthodologique dont une telle approche "sophistiquée" doit s'accompagner, quelques résultats significatifs n'en ressortent pas moins. L'Espagne protège de façon très élevée la valeur ajoutée de ses industries de conserves (taux supérieurs à 100), de confection (90 %), de fabrication de produits chimiques organiques de base (50 %), de constructions métalliques et de matériel agricole (35 %), mais reste relativement ouverte pour l'ameublement, le travail du bois (5 % et moins) le liège et la chaussure (moins de 20 %), et d'une façon générale pour les biens d'équipement. Cette remarque est essentielle pour contribuer à expliquer l'évolution divergente des soldes de la balance commerciale Allemagne-Espagne d'une part, et France-Espagne d'autre part, depuis l'entrée en vigueur de l'accord de 1970. L'Allemagne, fortement exportatrice de biens d'équipement, a su trouver en Espagne de nouveaux débouchés ; ce que l'industrie française de biens de consommation n'a pas pu faire aussi facilement du fait des écarts dans les niveaux de protection effective, tout en étant de plus en plus concurrencée par les productions espagnoles équivalentes, à l'intérieur même du Marché Commun. En effet, si la protection effective de la C.E.E. apparaît bien, aussi, relativement plus forte pour des productions telles que le textile, l'habillement ou la chaussure par rapport à la moyenne des autres produits, le niveau absolu de protection de la valeur ajoutée reste faible avec des taux compris entre 25 et 30 %.

Il paraît donc important que les négociations tarifaires à venir soient menées à la fois en terme de protection nominale et effective, si l'on veut éviter une trop forte asymétrie dans les échanges - lourde de conséquences par les réactions qu'elle est susceptible d'entraîner, comme le montrent actuellement les réactions passionnées des milieux industriels du Sud-Ouest français, dès qu'il est question des conséquences de l'Accord de 1970.

II - L'ETAT ACTUEL DES ECHANGES

Depuis vingt ans, l'Espagne a enregistré un taux de croissance du P.N.B. supérieur à celui de la plupart des pays européens. Passant donc rapidement à l'état de puissance industrielle, sa participation au commerce international s'est fortement accrue, d'autant que la signature de l'Accord commercial préférentiel de 1970 avec la C.E.E. a favorisé l'ouverture de nouveaux marchés, malgré les obstacles aux échanges qui demeurent encore.

Les statistiques du commerce extérieur espagnol n'étant pas encore régionalisées, trois niveaux d'analyse sont à combiner : celui de l'évolution globale des échanges extérieurs de l'Espagne, celui du commerce extérieur des trois régions frontalières françaises avec l'Espagne, celui du transit par ces mêmes régions en direction ou en provenance de l'Espagne.

A/ PRESENTATION DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'ESPAGNE

Deux sources statistiques ont été utilisées ici : d'une part celles de l'O.C.D.E. concernant le commerce extérieur de l'Espagne avec le reste du monde, d'autre part celles des douanes françaises pour les relations particulières entre l'Espagne et la France.

1°/ - Le commerce extérieur global de l'Espagne

Sur les dix années d'observations (1968-1977), on doit remarquer :

- la constance et l'importance relative d'un solde commercial déficitaire pour l'Espagne avec un taux de couverture moyen de l'ordre de 50 % ;

- la croissance des échanges en dollars courants (importations x 5, exportations x 6 sur 10 ans) qui dépasse largement le seul phénomène d'érosion monétaire (les indices de prix ayant été multipliés par un peu plus de 2 sur la même période), avec cependant un certain ralentissement en volume depuis 1974 ;
- la place prépondérante - et grandissante depuis la signature de l'Accord commercial de 1970 - de la Communauté européenne dans le commerce extérieur de l'Espagne, tant à l'exportation : 29,6 % vers la C.E.E. à six en 1968 (10,2 % vers le Royaume-Uni à la même date) et 46,3 % vers la C.E.E. à neuf en 1977, qu'à l'importation : 34,3 % en provenance de la C.E.E. à six en 1968 (7,9 % pour le Royaume-Uni) et 33,9 % en provenance de la C.E.E. à neuf en 1977, la diminution relative de ce dernier pourcentage s'expliquant, bien entendu, par la forte croissance du coût des importations de pétrole ;
- la position divergente vis à vis de ses principaux partenaires, l'Espagne étant actuellement déficitaire avec les Etats-Unis, la République Fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie (respectivement ses 1er, 3ème, 4ème et 5ème partenaires mondiaux) et excédentaire envers la France (2ème partenaire).

2°/ - Le commerce extérieur Espagne-France

Les relations commerciales de l'Espagne et de la France se sont inversées dans les années récentes. Le déficit de l'Espagne qui, en 1968, correspondait à un taux de couverture un peu supérieur à 50 % s'est régulièrement réduit pour laisser la place à un excédent croissant à partir de 1976. Les importations de l'Espagne en provenance de la France n'ont en effet progressé qu'au rythme de 20 % par an en moyenne (en monnaie courante), sur la période, contre 35 % pour les exportations en sens inverse. La France est ainsi devenue le premier client mondial de

l'Espagne (16 % de ses exportations) mais n'est que son 3ème fournisseur (8 % des importations, les pays de l'O.P.E.P. mis à part). Les derniers chiffres disponibles font ainsi apparaître un taux de couverture de 137 % en faveur de l'Espagne.

Sectoriellement, cette évolution s'explique par :

- l'accroissement du déficit français dans les échanges agricoles : les ventes espagnoles de fruits (surtout des agrumes) de légumes frais et en conserve, d'huile d'olive - le vin n'ayant qu'une place actuellement négligeable dans les ventes de l'Espagne à la France - continuent de s'accroître, tandis que les exportations françaises de lait régressent et celles de maïs disparaissent pratiquement, depuis 1973, la Communauté à neuf étant fortement déficitaire pour ce produit ;

- l'érosion de l'excédent français dans les échanges industriels : le solde fortement positif pour la France des secteurs "chimiques" et "combustibles minéraux" étant presque compensé, désormais, par le déficit récent des secteurs "textiles-habillement-cuir", "ouvrages divers" (recouvrant les ventes espagnoles de produits de l'édition, de meubles et de jouets entre autres ...) des "industries mécanique, électrique, nautique et aéronautique" (où l'on retrouve l'effet des liens de sous-traitance entre les filiales en Espagne des firmes automobiles françaises et leurs maisons mères) des "industries métallurgiques" et même du "bois et papier" !

La même tendance se retrouve, mais encore accusée, en ce qui concerne les échanges des régions françaises frontalières avec l'Espagne.

B/ LE COMMERCE EXTERIEUR DES REGIONS PYRENEENNES

Les trois régions françaises considérées apparaissent être, tant au plan national que communautaire, dans une situation de sous-développement relatif et vingt ans d'intégration européenne n'ont pu les soustraire à leur excentration tant géographique, économique, que décisionnelle. Elles vont être désormais directement en contact avec des

provinces espagnoles qui, sur 20 % du territoire, concentrent le tiers de la population du pays et réalisent la moitié du produit national. De là l'intérêt d'étudier le commerce extérieur en tant qu'indicateur du niveau de développement économique.

1°/ - Caractéristiques générales des échanges extérieurs des régions pyrénéennes

Globalement, les statistiques douanières révèlent une forte progression en volume et en valeur des échanges depuis 1964, avec cependant une chute des importations et une stagnation des exportations pour l'année 1975 du fait de la crise énergétique. Le solde de la balance commerciale du Grand Sud-Ouest s'est dégradé dans les dix dernières années: positif avant 1968, il est devenu négatif dès cette date pour le Languedoc-Roussillon, à partir de 1972 pour l'Aquitaine, et si Midi-Pyrénées conserve un excédent commercial, ceci est dû à la fois à sa faible participation au commerce extérieur, et à sa situation de région enclavée qui conduit à une sous-estimation de certaines importations, particulièrement les produits pétroliers.

Sectoriellement, occupent une position stratégique :

- à l'exportation, les produits agricoles (1/3 des ventes de l'Aquitaine), les produits chimiques de base, les produits agro-alimentaires (boissons en particulier), les matières premières (soufre, cuirs et peaux ...) et sur quelques créneaux précis des productions à haute technologie : aéronautique pour Midi-Pyrénées, mécanique de précision pour l'Aquitaine, machines mécaniques et électroniques pour Languedoc-Roussillon ;

- à l'importation : les produits pétroliers (Aquitaine et Languedoc), les produits chimiques, les biens d'équipement, et les produits agricoles - particulièrement en Languedoc-Roussillon qui assure la fonction régionale de place de redistribution de productions méditerranéennes importées pour l'Europe entière.

Géographiquement, les pays de la Communauté économique européenne tiennent une place déterminante surtout à l'exportation (plus de 70 % pour le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, plus de 50 % pour l'Aquitaine), mais aussi à l'importation (60 % en Midi-Pyrénées, 30 % en Languedoc-Roussillon et Aquitaine, pourcentage qui a sensiblement diminué depuis la hausse des coûts d'approvisionnement pétrolier). L'Europe mise à part, les pays de l'O.P.E.P. tiennent la plus forte place en Aquitaine et Languedoc-Roussillon, mais, pour cette dernière région, il apparaît très nettement aussi une vocation d'approvisionnement méditerranéen : en Espagne (18 %) de ses achats, et en Algérie (relayée pour les importations de vin par l'Italie).

2°/ - Les échanges commerciaux des régions pyrénéennes avec l'Espagne

En 1977, pour la première fois, le solde de la balance commerciale avec l'Espagne a été déficitaire pour chacune des trois régions françaises considérées : 1,1 milliards de Francs d'exportations contre 2,9 milliards d'importations. Cette situation - même si l'on tient compte de la position particulière du Languedoc-Roussillon dans le déficit du Grand-Sud-Ouest - hypothèque l'avenir des relations entre les deux zones considérées.

Pour les trois régions, les échanges avec l'Espagne sont somme toute modestes et souvent concentrés sur un petit nombre de produits. L'Aquitaine est l'une des régions françaises qui commercent le plus avec l'Espagne (7,8 % des échanges nationaux), mais l'Espagne n'est pourtant que son troisième fournisseur et son cinquième client. Midi-Pyrénées ne réalise que moins de 5 % du commerce franco-espagnol, et si pour Languedoc-Roussillon, l'Espagne est de loin le premier fournisseur, elle n'est que son sixième client.

Sectoriellement, une diversification récente des échanges entraîne l'effacement relatif des secteurs dominants : produits de l'agriculture pour l'Aquitaine (1/3 des achats régionaux en 68, 1/6 aujourd'hui), "électricité et eau distribuée" pour Midi-Pyrénées (50 % des importations

en 1968, moins de 10 % désormais). Il n'y a que le Languedoc-Roussillon qui conserve - et accentue - l'importance relative de ses importations agricoles en provenance d'Espagne, du fait de la fonction de transit qu'il assure, expliquant un taux de couverture global particulièrement faible : 9 % en 1977 !

Ainsi le Grand Sud-Ouest français importe-t-il d'Espagne, outre des produits agricoles (agrumes et légumes frais) et des industries agro-alimentaires (conserves de légumes pour l'essentiel), des productions de plus en plus élaborées : textiles, cuirs et transformés du bois (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) mais aussi produits sidérurgiques (Aquitaine), chimiques (pour les trois régions), machines et appareils mécaniques et électriques (Aquitaine, Languedoc), pneumatiques (Aquitaine).

En sens inverse, les régions pyrénéennes françaises exportent essentiellement des produits bruts ou peu élaborés : matières premières agricoles et forestières, y compris les cuirs et pâtes à papier, (Aquitaine, Midi-Pyrénées), produits pétroliers (Aquitaine, Languedoc), produits chimiques de base (les trois régions). Cependant, quelques productions à forte valorisation progressent sensiblement dans les exportations régionales vers l'Espagne : chimie fine (dans les trois régions), machines de bureau et électroniques (Languedoc), boîtes de transmission pour automobiles (Aquitaine).

La situation globale des échanges reste donc marquée par une forte asymétrie en faveur de l'Espagne, tant quantitativement (taux de couverture) que qualitativement (valorisation des produits), tendance (1) que l'accord de 1970 n'a pu que renforcer, la partie espagnole accordant des concessions pour les matières premières et produits de base, mais conservant un fort niveau de protection pour les biens de consommation, tandis que la Communauté s'est ouverte à l'ensemble des biens industriels espagnols, y compris ceux qui concurrencent les activités traditionnelles des trois régions : textiles, cuirs, ameublement...

(1) Ce processus est particulièrement net dans les relations Aquitaine-Pays Basque espagnol.

C/ LE TRANSIT PAR LES REGIONS FRONTALIERES

Le faible développement relatif du Grand Sud-Ouest français explique que les échanges propres des trois régions avec l'Espagne soient limités et que les flux de transit dominant.

. A l'entrée (trafic Sud-Nord) 72 % des marchandises importées en France pour l'Aquitaine sont destinées au reste de la France (63 %) et aux deux autres régions pyrénéennes (9 %), ainsi que 33 % des marchandises entrant en Languedoc, avec pour destination le reste de la France 28 % et les deux autres régions 5 %. Mais la part plus faible du Languedoc-Roussillon dans le transit n'est qu'apparente, car les importations de fruits et légumes du marché Saint-Charles de Perpignan sont ensuite "éclatées" vers le reste de la C.E.E.

. A la sortie (trafic Sud-Nord) le transit représente 51 % des marchandises françaises exportées par la frontière ouest (Aquitaine) et 38 % de celles qui passent par l'Est (Languedoc-Roussillon).

Cette asymétrie aux deux extrémités de la frontière devient plus manifeste encore si l'on ajoute les remarques suivantes :

- Le trafic Nord-Sud se fait essentiellement par l'Aquitaine, à concurrence des 2/3 pour le total des échanges et de 51 % pour les seules marchandises en transit. Il porte principalement sur des produits industriels, et le transport par route est largement dominant (plus de 80 %).

- Le trafic Sud-Nord se partage à peu près également entre l'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon. Mais alors que les entrées de produits industriels se font surtout à l'Ouest (80 %), celles de produits agricoles se font essentiellement à l'Est (77 %). Quant au mode de transport, la route domine du côté Languedocien, mais le fer accapare encore près de la moitié des marchandises du côté Aquitain. Il est donc logique de constater que les équipements en infrastructures actuellement existantes sont relativement plus développés pour le fer à l'Ouest (gare internationale d'Hendaye) et pour la route à l'Est (autoroute du Boulou).

Mais la situation devrait s'équilibrer avec le projet d'une nouvelle gare à Figueras en Catalogne, et d'un ou plusieurs centres routiers en Pays-Basque (Hendaye-Bayonne).

Enfin, on doit mentionner que cette activité de transit échappe en majorité aux entreprises régionales, essentiellement de type artisanal et moins compétitives dans les conditions actuelles (réglementation en vigueur, salaires etc.) que leurs concurrents espagnols qui se sont fortement implantés du côté français.

SECTION II - APPROCHE SECTORIELLE DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Les régions pyrénéennes françaises qui constituent globalement à l'heure actuelle une région de plan dite du "Grand Sud-Ouest" présentent la problématique commune suivante :

- ce sont des zones qui apparaissent peu développées voire sous-développées,
- elles occupent au sein de la Communauté Economique Européenne, une situation périphérique géographiquement et économiquement,
- ce sont des régions frontalières qui sont en contact avec un pays candidat à l'adhésion à la Communauté Economique Européenne, l'Espagne.

De plus, elles sont très proches de deux grands espaces industriels polarisés, le Pays Basque et la région Catalane qui concentrent une part importante de l'industrie nationale espagnole.

Dans la mesure où notre propos est essentiellement de mettre en évidence les conséquences de l'adhésion espagnole pour l'industrie et l'agriculture des régions du Sud de la France, le point de départ de cette approche est de définir et d'analyser les activités industrielles et les spéculations agricoles des régions françaises concernées face à l'économie espagnole. La différence d'aires géographiques retenue dans cette étude en ce qui concerne respectivement l'agriculture (les cinq régions du Sud de la France) et l'industrie (les trois régions pyrénéennes ou autrement dit le Grand Sud-Ouest) conduit à considérer séparément les activités industrielles et les productions agricoles.

I - PLACE RELATIVE DES DIFFERENTES ACTIVITES ET CHOIX DES SECTEURS ETUDIES

On doit rappeler, une fois encore, que la différence d'aire géographique retenue dans notre étude en ce qui concerne respectivement l'agriculture (les cinq régions du Sud de la France) et l'industrie (les trois régions pyrénéennes ou, autrement dit, Le Grand Sud-Ouest) conduit à considérer séparément les activités industrielles et les productions agricoles.

A/ LES ACTIVITES INDUSTRIELLES

a) - Les critères de sélection retenus concernent plus particulièrement (tableau 1) :

i) - L'importance relative (en termes d'emploi) des secteurs : cette variable - graphique n° 1 - présente l'importance relative des secteurs industriels dans les régions pyrénéennes pour l'année 1975, en ordonnée quant à leur quote-part régionale, en abscisse par référence à l'ensemble national. Le rapport des deux pourcentages relatifs à chaque activité donne la valeur du quotient de localisation dont les valeurs-type (0,5 - 1 - 2) sont représentées par les différentes droites issues de l'origine. Ressortent alors avec des quotients de localisation supérieurs à 0,75, tout en représentant plus de 5 % de l'emploi régional, les activités suivantes : cuir ; construction navale - aéronautique - armement ; bois ; matériaux de construction et céramiques ; industries diverses ; habillement ; produits chimiques et caoutchouc ; textile ; machines et appareils mécaniques.

ii) - L'importance du commerce extérieur avec l'Espagne - graphique n° 2 - aussi bien à l'importation (ordonnées) qu'à l'exportation (abscisses). Sur les neuf secteurs isolés ci-dessus, deux seulement n'atteignent pas le seuil des 5 % des achats et/ou des ventes à l'Espagne : les matériaux de construction et céramiques ; la construction navale, aéronautique et armement ; mais, compte tenu de la très forte spécificité aéronautique du Grand Sud-Ouest, de la qualité technologique du secteur ainsi que des récentes commandes enregistrées dans le cadre du programme Airbus, il apparaît important de ne pas éliminer cette activité.

Tableau 1 - Données relatives aux critères de sélection des secteurs industriels

	E M P L O I 1975 (source R.G.P.)				Part dans le commerce extérieur avec l'Espagne pour les 3 régions en 1976		Valeur du coefficient de localisation calculé sur l'emploi
	Aquitaine	Midi Pyrénées	Languedoc Roussillon	Régions Pyrénéennes	Importations	Exportations	
Machines et appareils mécaniques.....	18 020	14 335	10 595	42 950	15,5	10,6	0,66
Produits de la construction navale, aéronautique, armement.....	18 100	21 520	500	40 120	3,8	2,1	2,45
Produits chimiques et caoutchouc.....	16 955	12 335	10 035	39 325	11,1	18,0	1,03
Textile.....	5 270	17 190	6 030	28 450	7,8	2,1	0,94
Habillement.....	8 705	13 470	6 320	28 495	10,8	2,1	1,11
Cuir.....	20 310	10 405	4 950	35 665	6,1	3,6	3,12
Produits de l'industrie du bois.....	27 330	12 990	6 025	46 345	11,9	7,5	2,04
Pâtes, papiers, cartons.....	8 660	3 170	1 430	13 260	3,2	6,7	1,15
Total des activités retenues (A).....	123 350	105 415	45 885	274 650	70,2	52,7	—
Total des activités industrielles (B).....	192 245	169 590	82 870	444 705	100	100	—
A/B x 100.....	64,2 %	62,2 %	55,4 %	61,8 %	—	—	—

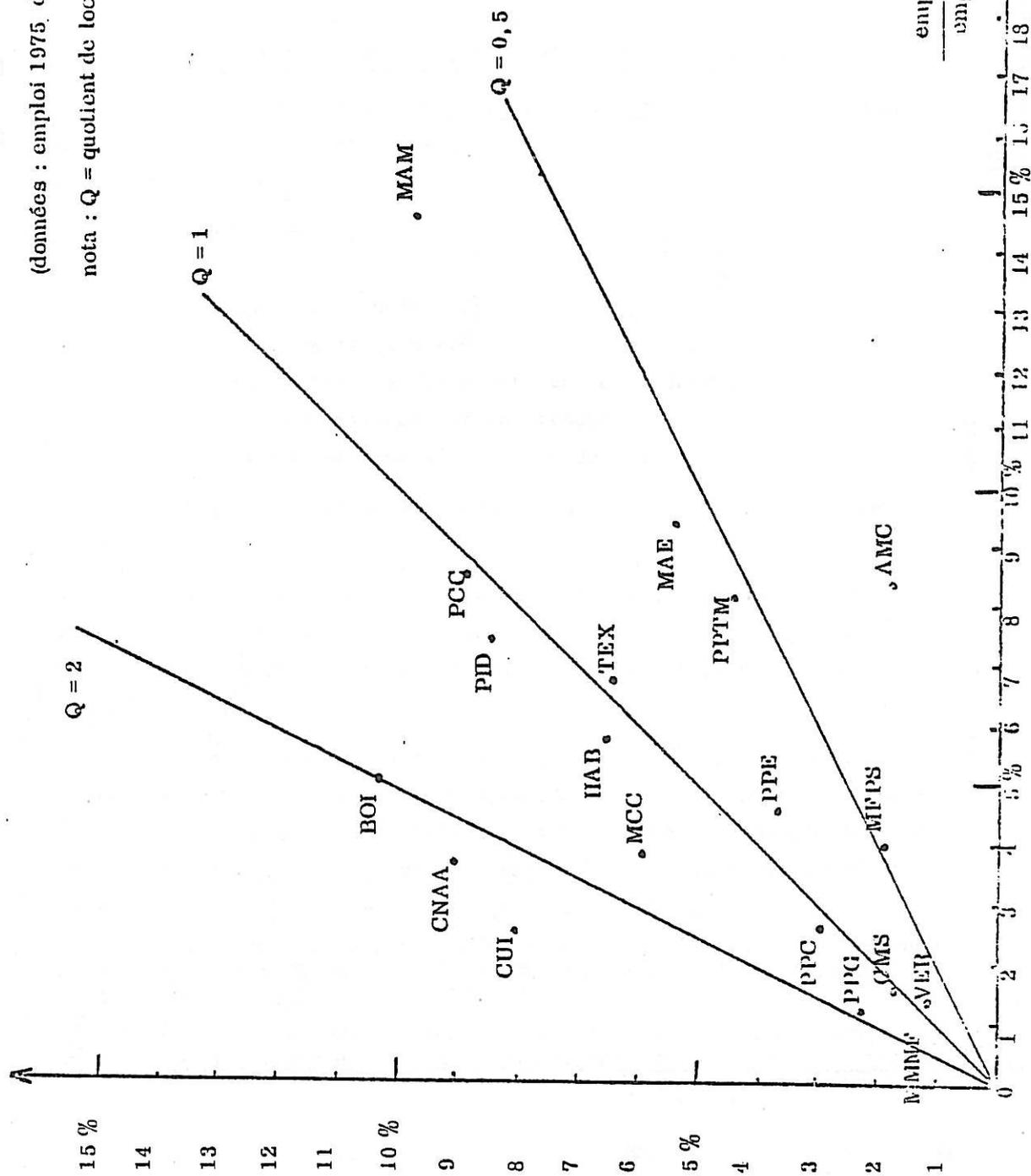
NOMENCLATURE UTILISEE
pour la lecture des graphiques

AMC	Automobiles, motocycles, cycles
BOI	Industrie du bois
CMS	Combustibles minéraux solides
CNAA	Construction navale, aéronautique armement
CUI	Cuir
HAB	Habillement
MAE	Machines et appareils électriques
MAM	Machines et appareils mécaniques
MCC	Matériaux de construction et céramique
MFS	Minerai de fer et sidérurgie
MMNF	Minerais et métaux non ferreux
PCC	Produits chimiques et caoutchouc
PID	Produits des industries diverses
PPC	Pâtes, papiers, cartons
PPE	Produits de la presse et de l'édition
PPG	Produits pétroliers et gaz naturel
PPTM	Produits de la première transformation des métaux
TEX	Textile
VER	Verre
M.T.	Matériel de transport (pour données espagnoles uniquement).

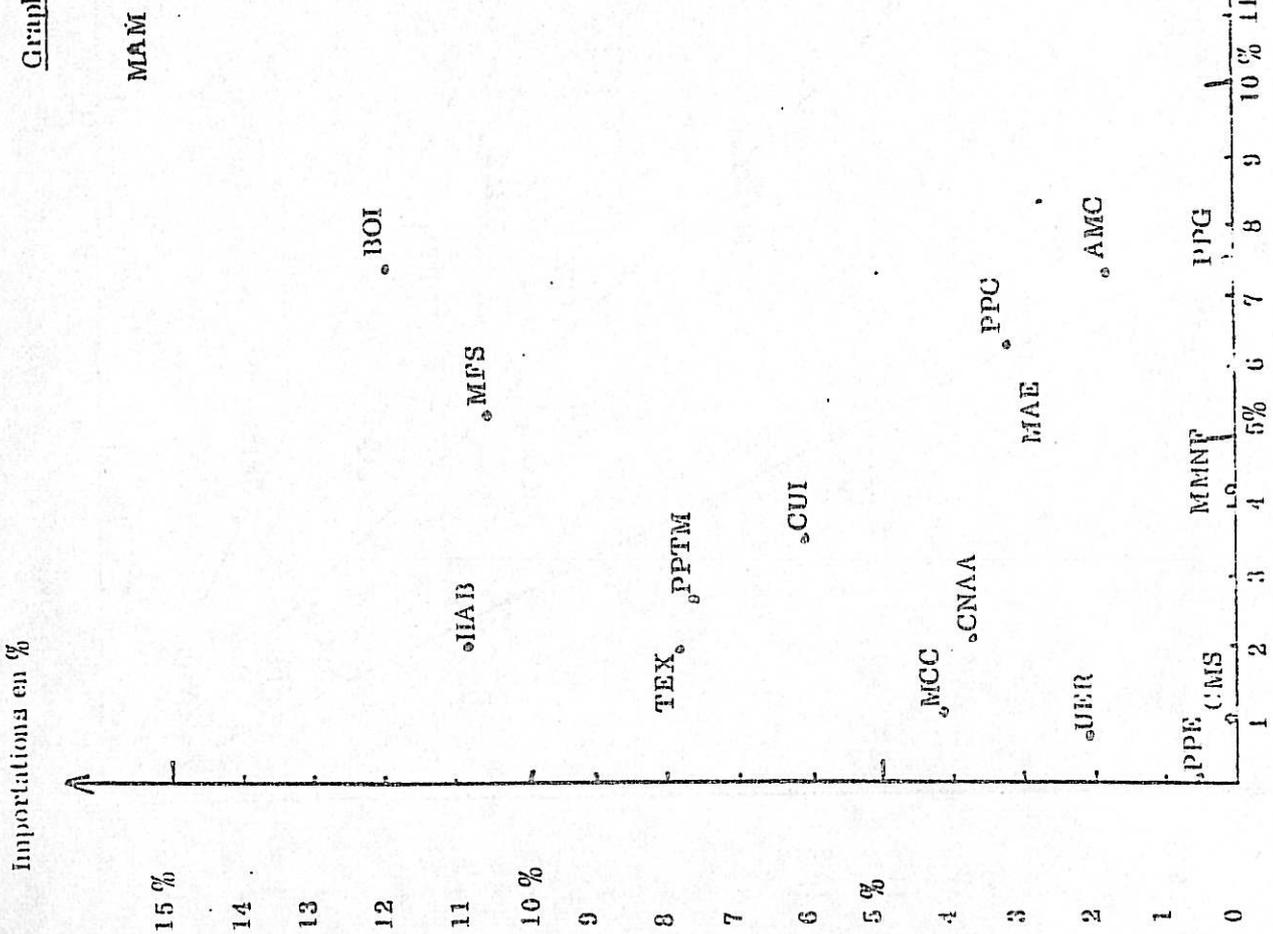
emploi régional du secteur x
 emploi industriel des régions
 pyrénéennes

Graphique n° 1 - Importance relative des secteurs industriels
 dans les régions pyrénéennes

(données : emploi 1975, du RGP)
 nota : Q = quotient de localisation



Graphique n° 2 - Résultats du commerce extérieur avec l'Espagne
des secteurs industriels des trois régions pyrénéennes
(données 1976)



En outre, l'existence dans les régions pyrénéennes et plus particulièrement en Aquitaine et Midi-Pyrénées d'une filière de production bois-papier conduit à retenir le secteur des pâtes, papiers et cartons bien qu'il n'atteigne pas le seuil des 5 % de l'emploi régional, rejoignant ainsi les préoccupations exprimées par les responsables du plan du Grand Sud-Ouest.

b) - Importance relative des secteurs retenus

En conséquence, huit secteurs industriels ont été retenus pour une analyse plus détaillée :

- Textile,
- Habillement,
- Cuir,
- Industrie du bois,
- Pâtes, papiers, cartons,
- Construction navale ; aéronautique, armement,
- Produits chimiques et caoutchouc,
- Machines et appareils mécaniques (1).

Ces activités présentent, en outre, les caractéristiques suivantes :

- Les performances quant aux résultats du commerce extérieur tous pays confondus sont pour la majorité d'entre elles remarquables, surtout pour les activités chimiques, mécaniques et aéronautiques (graphique n° 3) ;

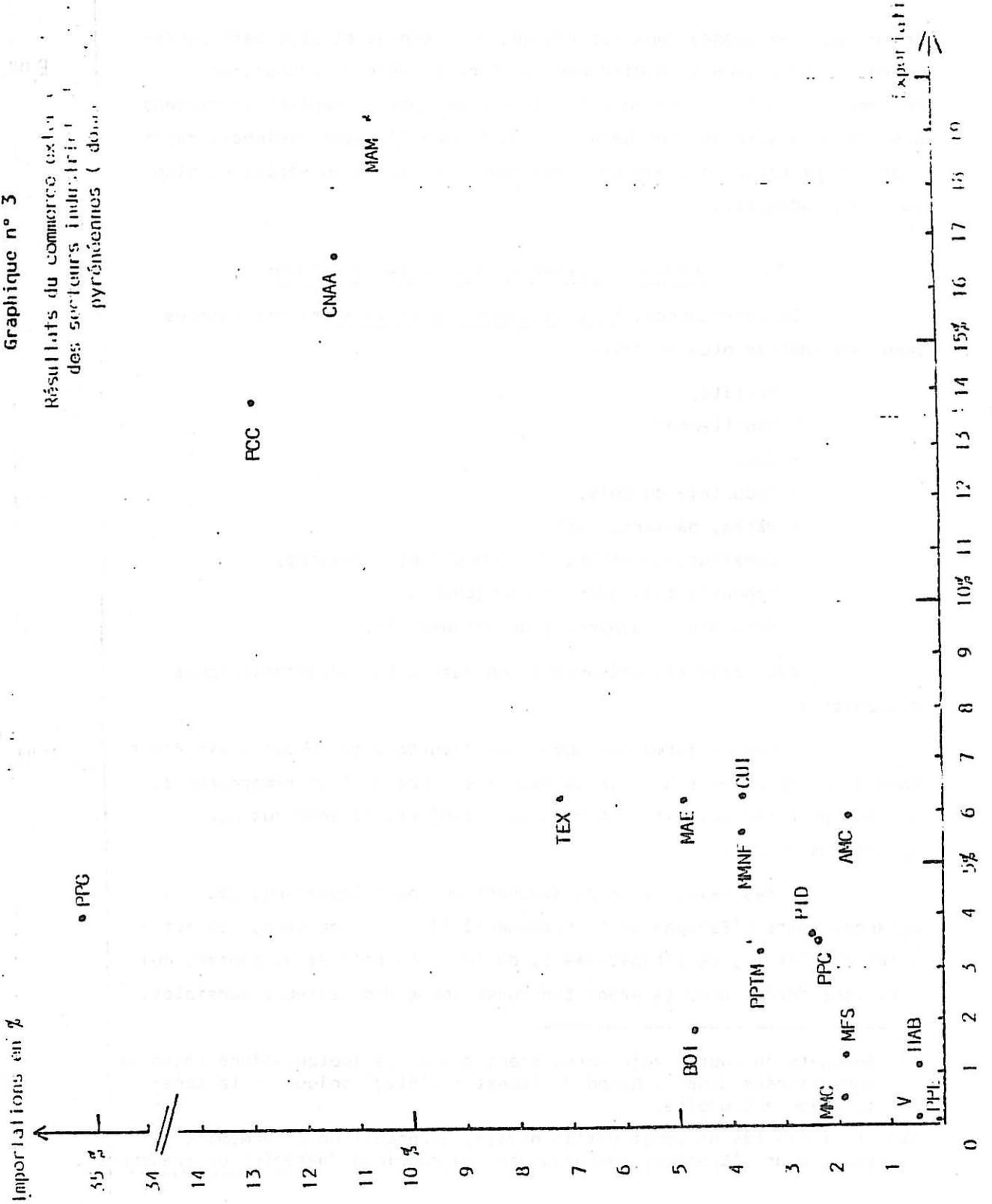
- ces mêmes secteurs assurent une part importante des échanges entre l'Espagne et la Communauté (2) de plus, les activités du textile, de l'habillement, du cuir, du bois et du papier, qui sont considérées dans le Grand Sud-Ouest comme des secteurs sensibles,

(1) Auxquels on pourra adjoindre, étant donné les implantations récentes enregistrées dans le Grand Sud-Ouest : l'électronique et la construction automobile.

(2) Les activités de construction navale, aéronautique et armement sont, pour l'Espagne, incluses dans la rubrique "matériel de transport".

Graphique n° 3

Résultats du commerce extérieur
des secteurs industriels
pyrénéennes (données)



Exportations

apparaissent en Espagne nettement plus performants à l'exportation qu'à l'importation (1) (graphique n° 4).

Ainsi, les activités sélectionnées représentaient, en 1975, plus de 60 % de l'emploi industriel de la zone pyrénéenne, près des 3/4 de ses achats et plus de la moitié de ses ventes à l'Espagne. De plus, la construction d'une courbe de croissance en termes d'emploi (tableau n° 1 et graphique n° 5) permet l'établissement d'une typologie sommaire :

- Les activités du textile, de l'habillement et du cuir apparaissent en régression absolue aussi bien pour la France que pour la zone pyrénéenne, bien que leur résistance soit plus marquée dans cette dernière ;

- Le secteur du bois est en régression relative dans les régions pyrénéennes mais en régression absolue en France, alors que celui des pâtes, papiers et cartons est toujours en régression relative dans le Sud-Ouest mais en croissance relative en France ;

- Les activités chimiques sont plus performantes en France que dans les trois régions, la situation est inversée pour celles de l'aéronautique et de la mécanique.

B/ LES PRODUCTIONS AGRICOLES

Une approche similaire à la précédente (graphique n° 6) permet de regrouper les productions agricoles du Sud de la France en trois catégories :

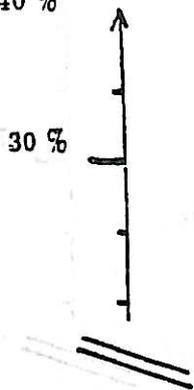
- produits à forte spécialisation régionale : ($Q > 2$). Il s'agit des fruits frais, des vins (VQPRD et autres vins), des fleurs ;
- produits à spécialisation régionale moyenne ($1 < Q < 2$), il s'agit des légumes frais, ovins, maïs, oléagineux ; pour ces deux catégories, on constate que ce sont des produits dits "méditerranéens" à l'exception des deux derniers ;

(1) Ces industries, qualifiées de traditionnelles et/ou de main-d'oeuvre, sont fortement représentées au sein des secteurs où l'Espagne est excédentaire, ils enregistrent en outre des coûts de production inférieurs à ceux observés aussi bien dans la C.E.E. que dans les régions pyrénéennes.

Graphique n° 4 - Résultats sectoriels du commerce extérieur

Espagne - C.E.E. - Année 1975

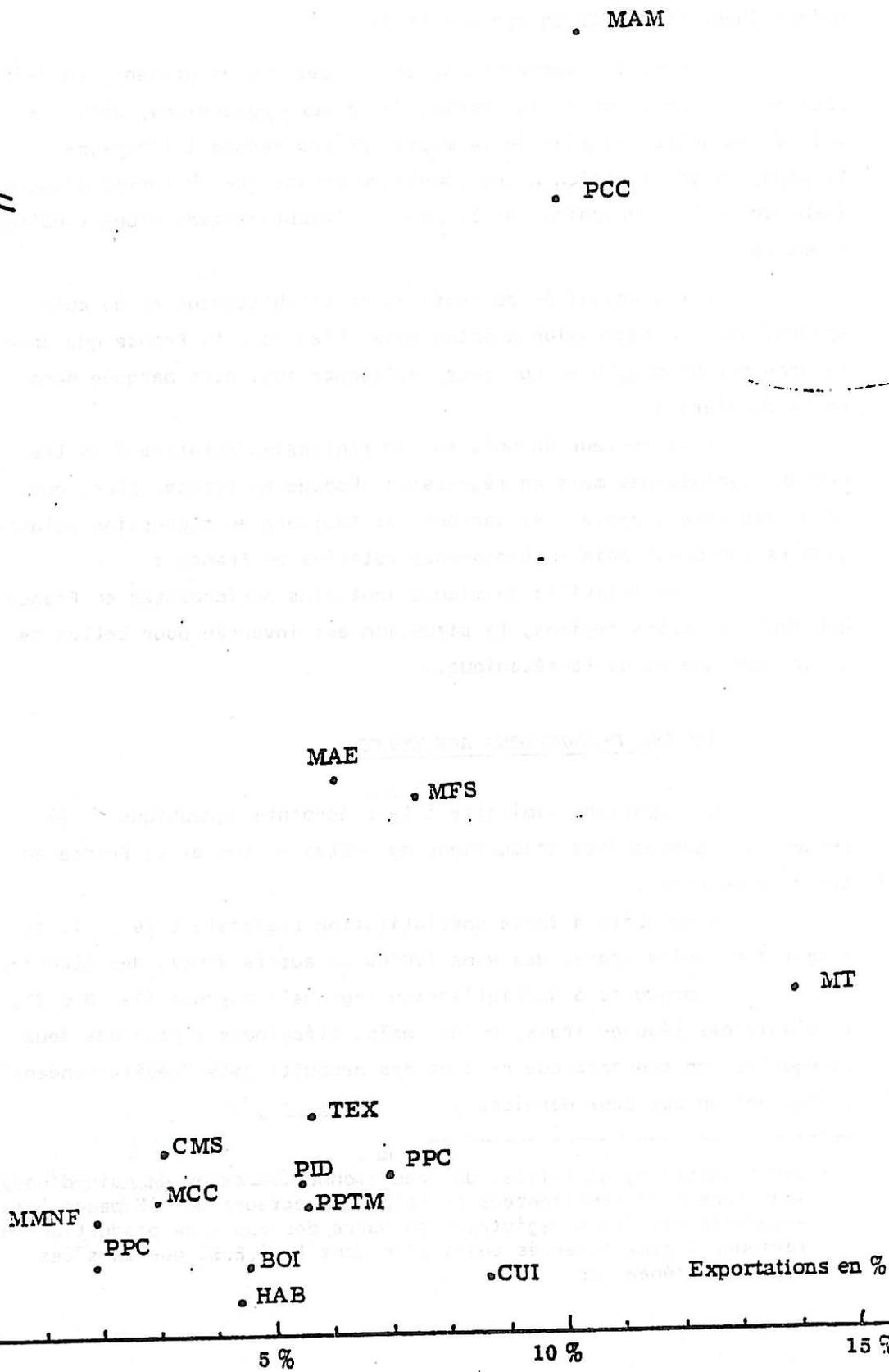
Importations en %
40 %



15 %

10 %

5 %



Exportations en %

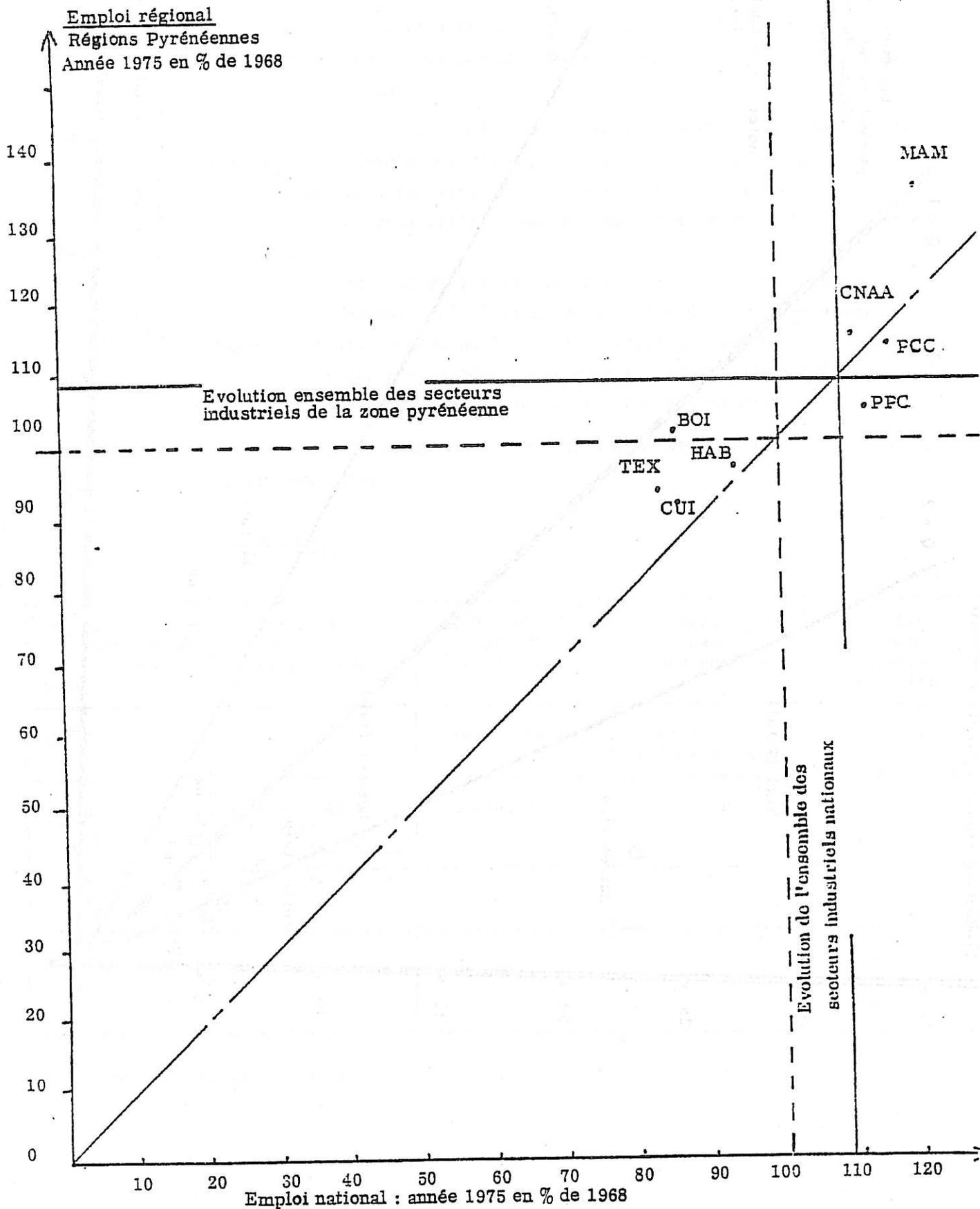
0

5 %

10 %

15 %

Graphique n°5 - Courbe de croissance relative
de l'emploi des secteurs retenus

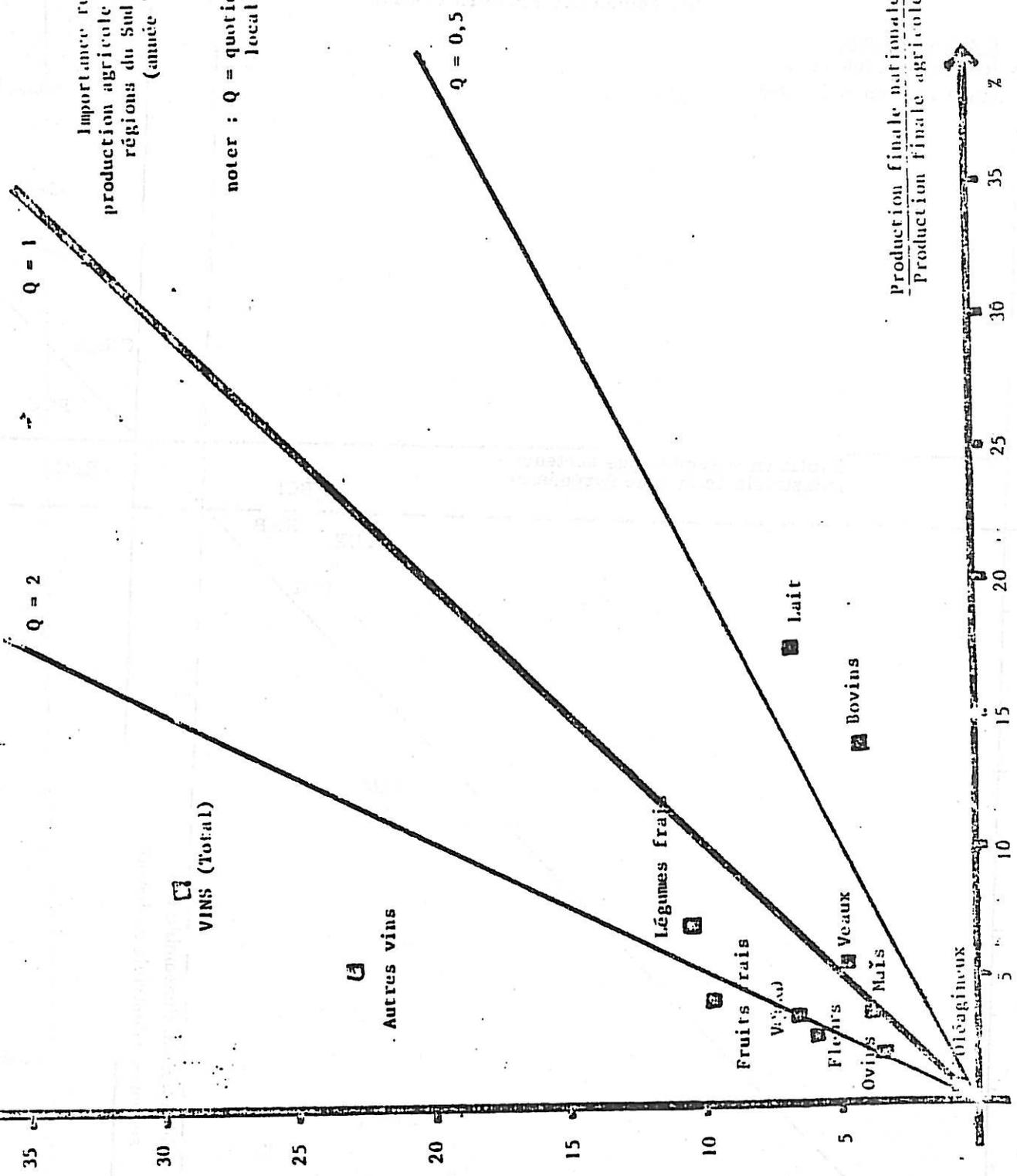


Production finale régionale de produit x
 Production finale agricole régionale

Graphique n°6

Importance relative de la
 production agricole dans les cinq
 régions du Sud de la France
 (année 1975)

noter : Q = quotient de
 localisation



Production finale régionale de produit x
 Production finale agricole nationale

- produits à faible spécialisation régionale : ($Q < 1$), ce sont principalement des productions animales et non méditerranéennes : bovins, lait, veaux.

Si l'on réintroduit maintenant le degré d'auto-alimentation de la Communauté, d'une part, et de l'Espagne, d'autre part, quatre types de situations se dessinent (graphique n° 7) :

- marchés déficitaires en Espagne et dans la C.E.E. : viande ovine, maïs ;
- marchés excédentaires dans les deux espaces : vins ;
- marchés déficitaires dans la C.E.E. - excédentaires en Espagne : fruits frais, huile d'olive, légumes frais ;
- marchés excédentaires dans la C.E.E., déficitaires en Espagne : lait frais, en poudre, viande bovine, beurre.

L'ensemble de ces résultats peut être récapitulé sur le tableau suivant :

Tableau n° 2

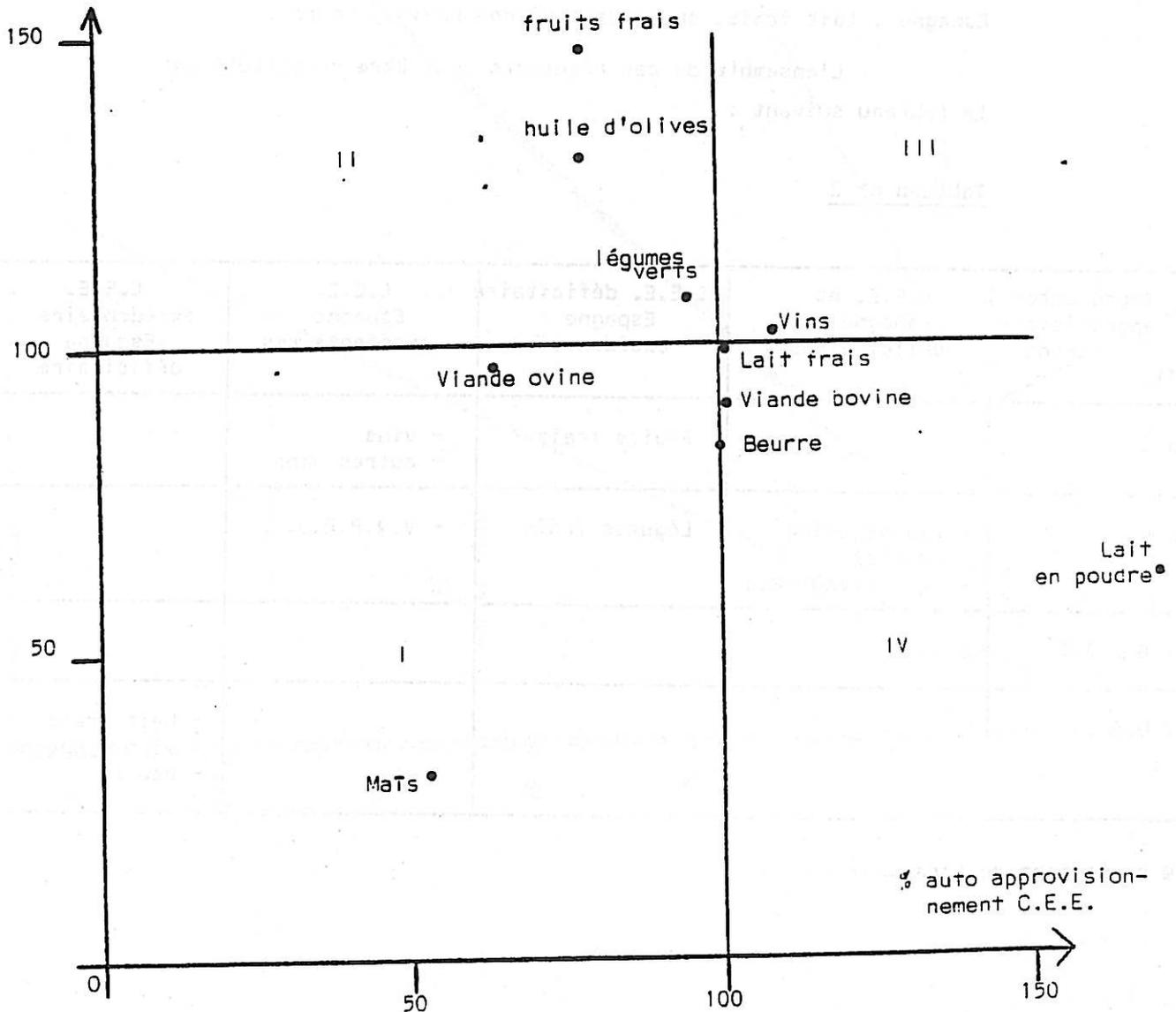
Degré auto-alimentation $Q(1)$	C.E.E. et Espagne déficitaires	C.E.E. déficitaire Espagne excédentaire	C.E.E. Espagne excédentaires	C.E.E. excédentaire Espagne déficitaire
$Q > 2$		Fruits frais	- vins - autres vins	
$2 > Q > 1$	- viande ovine (ovins) - maïs oléagineux	Légumes frais	- V.Q.P.R.D.	
$1 > Q > 0,5$				
$Q < 0,5$				- Lait frais - viande bovine - beurre

(1) Q = quotient de localisation

LEGRE D'AUTO APPROVISIONNEMENT
 COMPARE C.E.E.-ESPAGNE
 DES PRODUITS INTERESSANT LE GRAND SUD-OUEST
 CAMPAGNE 1976

- I C.E.E. et Espagne déficitaire
- II C.E.E. déficitaire/Espagne excédentaire
- III C.E.E. et Espagne excédentaire
- IV C.E.E. excédentaire/Espagne déficitaire

% auto approvisionnement Espagne



II.- APPROCHE SECTORIELLE DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Seront présentées successivement : la situation comparative des différents secteurs d'activités, puis leurs perspectives de développement dans l'hypothèse d'une adhésion de l'Espagne à la C.E.E..

A/ SITUATION COMPARATIVE PAR SECTEURS D'ACTIVITES

En schématisant quelque peu la structure industrielle des régions du Grand Sud-Ouest français, les secteurs d'activités précédemment retenus peuvent être regroupés en trois ensembles :

- Les activités traditionnelles à fort coefficient de main-d'oeuvre : textile et habillement, cuir et articles chaussants, bois et ameublement, auxquelles on devrait aussi rattacher les industries agro-alimentaires étudiées plus loin avec les productions agricoles ;

- Les industries d'intérêt national qui ont pu constituer l'armoire d'un complexe industriel intra-régional : produits chimiques et caoutchouc, construction navale-aéronautique-armement, pâtes-papier-cartons ;

- Les implantations récentes de firmes multinationales qui ont choisi le Grand Sud-Ouest comme maillon intermédiaire dans leur processus de fabrication : industries électriques et électroniques, machines et appareils mécaniques, constructions automobiles.

a) - Les activités traditionnelles à fort coefficient de main-d'oeuvre

Elles occupent dans le Grand Sud-Ouest une place déterminante en termes d'emplois, tout comme en Espagne. La similitude des structures industrielles des deux zones en présence est ici très forte, surtout si l'on ajoute que de part et d'autre des Pyrénées on retrouve identiquement des unités de production familiale, de petite dimension, déjà aux prises avec une concurrence internationale très vive où émergent les pays du Tiers-Monde à "bas-salaires". Entreprises fragiles, déjà en difficultés, on comprend les inquiétudes des responsables professionnels devant une nouvelle accentuation de la concurrence bilatérale, encore que l'on fasse remarquer, du côté français, que le "mal étant déjà fait" depuis l'application de l'Accord commercial asymétrique de 1970, les adaptations à venir seront sans doute plus sensibles désormais en Espagne que dans le Sud-Ouest de la France.

1 - Les industries textiles et de l'habillement, regroupées, occupaient 54 000 emplois (à parts égales) au dernier recensement de population, soit 13 % environ de l'emploi industriel régional du Grand Sud-Ouest : 10 % en Aquitaine (12 000 emplois), 20 % en Midi-Pyrénées (30 000), 20 % en Languedoc-Roussillon (12 000).

Ce secteur est en prise directe avec la concurrence internationale qui résulte de la nouvelle division mondiale du travail. De là une sensibilité toute particulière devant la perspective d'adhésion de l'Espagne au Marché Commun, concurrent déjà affirmé en ce qui concerne la bonneterie, mais peut-être aussi, marché potentiel, car, jusqu'à présent, très protégé. Il faut de plus noter que, surtout en Midi-Pyrénées, les entreprises textiles, de type familial, sont localisées dans de petits centres mono-industriels où s'effectue une part importante du travail "à façon" à domicile, ce qui ne peut que renforcer l'inquiétude des milieux régionaux.

En Espagne, en effet, les industries textiles et de l'habillement occupent encore la première place dans les activités industrielles du pays, bien qu'elles aient beaucoup moins progressé dans les années récentes que d'autres secteurs de l'industrie. Elles sont concentrées pour les 2/3 en Catalogne, puis dans les provinces du Levant (Valence) et, dans une mesure plus modeste, en Andalousie et en Castille. Les unités de production textile, essentiellement de type familial, sont peu performantes : équipement ancien et productivité faible, ce qui nécessite une forte protection extérieure. L'Espagne est fortement importatrice de matières premières : coton, laine, mais aussi de textiles synthétiques (taux de couverture de 50 % seulement). Par contre, malgré un coût des tissus relativement élevé, les entreprises de confection - surtout de confection masculine et de bonneterie - sont largement exportatrices (principalement vers les U.S.A., la R.F.A. et la France) avec des taux de couverture de l'ordre de 250 %. C'est pourquoi les entreprises correspondantes du Sud-Ouest français redoutent la concurrence espagnole au stade des produits finis, alors qu'au contraire, des débouchés sont envisageables pour les matières premières et les produits demi-ouvrés de Midi-Pyrénées.

2 - Les industries du bois et de l'ameublement occupent, dans le Grand Sud-Ouest, la deuxième place en termes d'emploi industriel, après les industries agro-alimentaires, avec un effectif de 46 000 personnes au dernier recensement : soit 10 % de l'emploi industriel régional et plus de 16 % de l'emploi national correspondant du secteur. Elles sont localisées pour les deux tiers en Aquitaine, étant donné les ressources du massif forestier gascon. En Espagne, leur importance relative est un peu plus faible : 290 000 salariés, soit 7 % de l'emploi industriel national, et leur localisation principale réside dans la région de Valence, mais aussi en Navarre.

En termes de concurrences et de complémentarités, les échanges entre le Grand Sud-Ouest et l'Espagne, dans ce secteur, font déjà apparaître une tendance très nette, aux différents stades de la "filière".

Pour les produits de la scierie (première transformation), les régions pyrénéennes françaises sont fortement fournisseuses de l'Espagne qui doit combler son déficit en matières premières. En revanche, pour les panneaux et bois de placage, ainsi que pour les emballages en bois, la situation est paradoxalement en faveur de l'Espagne. Cependant, le Grand Sud-Ouest ressort comme fortement compétitif en ce qui concerne les parquets, moulures et baguettes, et sur ce plan, l'ouverture du marché espagnol, encore fortement protégé, paraît très prometteuse.

A l'opposé, l'industrie espagnole des meubles est fortement exportatrice (taux global de couverture de 300 %) alors que du côté français, cette activité n'occupe que des positions particulièrement faibles, la spécialisation intra-communautaire s'étant faite en faveur du Bénélux, de l'Italie et de l'Allemagne. Si peu de développements nouveaux sont donc à attendre pour ce secteur dans les régions pyrénéennes, l'Espagne, où déjà une crise conjoncturelle grave s'est produite depuis 1975 dans la région de Valence, aura à s'adapter à la concurrence des autres partenaires européens.

3 - Les industries du cuir et de la chaussure présentent des caractéristiques similaires, mais de façon plus critique encore que les précédentes, bien que leur place relative dans le Grand Sud-Ouest soit un peu plus faible avec 8 % de l'emploi industriel régional (mais

près du quart de l'emploi national du secteur) : 20 000 salariés en Aquitaine, 10 000 en Midi-Pyrénées, 5 000 en Languedoc-Roussillon, effectifs partout en diminution sensible. La concurrence italienne s'est déjà fortement faite sentir, et les inquiétudes concernant l'Espagne sont très vives. En effet, si cette dernière est déficitaire en ce qui concerne les peaux et la ganterie (les tanneries - dont la moitié est située en Catalogne (Igalda) - restent encore très artisanales), elle présente par contre une industrie de la chaussure particulièrement dynamique avec la cohabitation de petites unités, mais aussi d'usines remarquablement équipées, essentiellement installées dans les provinces d'Alicante (Elda) et de Valence. Aussi, avec près de 3 000 établissements employant plus de 50 000 salariés, l'Espagne produit-elle plus de chaussures que la France (mais moins de 40 % de la production italienne), et se trouve être fortement exportatrice (60 millions de paires, soit un taux de couverture de 410 % !). On comprend donc les inquiétudes des industriels du Sud-Ouest français, si les derniers pans de la protection européenne - encore non négligeable pour ces produits - devaient disparaître rapidement avec l'adhésion de l'Espagne à la Communauté. Toutefois une analyse plus fine des spécialisations internes de ce secteur de production demande à être faite, afin d'éviter des conclusions trop hâtives.

En effet, la position exportatrice envers l'Espagne, sur un marché déjà ouvert, des tanneries de Midi-Pyrénées ne peut que se trouver confortée par l'élargissement de la Communauté. Mais, même en ce qui concerne les articles chaussants, le marché espagnol, jusque là très fortement protégé, peut offrir des opportunités pour des articles spécialisés : chaussures de luxe influencées par la mode, fabrications particulières comme, par exemple, les chaussures de sécurité produites en Languedoc-Roussillon. Il ne faut pas oublier en effet que, si dans la C.E.E. à neuf, le Grand Sud-Ouest est fortement importateur de produits italiens, il est fortement exportateur vers l'Allemagne et l'U.E.B.L. C'est donc la restructuration du secteur qui doit être recherchée, pour rendre plus complémentaires que concurrentes les productions

de part et d'autres des Pyrénées. Si la poursuite de la réduction du nombre d'entreprises et des effectifs paraît inévitable, cette activité ne doit pas disparaître complètement pour autant, comme se plaisent à l'annoncer des déclarations alarmistes. Mais ce ne peut être qu'au prix d'un effort d'innovation et de promotion commerciale qui doit être encouragé.

En conclusion, le groupe des industries traditionnelles à fort coefficient de main-d'oeuvre présente des caractéristiques communes :

- avantages du Grand Sud-Ouest pour les matières premières et les produits demi-ouvrés par comparaison avec l'industrie espagnole ;

- à l'opposé, position concurrentielle beaucoup plus forte des producteurs espagnols - notamment ceux du Nord du pays - en ce qui concerne les produits finis, d'où l'inquiétude pour ces trois régions françaises dans des secteurs déjà en régression ;

- cependant, le marché européen étant déjà largement ouvert depuis l'accord de 1970 aux produits espagnols, alors que le marché intérieur de l'Espagne reste très protégé, il y a peut-être désormais moins de difficultés d'adaptation que de perspectives nouvelles de débouchés à attendre du côté français ;

- dans cette perspective, une production régionale spécialisée et de qualité doit pouvoir s'affirmer et mérite d'être encouragée.

b.) Les industries d'intérêt national, amorces d'un complexe intra-régional

Ces industries résultent, dans le Grand Sud-Ouest, de décisions d'implantations souvent anciennes, liées soit à l'existence de ressources naturelles : hydro-électricité, gaz naturel, bois... soit à la volonté politique qui s'exprime au travers des entreprises nationalisées : aéronautique ...

1 - Les industries chimiques apparaissent, avant la crise de l'énergie, comme l'une des grandes chances de développement du Sud-Ouest, et un "plan chimie" avait été préparé, à cet effet, entre l'Aquitaine et Midi-Pyrénées pour renforcer le triangle Bordeaux-Pau (Lacq)-Toulouse. Jusqu'à présent, un véritable "complexe" chimique et pétro-chimique n'a pas encore pu prendre son essor, et les industries

chimiques occupent moins de 10 % des salariés de la région (7 % des effectifs correspondant dans la France entière) : soit 17 000 emplois en Aquitaine, 13 500 en Midi-Pyrénées, 7 800 en Languedoc-Roussillon. On doit noter cependant l'essor prometteur, dans les trois régions, de la pharmacie. Ainsi, sur le plan du commerce extérieur, la chimie tient une place importante : la première dans les échanges avec l'Espagne, qui peut apporter, grâce aux complexes catalan et basque, une nouvelle dimension à ces activités dans le Grand Sud-Ouest. Du côté espagnol, en effet, les industries chimiques occupent une place prépondérante : plus de 300 000 emplois et 15 % de la production nationale, ce qui en fait le deuxième secteur industriel du pays. Elles sont surtout concentrées en Catalogne (34 %), dans le Pays Basque (14 %) et à Madrid (14 %). Viennent ensuite le Levant (8 %), les provinces cantabriques (8 %) et l'Andalousie (6 %). Malgré la pénétration du capital étranger dans les années récentes qui a permis une expansion supérieure aux prévisions - pourtant optimistes - des plans espagnols, les unités de production sont encore de dimension réduite avec une productivité faible. Aussi, seules les activités de transformation ont pu se développer au rythme de croissance de la consommation intérieure. Les industries de base et intermédiaires n'ont pas pu réunir les capitaux indispensables à leur développement - malgré la mise en place du complexe pétrochimique de Tarragone - et l'Espagne reste fondamentalement importatrice dans ce secteur, notamment depuis la France pour la chimie organique de base, avec un taux de couverture à peine supérieur à 40 %.

C'est pourquoi, moins que la concurrence - déjà sensible pour des produits tels que le chlore - c'est plutôt la complémentarité qui doit être envisagée entre la chimie du Sud-Ouest de la France et du Nord de l'Espagne.

Du côté français, les vocations sont déjà affirmées aux deux extrémités de la filière : produits de base d'une part, et chimie fine de l'autre. Au contraire, les productions espagnoles concernent plutôt les intermédiaires. La démarche qui avait présidé à la préparation du "plan chimie" dans le Grand Sud-Ouest paraît donc pouvoir être reprise, mais avec la participation des provinces du Nord de l'Espagne. Toutefois, c'est bien évidemment la conjoncture mondiale dans ce secteur qui sera finalement déterminante. On retrouve ici une idée souvent avancée dans

Les milieux européens : élargir la Communauté est un processus beaucoup plus difficile depuis la crise de 1975 que dans le contexte d'euphorie de la décennie précédente.

2 - La construction navale, l'aéronautique et l'armement sont inexistantes dans le Languedoc-Roussillon. Mais leur place est déterminante en Aquitaine : 15 000 emplois autour des groupes Dassault et SNIAS (aérospatiale) dans l'agglomération bordelaise, et Turbomeca dans le Bassin de l'Adour, comme en Midi-Pyrénées : 14 000 emplois, principalement en Haute-Garonne (aérospatiale) mais aussi à Tarbes (Arsenal). Les liens de sous-traitance sont plus développés en Midi-Pyrénées qu'en Aquitaine, comme l'a révélé l'impact régional du ralentissement des programmes aéronautiques nationaux dont dépend l'activité du Sud-Ouest. Dans ce secteur, les échanges avec l'Espagne sont encore faibles, mais croissants.

Le secteur aéronautique, en effet, n'occupe en Espagne qu'une place modeste (0,1 % de l'emploi industriel), mais après le regroupement opéré en 1971 des trois principales firmes en un seul groupe (C.A.S.A.), ce dernier participe à toute une série de projets pluri-nationaux de construction : Airbus, Mercure ... intéressant le Sud-Ouest français, avec lequel de plus existent des contrats de fabrication de pièces détachées pour les avions français (Minifalcon).

Ces liens de sous-traitance font que, désormais, 11 % des importations de la région Midi-Pyrénées en provenance d'Espagne sont constitués par des cellules et équipements spécifiques pour aéronefs. Leur progression dans les années récentes est une des raisons du renversement du taux de couverture de cette région avec l'Espagne : 126 en 1976, 64 en 1977, 52 en 1978 ! Mais ces échanges nouveaux s'inscrivent dans le cadre de projets multinationaux qui apparaissent aujourd'hui prometteurs : le programme Airbus en particulier.

3 - Les industries du papier et du carton apportent 13 000 emplois dans le Sud-Ouest où domine Midi-Pyrénées pour les pâtes et surtout l'Aquitaine pour le papier carton. En Espagne, 25 000 salariés et 250 unités de production font que si l'auto-suffisance n'est pas encore atteinte, elle n'est pas très éloignée (taux de couverture de 70 %), grâce aux usines du Pays-Basque (Tolosa notamment dans le Guipuzcoa) qui font

plus du tiers de la production nationale, mais aussi à celles de Catalogne (22 %) et du Levant (10 %) spécialisé dans les productions élaborées. Ce secteur est donc un de ceux où les échanges avec le Sud-Ouest français - déjà importants - pourraient encore s'intensifier, d'autant que le niveau actuel de protection en Espagne est élevé (le papier a été laissé en dehors de l'accord préférentiel de 1970), ce qui explique qu'actuellement, des inquiétudes se manifestent du côté espagnol.

Les relations actuelles font apparaître une structure assez proche de ce qui a déjà été constaté pour les activités traditionnelles : Le Grand Sud-Ouest fournit plutôt des matières premières (pâtes) et l'Espagne des produits plus élaborés (papiers, produit d'imprimerie). Dans le cadre de la préparation du plan décennal du Grand Sud-Ouest, les Aquitains insistent sur le développement d'une filière bois-papier. L'idée serait de donner une solution au problème du prix de la matière première (les grumes du massif forestier gascon) jugé trop élevé par les industriels, en développant entre la sylviculture et la papéterie, les industries du sciage. Ainsi le bois serait-il doublement valorisé, le papier n'absorbant que des "rejets" ou "sous-produits". Le problème reste de savoir si, de cette façon, la quantité de matière première serait encore suffisante pour une production de masse, à faible valeur ajoutée, telle celle des usines du groupe Saint-Gobain. Dans le cas contraire, seules les productions à forte valorisation - comme cela semble être le cas actuellement - auraient un avenir dans la région.

En résumé, ces trois secteurs "chimie", "aéronautique", "papier" sont ceux qui paraissent les mieux placés pour connaître une intensification des liaisons économiques entre les deux zones en présence. Les complémentarités sont nettes, et l'avenir dépendra donc de la seule conjoncture internationale : favorable aujourd'hui pour l'aéronautique, les perspectives sont moins ouvertes pour la chimie et le papier-carton.

c) Les implications des implantations récentes de firmes multinationales

Ce troisième groupe d'activités est venu modifier l'état des relations économiques traditionnelles entre les régions pyrénéennes françaises et l'Espagne. Cependant, dans la mesure, où pour une part importante de ces secteurs économiques, les décisions d'implantation et de développement sont inscrites dans une stratégie mondiale, elles apparaissent peu voire pas maîtrisables du tout par les régions en présence. et donc, toute prévision à leur sujet paraît difficile, ou hasardeuse. Actuellement, cependant, les liaisons économiques paraissent significatives notamment en ce qui concerne les échanges commerciaux pour les industries électriques et électroniques, les machines et appareils mécaniques et la construction automobile. Ce sont là des activités de pointe, mais qui ne s'insèrent pas dans de véritables complexes industriels transpyrénéens. Au total, tout pronostic à leur égard est particulièrement hasardeux, tant que les politiques régionales n'auront pas une plus nette maîtrise des décisions d'implantation.

B/ PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES SECTEURS D'ACTIVITES INDUSTRIELLES

L'adhésion de l'Espagne à la Communauté Economique Européenne modifiera la situation actuelle des échanges entre les ensembles économiques en présence. Pour rendre compte de ce phénomène, plusieurs méthodes d'analyse ont été conjointement appliquées dont les conclusions vont être présentées ici en deux rubriques :

- spécialisation révélée par le commerce extérieur,
- implications de l'application par l'Espagne du système de protection européen.

a) - Les spécialisations révélées par le commerce extérieur (erga omnes)

La méthode repose sur le calcul du ratio R.C.A. (Revealed comparative advantage)

$$\text{où R.C.A.} = \frac{x_i / \sum x_i}{m_i / \sum m_i}$$

avec x_i = exportations sectorielles (ou sous-sectorielles) vers l'extérieur

et m_i = importations sectorielles (ou sous-sectorielles) du reste du monde

Si R.C.A est supérieur à 1 la part du secteur i est plus importante à l'exportation qu'à l'importation, ce qui révèle un avantage comparatif pour la région. Mais deux cas peuvent alors se présenter :

- le taux de couverture du secteur considéré est positif et supérieur au taux de couverture moyen du commerce extérieur régional, il y a lieu de parler de "spécialisation à l'exportation" ;

- le taux de couverture du secteur considéré est positif mais inférieur au taux de couverture moyen du commerce extérieur régional, il s'agit alors seulement d'un secteur "exportateur net".

Il ressort de l'analyse empruntant ce procédé désormais classique, les tableaux de spécialisations et des secteurs exportateurs nets qui vont suivre pour les régions pyrénéennes françaises et l'Espagne.

1 - Les spécialisations sectorielles de l'exportation des régions pyrénéennes

Ces spécialisations résultent d'une analyse effectuée sur le commerce extérieur erga omnes des régions pyrénéennes en 1978.

TABEAU 1 - SECTEURS ET SOUS SECTEURS DE SPECIALISATION DES REGIONS PYRENEENNES

AQUITAINE	MIDI-PYRENEES	LANGUEDOC-ROUSSILLON
- Chaussures et cuirs (SE)	- Chaussures (SE) - Articles en cuir (EN)	- Textile (non spécialisé)
- Chimie (SE)	- Habillage (EN) - Ouvrages en files (EN) - Chimie minérale (SE) - P.pharmaceutiques (SE)	- Chimie (non spécialisé) - Chimie minérale (EN) - Parachimie (EN) - P.pharmaceutiques (EN) - Pneus et C.transformés (EN)
- Matériel électronique (SE)	- Machines de bureau informatique (SE) - Matériel électrique professionnel (EN)	- Matériel électronique (SE) - Machines de bureau, informatique (SE) - Matériel électrique ménager (EN)
- Papiers et cartons (SE)	- Papiers et cartons (SE)	- Machines et appareils mécaniques (non spécialisé)
- Aéronautique (SE)	- Cellules et aéronefs (S.E.) - Propulseurs aéronefs (EN) - Equipements spécifiques (EN)	- Aéronautique (non spécialisé) - Cellules et aéronefs (EN)
- Bois et meubles (non spécialisé)	- Demi-produits et ouvrages simples en bois (EN)	- I.A.A. (SE)
- Machines et appareils mécaniques (non spécialisé)	- Equipement industriel (EN)	- S.E. = Secteur de spécialisation E.N. = Secteur exportateur net
- I.A.A. (non spécialisé)	- Lait et produits laitiers (EN)	
	- Cuir et chaussures (non spécialisé) - Articles en cuir (EN) - Textiles (SE) - Matières premières Textiles naturels (SE) - Ouvrages en files (SE) - Habillage (SE) - Bonneterie (EN)	
	- Chimie (EN) - Industrie électronique (EN) - Papiers et cartons (SE) - Machines et appareils mécaniques (non spécialisé)	
	- Chimie minérale (EN) - Parachimie (EN) - P.pharmaceutiques (EN) - Pneus et C.transformés (EN)	
	- Industrie électronique (EN) - Matériel électronique professionnel (EN)	
	- Pâtes à papier (SE) - Papiers et cartons (EN)	
	- Matériel de TP et sidérurgie (EN) - Machines outils (EN) - Equipement industriel (EN) - Produits de la mécanique de précision (EN) - Cellules et aéronefs (EN)	
	- I.A.A. (non spécialisé) - Lait et produits laitiers (EN)	

Source : Elaboration propre

En guise de commentaires, on ne notera que le point suivant :

l'absence du secteur aéronautique de Midi-Pyrénées en terme de spécialisation à l'exportation.

En effet, bien qu'exportateur net, ce secteur importe une part très forte de produits aéronautiques en proportion des importations de Midi-Pyrénées.

2 - Les spécialisations sectorielles de l'exportation espagnole

Ces activités ont été mises en évidence à l'issue d'une analyse effectuée sur le commerce extérieur des produits industriels erga omnes de l'Espagne en 1978.

Tableau 2 - Secteurs et sous-secteurs de spécialisation à l'exportation ou exportateurs nets de l'économie espagnole.

Secteurs de spécialisation	Secteurs exportateurs nets	Sous-secteurs de spécialisation	Sous-secteurs exportateurs nets
<ul style="list-style-type: none"> - Cuir et chaussures - Textiles - Industries diverses - Matériel de transport - I.A.A. 		<ul style="list-style-type: none"> - Chaussures - Fils et files - Ouvrages en files - Bonneterie - Habillement - Confection - Bois et meubles - Conserves végétales - Conserves de poissons et salaisons - Boissons alcoolisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Pneus et caoutchoucs transformés et transformés de matières plastiques - Papiers et cartons ouvrés - Matériel de TP et sidérurgie - Machines outils

Source : Elaboration propre

On retrouve donc les secteurs et sous-secteurs précédemment étudiés et il ressort immédiatement de la lecture de ces tableaux que les spécialisations des ensembles en présence sont :

. Concurrentes en ce qui concerne :

- les cuirs et chaussures ;
- le textile ;
- l'habillement.

. Complémentaires à l'avantage des régions pyrénéennes pour :

- les machines de bureau et informatique ;
- la chimie minérale ;
- les produits pharmaceutiques ;
- les papiers et cartons (y compris les pâtes à papier pour le seul Midi-Pyrénées) ;
- l'aéronautique .

. Complémentaires à l'avantage de l'Espagne pour :

- le meuble ;
- le matériel de transport ;
- les machines outils (encore que ce secteur connaisse une crise sévère, notamment dans les Provinces basques espagnoles).

Cette situation inclut d'ores et déjà les effets de l'application de l'Accord commercial de 1970. Cette tendance sera encore infléchie avec l'adhésion de plein effet de l'Espagne au Marché Commun. De là, l'intérêt d'une analyse prospective que nous mènerons ici, en termes de protectionnisme effectif.

b) - Les implications de l'application par l'Espagne du système de protection européen

L'application par l'Espagne du système de protection européen (Tarif extérieur commun notamment et application des Accords préférentiels en général de la C.E.E.) aura un effet direct sur les activités économiques de celle-ci. Ces effets auront bien entendu des répercussions indirectes sur les

régions du Sud-Ouest de la France dans leurs relations avec l'Espagne. Ajoutons que l'intégration de l'Espagne à la C.E.E. s'accompagnera de la suppression à plus ou moins longue échéance des restrictions tarifaires et non tarifaires entre les deux ensembles économiques. Dans la mesure où le protectionnisme industriel espagnol est généralement plus élevé que celui de la France et donc des régions du Sud-Ouest français, on peut penser que les adaptations les plus sensibles seront à attendre du côté espagnol.

1 - L'évolution de la protection effective espagnole

Dans cette approche, le tarif extérieur commun a été appliqué aux structures productives espagnoles. Ceci permet de déterminer quels sont les secteurs d'activité qui renforcent leur position vis à vis de l'extérieur et ceux qui sont pénalisés par l'adoption de cette nouvelle structure tarifaire. Dans la réalité, l'Espagne n'abandonnera pas brusquement sa structure actuelle pour mettre en place le système de protection européen. Une période transitoire caractérisée par un désarmement tarifaire progressif, conduira ce pays vers une situation tarifaire identique à celle des pays actuellement membres de la Communauté Economique Européenne. Toute chose égales par ailleurs, on a effectué aux branches du T.E.I. espagnol de 1975, le tarif extérieur commun. Les résultats obtenus permettent l'analyse du comportement de la valeur ajoutée des activités retenues. Ceci traduit donc un protectionnisme effectif à l'égard des pays tiers. Cependant, cette nouvelle situation des secteurs ne sera pas neutre non seulement à l'égard des activités de l'économie espagnole (secteurs des biens non échangés, secteurs d'exportation...) mais aussi de l'économie de la Communauté et notamment des régions françaises pyrénéennes (effet cependant moins sensible parce que l'Espagne correspond à l'hypothèse du petit pays devant le Marché Commun).

Les branches à protection effective positive (supérieure au T.E.C.) et à fortiori élevée, ne renforceront leur position à l'égard des pays tiers en général que si l'arancel (ou tarif douanier espagnol) aboutissait à une protection effective plus basse (1). Cet avantage pourra

(1) La méthode utilisée pour le calcul des taux effectifs est celle de G. BASEVI, qui consiste à effectuer l'analyse à partir d'une situation et des données de protection.

éventuellement bénéficié à l'Espagne dans ses relations avec les autres partenaires européens que dans la mesure où elle possédait avant son adhésion, une situation favorable sur le marché européen. L'application du tarif extérieur commun à l'économie espagnole permet d'aboutir à la typologie d'activités suivante :

Application du T.E.C. → de la valeur ajoutée	Application du T.E.C. → de la valeur ajoutée
<ul style="list-style-type: none"> - Transformation du caoutchouc - Produits chimiques inorganiques de base - Produits chimiques pour l'industrie - Matériel électronique - Pâtes à papier - Produits chimiques organiques de base - Machines industrielles et équipements mécaniques non électriques - Transformation de pâtes à papier - Meuble - Machines et matériel électrique - Produits chimiques pour la consommation finale 	<ul style="list-style-type: none"> - Produits pharmaceutiques - Vêtements et articles textiles - Machines de bureau et ordinateurs - Construction et réparation d'avions - Chaussures

Source : Elaboration propre.

2 - L'application par l'Espagne des Accords "Préférentiels" de la C.E.E.

Ce sont les pays méditerranéens qui auront le plus grand impact sur l'économie espagnole du fait de la mise en application des Accords préférentiels de la C.E.E. Il va se poser alors pour l'Espagne, le problème et ses conséquences de la pénétration sur son marché intérieur de produits industriels originaires d'autres pays méditerranéens et qui bénéficieront d'une franchise douanière totale ou partielle.

Un certain nombre de ces pays, les pays arabes méditerranéens (1) en général sont importateurs significatifs de produits industriels espagnols (produits sidérurgiques, ciment, machines diverses et véhicules à moteurs). L'exportation actuelle de ces pays vers l'Espagne concerne surtout des matières premières (gaz naturel, phosphates et coton non cardé). Cependant, dans l'avenir, quand les productions des pays méditerranéens arabes mais aussi et surtout celles en provenance de Yougoslavie ou d'Israël entreront en Espagne en régime de franchise, les performances à l'exportation de ces pays là sur le marché espagnol seront sensiblement plus importantes. Les produits textiles espagnols seront tout particulièrement menacés et ne pourront pas supporter bien longtemps la compétitivité croissante de productions de pays à bas coûts salariaux. Autre exemple : l'application à la Yougoslavie du système des préférences généralisées a eu pour conséquence une hausse sensible des exportations de ce pays vers la C.E.E. (engrais, produits en zinc, pneumatiques, chaussures, machines à coudre, bicyclettes, accumulateurs et piles électriques, meubles). En cas d'adhésion de l'Espagne et d'application par celle-ci des Accords "préférentiels" de la C.E.E, certaines productions industrielles yougoslaves pourraient créer des difficultés aux secteurs correspondants espagnols dans la mesure où ces productions pénétreraient le marché espagnol en régime de franchise douanière totale ou partielle et seraient susceptibles de menacer le débouché externe voire interne des produits similaires espagnols. (meubles par exemple)

Au total, on voit bien que ces Accords "préférentiels" entre la C.E.E. et les pays tiers limitent, relativisent les conclusions qui ont pu être apportées précédemment sur l'évolution des secteurs espagnols dans la C.E.E. face aux industries des régions pyrénéennes en particulier.

- En fait, ces Accords se caractérisent par une baisse, voire une disparition du tarif extérieur commun et entraînent une modification du protectionnisme effectif des pays qui les appliquent.

(1) Ministerio de Industria. Los Acuerdos preferenciales de la C.E.E. y la industria española, 1979, Madrid.

Compte tenu de l'état actuel des spécialisations à l'exportation des deux ensembles économiques étudiés, de l'évolution prévisible de la valeur ajoutée des secteurs industriels espagnols permise par la nouvelle structure tarifaire, il est possible de dresser la typologie suivante des secteurs :

1er type : Secteurs où l'Espagne peut améliorer sa position dans la C.E.E. et les régions pyrénéennes en particulier :

- . Meubles
- . Textiles
- . Chaussures

Pour ces productions, la concurrence des pays tiers peut menacer les positions espagnoles acquises pour les productions peu "sophistiquées" y compris en Espagne.

2ème type : Secteurs où la C.E.E. (le cas échéant, les régions pyrénéennes) peut améliorer son implantation sur le marché espagnol :

- . Pâtes à papier, papiers et cartons
- . Matériel électronique
- . Chimie pour la consommation finale et l'industrie

3ème type : Secteur de complémentarité

- . Aéronautique

L'ensemble des résultats que nous avons obtenus est cependant affecté de deux limites importantes :

- les perspectives dégagées ne font intervenir que quelques variables explicatives de l'échange international,

- les conclusions concernent des activités ou secteurs encore trop agrégés et ne permettent donc qu'une interprétation et une exploitation prudentes des résultats obtenus.

III - LES PRODUCTIONS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES

C'est dans ce domaine que le dossier de l'adhésion de l'Espagne à la Communauté est le plus controversé dans le Grand Sud-Ouest. La situation est en effet très contrastée selon les productions. De plus, l'agriculture au sens strict et les industries agro-alimentaires n'ont pas les mêmes problèmes. Comme pour l'industrie, sera présentée d'abord la situation comparative des productions, puis leurs perspectives d'adaptation combinée dans l'hypothèse d'une adhésion de l'Espagne au Marché Commun Agricole.

A/ SITUATION COMPARATIVE DES PRODUCTIONS AGRICOLES

En se plaçant du point de vue des régions du Sud de la France, celles peuvent être regroupées en deux ensembles :

- La production méditerranéenne où se posent des problèmes de concurrence avec l'Espagne ;
- Les productions tempérées qui sont au contraire en complémentarité ;
- auxquels l'on doit encore ajouter les industries dérivées.

a) - Les productions méditerranéennes

L'Espagne a bien entendu une vocation affirmée pour ce type de production. Les progrès réalisés dans le maraîchage, qui a doublé en 25 ans, et les fruits, mettent l'Espagne au rang de deuxième producteur européen.

1 - L'huile d'olive n'a qu'une importance très relative dans le Sud de la France. Le déséquilibre du marché, consécutif à l'élargissement de la Communauté au premier producteur mondial qui posera des problèmes financiers à la section garantie du FEOGA, n'est donc pas fondamentalement ressenti. Toutefois, les producteurs d'olives de table de Corse se sentent menacés.

2 - Pour les agrumes, la situation est assez semblable. L'Espagne maîtrise une production de l'ordre de 1,8 million de tonnes d'oranges, 700 000 tonnes de mandarines, 340 000 tonnes de citrons. Le problème des accords particuliers avec certains pays tiers du Bassin méditerranéen va donc se poser avec acuité (Israël, Maghreb). Pour le Sud de la France, seules les clémentines de Corse peuvent connaître quelques difficultés, bien qu'elles occupent un "créneau" spécifique du marché, avec une production modeste (20 000 t seulement).

3 - Les autres espèces de fruits présentent, dans le Sud de la France, une situation plus inquiétante, car elles restent actuellement très protégées envers la concurrence espagnole : par le système des prix de référence et, surtout par le régime (national, mais inclus dans les règlements communautaires) des calendriers d'importation. Si, après ouverture du marché, ce régime devait disparaître, se poseraient des problèmes pour les fruits précoces : pêches et abricots du Roussillon, poires de Provence et aussi pour les raisins de table pendant toute leur saison de production. Par contre, les pêches tardives pourront peut-être trouver en Espagne (notamment dans les zones touristiques ou très urbanisées du Nord) de nouveaux débouchés, ainsi que les pommes dont la production française est techniquement plus avancée, à prix équivalent. La production de pêches mérite donc un examen particulier (Cf. la fiche correspondant dans le rapport technique n° 1 : (les productions agricoles). Il en ressort les caractéristiques suivantes :

* En ce qui concerne la localisation, 65 % de la production française de pêche est réalisée dans les cinq régions étudiées. Cependant, la première région française productrice est située hors du champ de l'étude en Rhône-Alpes (35 % de la production nationale). Dans les régions du Sud, Provence-Alpes-Côtes d'Azur et Languedoc-Roussillon réalisent près de la moitié de la production française (45 %) et se caractérisent par leur précocité. Au contraire, Aquitaine et Midi-Pyrénées ont une place plus modeste (20 %) avec une production de milieu de saison. Ainsi les départements les plus gros producteurs sont-ils dans l'ordre : le Gard (75 000 t), les Pyrénées-Orientales (70 000 t), l'Ardèche (45 000 t), les Bouches-du-Rhône et le Tarn et Garonne (35 000 t) le Lot-et-Garonne (22 000 t) la Haute-Garonne (15 000 t).

Du côté Espagnol les 400 000 t produits sont issus de trois régions de production : le Nord-Est (Tarragone), le Levant (Murcie), l'Andalousie occidentale. Ainsi du Sud au Nord de la péninsule, la production peut-elle être étalée dans le temps de la mi-mai à la mi-août, avec donc un avantage très net de précocité sur les productions françaises.

* Perspectives de développement comparées : La Communauté à neuf a déjà un taux d'auto-provisionnement positif 103 %. A douze, il sera porté à 119 %. Si la production française paraît avoir atteint un pallier,

il n'en n'est pas de même en Espagne, où, par le seul jeu de gain de productivité, elle peut s'accroître de 20 %. Dans ce secteur les charges de main-d'oeuvre sont déterminantes, et la mécanisation n'est pas encore en mesure de compenser les écarts salariaux entre la France et l'Espagne. Par conséquent, il existerait indéniablement une situation critique pour les productions françaises, surtout les plus précoces, si les calendriers d'importation étaient supprimés brutalement.

4 - En ce qui concerne les légumes, la situation est assez semblable. Les productions du Sud de la France, protégées actuellement selon le même système que les fruits, sont susceptibles de connaître des difficultés d'écoulement, principalement en ce qui concerne les pommes de terre primeurs et les tomates dont l'Espagne est un très grand producteur : 5,9 millions de tonnes de pommes de terre dont 100 000 tonnes "précoces" et 800 000 tonnes "semi-précoces" ; 2,4 millions de tonnes de tomates, produites toute l'année en plein champ ou sous abris légers. A un degré moindre, d'autres productions régionales peuvent se trouver conjonctuellement en déséquilibre : asperges, fraises, aubergines, oignons, artichauts et même melons si les producteurs espagnols se reconvertissent vers le "Cantaloup".

C'est donc essentiellement la production de tomates qui demande une attention particulière.

* La localisation, en France, est très nettement concentrée dans les régions du Sud : 80 % de la production nationale (600 000 tonnes), cinq départements à eux seuls réalisant 68 % du volume total : le Vaucluse (110 000 t), les Bouches-du-Rhône (105 000 t), le Lot-et-Garonne (85 000 t), le Gard (65 000 t) et les Pyrénées-Orientales (45 000 t). En Espagne, trois régions réalisent à elles seules plus des 2/3 de la production nationale : l'Andalousie orientale (Almeria), l'extrémadure (Badajz), avec une récolte très irrégulière (550 000 t en 77, 220 000 t en 76), le Levant.

* Les perspectives de développement comparées sont ici encore en faveur de l'Espagne. La production française en effet paraît désormais plafonner à 600 000 t. En Espagne les superficies cultivées varient d'une année sur l'autre entre 55 000 et 75 000 ha, mais avec une tendance à la hausse. De plus, les rendements à l'ha s'élèvent sensiblement et sont d'ores et déjà en moyenne supérieurs à ceux de la France : 320 Qu/ha contre

260 Qu. Cependant certaines régions françaises connaissent des performances remarquables : le Lot-et-Garonne (400 à 500 Qu/ha) et la culture sous serre qui peut avoisiner les 1 000 Qu/ha en Provence (mais seulement 10 % de la production des régions méditerranéennes françaises sont réalisées ainsi). L'avantage pour l'Espagne est donc très net pour la production de plein champ, qui bénéficie de plus de sa précocité. La C.E.E. à douze étant excédentaire pour ce produit, on comprend les inquiétudes des professionnels français de la tomate.

5 - Le dossier du vin enfin est un des plus délicats. En schématisant, la production régionale du Sud de la France peut être décomposée en trois groupes : les vins d'appellation contrôlée (Bordelais surtout), les vins de consommation courante (Languedoc principalement) qui sont commercialisés après coupage, les vins de "milieu de gamme" enfin (vins délimités de qualité supérieure et vins de pays) qui ont fait l'objet, dans un passé récent, d'un effort important de promotion, reposant sur la sélection des cépages et la mise en bouteille sur le lieu de production et représentent aujourd'hui 15 % de la production du Languedoc. La production espagnole n'est pas classée suivant les mêmes critères, mais on peut également distinguer : les appellations spéciales (Jerez surtout, qui réalisent plus de 50 % en valeur des exportations), les autres vins d'origine (régions de Rioja Jumilla et de Valdepenas en particulier) qui apparaissent très compétitifs actuellement, les vins courants enfin qui forment 70 % de la production en volume avec un fort degré alcoolique, ce qui explique que si l'Espagne vient après l'Italie et la France en ce qui concerne le volume des vins produits, elle les devance en richesse alcoolique. Ce vignoble espagnol est principalement un vignoble de raisins blancs (60 à 70 % du volume produit) alors que la consommation intérieure porte essentiellement sur les vins rouges. Aussi assiste-t-on au développement des rosés (Claret) par mélange. L'ensemble présente un degré alcoolique élevé : 11 à 14° ; qui les prédestine au coupage.

Dans ce contexte, la production régionale française est actuellement "abritée" des effets de la production espagnole par l'interdiction de coupage qui s'applique aux vins n'appartenant pas à la C.E.E.

Si cette interdiction était levée après l'élargissement du Marché Commun, la qualité de coupage des vins espagnols ferait que, paradoxalement, les vins du Midi, de moins bonne qualité, trouveraient plus de facilités à s'écouler, alors que les producteurs qui ont

fait l'effort d'améliorer leur récolte (en investissant dans la cuverie et en réduisant leurs rendements à l'hectare) seraient fortement concurrencés par les nouveaux venus. C'est toute la politique récente menée par les autorités françaises et le FEOGA qui serait ainsi remise en cause.

Or, la capacité d'absorption d'une production accrue dans le Marché Commun élargi paraît actuellement limitée, tant que la fiscalité des pays du Nord de l'Europe continuera de discriminer le vin au profit de la bière. Par conséquent, les risques d'engorgement du marché sont évidents avec l'arrivée de l'Espagne qui présente une production irrégulière : 22 millions d'hectolitres seulement en 1977, mais 40 millions d'hectolitres en 1973 et 1979 ! La production espagnole est de type extensive : 1,6 millions d'ha avec un rendement moyen de 20 - 25 hl/ha, soit le tiers des rendements français dans le Languedoc-Roussillon. L'extension des surfaces est peu probable, et les gains de rendement paraissent limités ; l'irrigation étant actuellement interdite pour le vin et réservée à des productions plus valorisantes. Cependant, on estime que la production de l'Espagne devrait se stabiliser à au moins 40 millions d'hectolitres, avec donc un volume annuel exportable de l'ordre de 10 millions d'hl. Ainsi, compte tenu du nouveau Règlement 816 concernant la possibilité de coupage entre vins blancs et rouges et la structure de prix encore favorable à l'Espagne, la place de ce pays sur le marché européen du vin ne pourra que se renforcer rapidement, au détriment en tout premier lieu des vins de coupage d'Italie, mais également d'une partie de la production du Sud de la France. Cette vision pessimiste ne s'applique pas aux vins d'appellation contrôlée : les Bordeaux notamment peuvent espérer, après disparition des entraves actuelles, une bonne pénétration sur le marché intérieur de l'Espagne.

En conclusion, les productions méditerranéennes du Sud de la France posent incontestablement un problème devant la perspective d'adhésion de l'Espagne à la Communauté. ⁽¹⁾ Pour les fruits, les légumes et les vins, les deux traits communs à souligner sont :

- d'une part, l'existence actuelle d'un efficace régime de protection réglementaire par les calendriers d'importation et l'interdiction de coupage ;

 (1) A l'exception de la viande ovine qui n'a pas été abordée ici, car la production régionale française est menacée par celle du Royaume-Uni et les importations des pays tiers, non pas l'Espagne, actuellement elle-même importatrice.

- d'autre part, la perspective de voir menacés par la concurrence espagnole, non pas des producteurs marginaux, mais au contraire les producteurs les plus dynamiques du Sud de la France : producteurs de fruits et légumes primeurs du Roussillon ou viticulteurs du Midi lancés dans l'aventure des "vins de pays", pour prendre deux exemples.

Dans des secteurs de production à forte valorisation à l'hectare, ce sont donc, à la fois, des problèmes de revenu et d'emploi agricoles qui se posent, aucune possibilité de reconversion ne paraissant présenter les mêmes possibilités actuellement. De plus, ces productions soutiennent en aval un fort courant d'activité dans le négoce et les transports, tout particulièrement.

b) - Les productions tempérées

L'Espagne est en situation fortement déficitaire pour ce type de produits. Dans un passé récent, les autorités ont soutenu à grands frais le développement de l'élevage. De ce fait, les importations de lait et de viande bovine se sont sensiblement réduites (respectivement 0,03 % et 4,5 % des importations agricoles espagnoles), mais c'est au prix d'une très forte progression de la dépendance extérieure pour les aliments du bétail : 4 millions de tonnes de maïs et 1,8 million de tonnes de soja, soit 30 % des achats agricoles du pays.

L'adhésion de l'Espagne à la Communauté aura donc pour effet d'ouvrir de nouveaux débouchés :

- soit pour le maïs du Sud de la France,
- soit pour les produits d'élevage eux-mêmes, si les coûts comparatifs font que la production espagnole n'apparaît pas assez compétitive.

Pour le Sud de la France et le Grand Sud-Ouest en particulier, il y a donc des perspectives favorables et des chances à saisir. Mais avec des réserves.

1 - L'élevage

- La première concerne le développement de la "filière élevage". Les régions où domine cette production sont, en effet, parmi les moins dynamiques du Grand Sud-Ouest, avec une moyenne d'âge des exploitants élevée. Il n'est donc pas certain que le Sud-Ouest puisse profiter du marché espagnol, malgré la proximité, et laisse la place à d'autres

régions françaises ou du Nord de la Communauté (Hollande, Danemark...), ceci aussi bien pour les produits bruts que transformés (conserves de viande, produits laitiers). Cette tendance est particulièrement sensible concernant le lait : l'Espagne a réduit de 98 % ses achats de lait frais à la France (c'est-à-dire au Grand Sud-Ouest) et accru dans le même temps de 250% ses importations de lait en poudre, dont les régions du Sud de la France sont peu productrices. Il est d'ailleurs à noter que ce courant d'importation en Espagne est actuellement alimenté en grande partie par la Nouvelle Zélande, mais l'application sur ce point de la préférence communautaire devrait profiter pour l'essentiel aux régions du Nord de l'Europe.

2 - Maïs et oléagineux

- La seconde a trait au développement du maïs et du soja. Pour le premier, la technologie paraît actuellement maîtrisée dans la région, alors qu'elle est encore incertaine pour le second. De plus, si le marché est organisé en ce qui concerne le maïs, les incertitudes sont beaucoup plus fortes pour le soja, tant qu'une politique européenne claire n'aura pas été arrêtée. Mais, quoi qu'il en soit, la promotion de ces deux productions nécessite un fort programme d'irrigation, pour que la valorisation à l'hectare soit à la mesure du maintien du revenu régional. Cependant, même dans cette hypothèse, la population active agricole se trouvera réduite, par rapport aux productions méditerranéennes que le développement du maïs et du soja pourrait remplacer.

Actuellement dans le Grand Sud-Ouest le maïs occupe 550 000 ha avec une production de 3 millions de tonnes soit plus que la production de l'Espagne entière (2 millions de t). Cette dernière important 4 millions de tonnes, le déficit de la C.E.E. à douze ne pourra qu'augmenter, le taux d'auto-provisionnement, restant de l'ordre de 40 %. La question des débouchés ne se pose donc pas, mais seulement celle du revenu et de l'emploi régional. Concernant les oléagineux, la production dans le Grand Sud-Ouest est incomparablement plus modeste : 1 800 ha de soja (soit 35 000 qu) et 44 000 ha de colza (soit 1 million de quintaux). Techniquement ces productions constituent des voies possibles de reconversion dans certaines zones culturellement favorables, mais avec une marge brute à l'ha qui n'est pas supérieure à celle du maïs.

En conclusion des perspectives favorables existent, mais elles ne concernent qu'une partie des régions du Sud de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées) et les avantages comparatifs par rapport à d'autres régions du Marché Commun ne sont pas évidents, malgré la proximité de l'Espagne.

3 - Les industries agro-alimentaires

Sur ce dernier point, la situation est très voisine des conclusions précédentes.

L'Espagne, en effet, présente des faiblesses certaines dans ce secteur. Des entreprises artisanales, à productivité faible, assurent tout juste l'approvisionnement du marché intérieur. Seules les conserves de tomates pour les légumes, de dérivés d'agrumes et de pêches au sirop pour les fruits, auxquelles on peut encore ajouter les conserves de poissons, sont performantes à l'exportation.

Les industries du Grand Sud-Ouest, exceptés donc les concentrés de tomates et les pêches au sirop - déjà en prise avec une concurrence beaucoup plus forte encore de la Grèce - devraient donc avoir plus d'espoirs que de craintes devant l'adhésion de l'Espagne à la Communauté.

Cependant, la faiblesse relative des IAA dans le Sud de la France est telle actuellement qu'il n'est pas certain que l'ouverture du marché espagnol se fasse à son profit, alors que d'autres régions européennes sont beaucoup plus performantes. Seules les fabriques de boissons alcoolisées (Aquitaine et Provence) et les unités de production de confitures semblent disposer, dès à présent, de solides atouts. Les sous-secteurs des produits laitiers, des conserves de viande, et des conserves de légumes "tempérés" devraient donc être préalablement renforcés, pour pouvoir affronter le marché intérieur espagnol.

Dans le sous secteur du lait le mouvement de rationalisation des structures de production est déjà amorcé sous l'égide principalement de groupes coopératifs tels l'Union Laitière des Pyrénées Aquitaine Charente, ou privés tels Bougrain-Gérard et Roquefort. Or, c'est dans le secteur fromager que le marché espagnol paraît le plus prometteur, après disparition des entraves douanières.

Dans le sous-secteur de la conserve de légumes la prise de conscience des potentialités offertes par le marché espagnol est beaucoup plus récente et le mouvement de rationalisation de l'appareil de production régional à peine amorcé. Toutefois, déjà des firmes d'intérêt

national - tel Bonduel - ont choisi, pour ces raisons, de développer leurs implantations dans le Sud-Ouest.

Par contre le sous-secteur de la conserve de viande reste très faible régionalement, sauf en ce qui concerne les produits de luxe : foie gras et plats cuisinés, actuellement fortement pénalisés à leur entrée en Espagne (ICGI, plus impôt sur le luxe).

B/ LES PERSPECTIVES D'ADAPTATION COMBINEE DES PRODUCTIONS AGRICOLES
DANS L'HYPOTHESE D'UN ELARGISSEMENT DE LA C.E.E.

La liste des productions concurrentes et complémentaires est donc claire.

Aussi une approche simpliste pourrait-elle conclure à l'évidence de reconversion des productions méditerranéennes : vin de consommation courante (vcc), certains fruits et légumes... vers des productions tempérées : maïs, protéagineux, élevage.

Cependant une analyse en terme de revenu et d'emploi (Cf. rapport technique n° 1) prouve que les perspectives ouvertes demandent une approche beaucoup plus prudente et complexe.

a) - Approche en terme de revenu

Concernant, tout d'abord, le revenu agricole régional on doit souligner en premier lieu, que les spéculations de type méditerranéen valorisent le mieux le capital foncier (marge brute à l'ha supérieure) et assurent la meilleure rémunération du facteur travail (revenu net d'exploitation par unité de travailleur annuelle familiale et résultat brut d'exploitation par actif). C'est ainsi par exemple que la marge brute par hectare dans le Sud de la France varie de 1 600 F/ha pour le maïs à 5 000 F/ha pour les vcc et 12 000 F/ha pour les légumes de plein champ. De la même façon on constate que le revenu net d'exploitation par UTAF va de 14 500 F pour l'agriculture générale (pour des superficies moyennes de la classe 20 - 50 ha) à plus de 100 000 F pour la viticulture languedocienne sur des surfaces équivalentes.

Si des substitutions devaient être malgré tout inévitables, la situation ne serait pas la même sur le littoral méditerranéen d'une part et en Aquitaine et Midi-Pyrénées d'autre part. Dans les deux cas, il y aurait bien entendu perte de revenu global, mais cette perte sera plus limitée si : dans la zone littorale méditerranéenne on substitue à la vigne (vcc) du maïs ou des oléagineux irrigués, voire même non irrigués, mais la marge brute

chute alors des deux tiers ; tandis qu'en Aquitaine et Midi-Pyrénées le rapport des produits bruts à l'hectare montre qu'une reconversion vers l'élevage (en priorité lait, puis viande) entraînerait moins de perte qu'une reconversion vers l'agriculture générale.

b) - Approche en terme d'emploi

En raisonnant en UTA, toute reconversion entraînera une diminution de l'emploi régional agricole compte tenu du fait que le nombre d'UTA pour 100 ha est de : 3 à 10 fois plus élevé pour les productions méditerranéennes que pour les productions végétales de type tempéré, et de 2 à 8 fois plus que pour l'élevage. C'est ce qu'illustre, à titre d'exemple pour le Languedoc-Roussillon le tableau n° 6 ci-après.

Mais, ici encore, un raisonnement en terme de "désavantage" comparatif montre que la perte d'emploi sera plus limitée sur le Littoral-méditerranéen dans l'hypothèse d'une reconversion à surface égale de la vigne plutôt que des cultures fruitières vers l'élevage (s'il est possible) ou à défaut vers le maïs.

En conclusion de ces approches, le glissement suivant serait donc à envisager :

- sur le littoral : du vignoble (vcc) vers le maïs ;
- en Aquitaine et Midi-Pyrénées des productions méditerranéennes vers l'élevage laitier.

Tableau n° 6 : Rapport des UTA/100 ha selon l'orientation technico économique. Année 1977, région RICA n° 21

(Provence-Côte-d'Azur, Languedoc Roussillon et Corse)

Orientation technico-économique	Culture fruitière				Viticulture ensemble				AOC	Ovins caprins 20 - 20 h
	-5 ha	5-10	10-20	20-50	5-10	10-20	20-50	50-100		
UTA/100 ha (1)	44	31	23	15	14	13	13	12	15	4,9
(1)/UTA/100 ha Agriculture 20-50 ha	10	7	5,2	3,4	3,1	2,9	2,9	2,7	3,4	1,0
(1)/UTA/100 ha Bovins viandes 20-50 ha	8,8	6,2	4,6	3	2,8	2,6	2,6	2,4	3	0,98
(1)/UTA/100 ha Ovins caprins 20-50 ha	8,9	6,3	4,6	3	2,8	2,6	2,6	2,4	3	

Source : Elaboration propre à partir RICA 1977, Série E n° 65 INSEE.

SECTION III -- LOCALISATION DES ACTIVITES

Il s'agit maintenant de fournir une représentation cartographique permettant de situer géographiquement les activités agricoles et industrielles étudiées précédemment. Retenant toujours les critères de concurrence ou complémentarité des secteurs dans la perspective de l'élargissement de l'Europe à l'Espagne, l'analyse en termes de localisation permettra un classement des sous-espaces régionaux en fonction de leur sensibilité (positive, nulle ou négative) à l'économie espagnole.

I - L'ESPACE AGRICOLE DU SUD DE LA FRANCE

La localisation des productions agricoles dans l'espace régional de référence est fournie à partir des petites régions agricoles (1). Cette représentation cartographique concilie au mieux les impératifs d'une bonne visualisation des implantations et la conservation d'un maximum d'information sur des unités géographiques homogènes. Ce choix entraîne des difficultés statistiques dans la mesure où les données ne sont fournies que par secteur agricole et non par spéculation et où les derniers chiffres relevés datent de 1970 (2). Les secteurs dominants de l'agriculture du Sud de la France seront retenus et spatialement localisés en fonction de la valeur de leur production. Deux réserves doivent être faites avant l'examen de chaque carte :

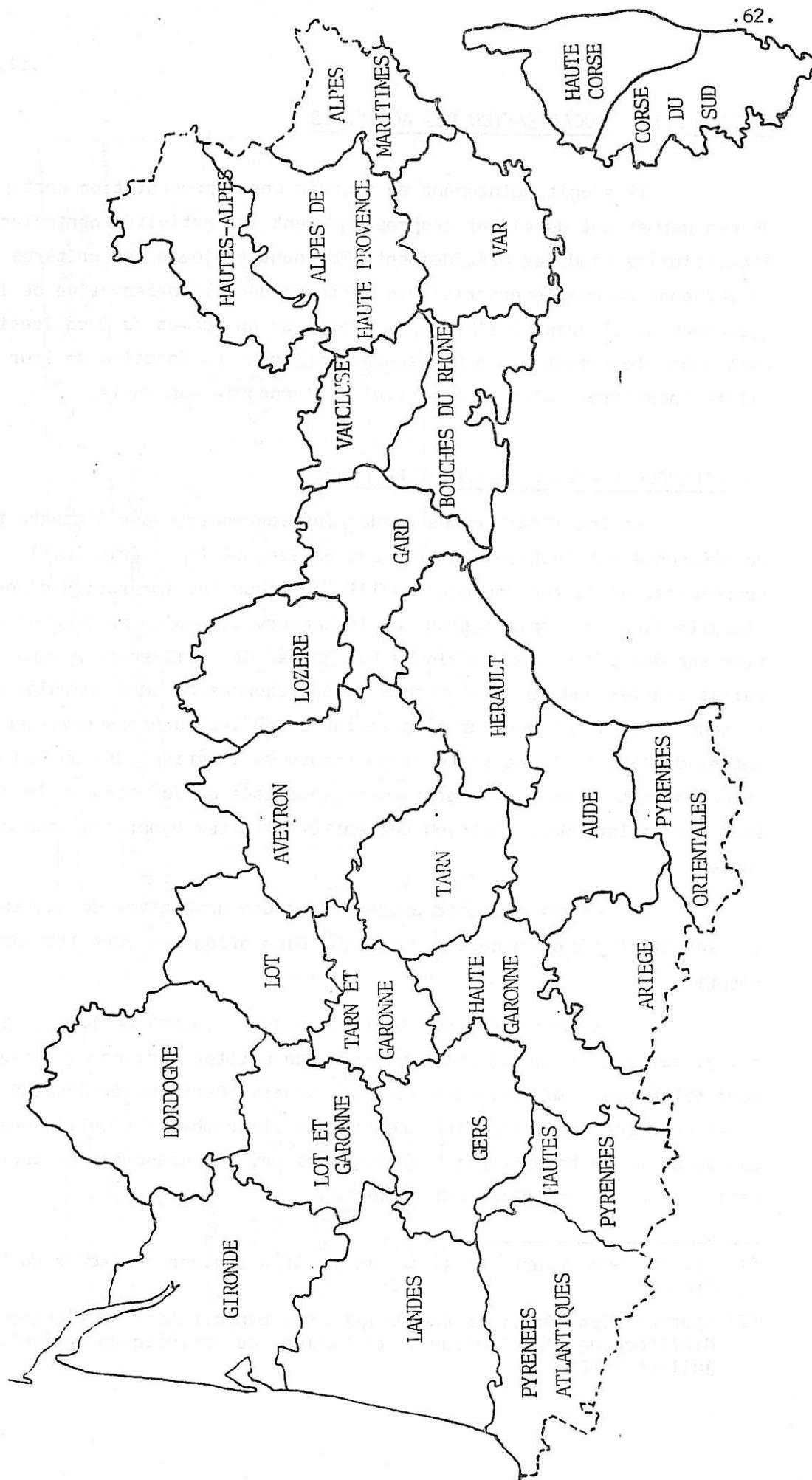
- les régions spécialisées dans une production de qualité, sont ici surestimées par rapport à d'autres, plus orientées vers l'aspect quantitatif,

- la très forte spécialisation de certaines régions très petites a impliqué leur identification en tant que petites régions agricoles au même titre que d'autres, beaucoup plus vastes. Cette hétérogénéité des surfaces entraîne des agrégations comptables elles-mêmes déséquilibrées et donc, au niveau de la transcription cartographique, un écrasement de certaines petites régions agricoles par d'autres.

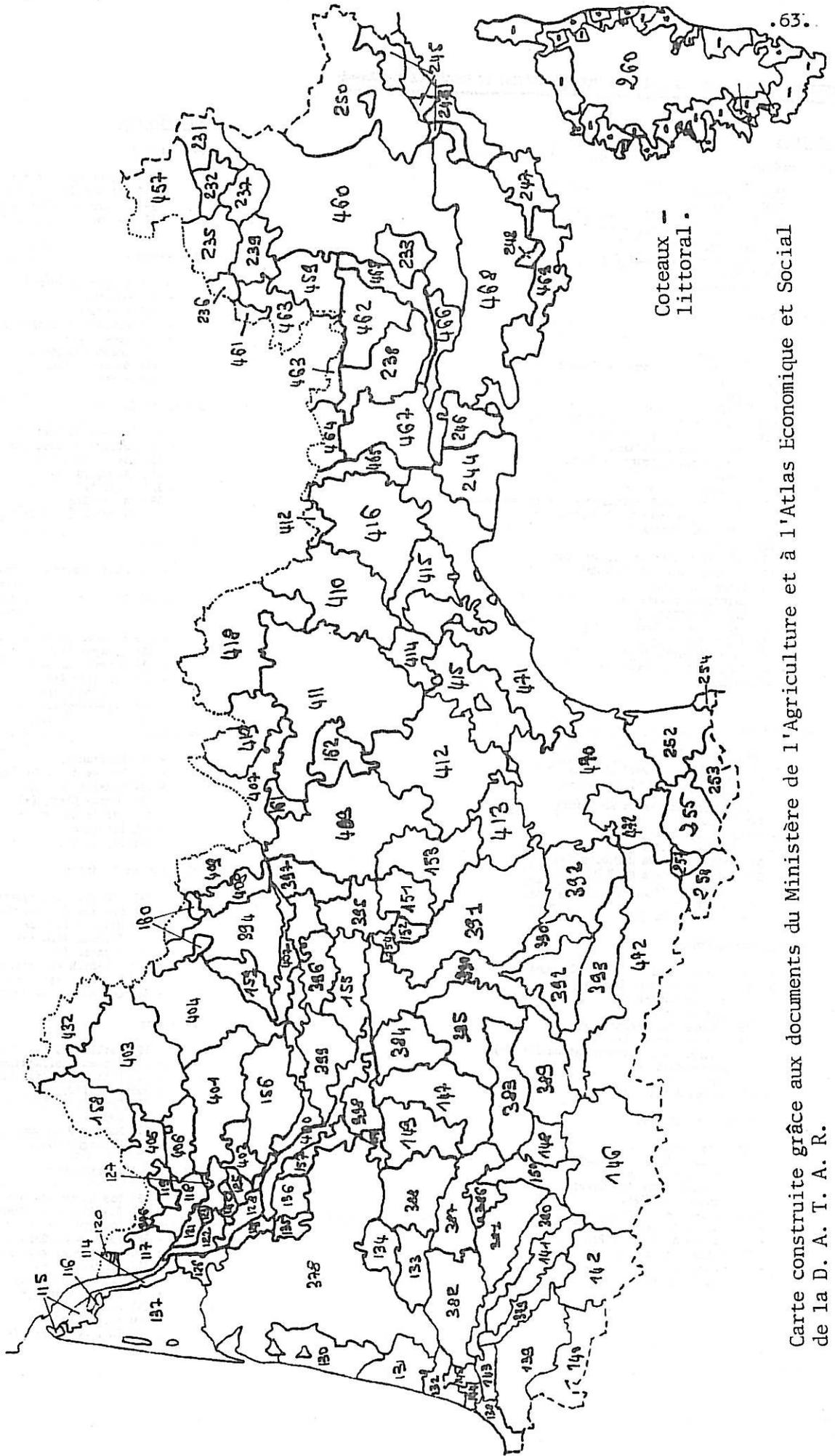
(1) Cf. ci-dessous carte et liste des petites régions agricoles du Sud de la France.

(2) Approche des résultats économiques des exploitations agricoles en 1970. Ministère de l'Agriculture. Collections de statistiques agricoles, n° 151, juillet 1977.

DEPARTEMENTS CONSTITUANT LES CINQ REGIONS DE PROGRAMME RETENUES



PETITES REGIONS AGRICOLES DU SUD DE LA FRANCE



Carte construite grâce aux documents du Ministère de l'Agriculture et à l'Atlas Economique et Social de la D. A. T. A. R.

LISTE DES PETITES REGIONS AGRICOLES PAR DEPARTEMENT ET REGION DE PROGRAMME

AQUITAINE

24 - Dordogne

- 158 Riberaçois
- 394 Causses (*)
- 401 Bergeracois (*)
- 403 Périgord Blanc (*)
- 404 Périgord Noir (*)
- 405 Double périgourdine (*)
- 406 Landais (*)
- 432 Nontronnais (*)

33 - Gironde

- 114 Médoc
- 115 Bas Médoc
- 116 Ilot de polyculture de Civrac
- 117 Blayais
- 118 Libournais
- 119 Vallée de l'Isle
- 120 Région de polyculture de St Ciers
- 121 Entre-Deux-Mers viticole
- 122 Ouest Entre Deux Mers
- 123 Ilot de polyculture de Baron
- 124 Benauges boisés
- 125 Benauges (polyculture)
- 126 Ceinture laitière et légumière de Bordeaux
- 127 Ilot de polyculture de Pujols
- 129 Côtes du Bordelais
- 129 Graves
- 135 Petites Landes de Villaudrant
- 136 Petites Landes du Bazadais
- 137 Landes du Médoc
- 376 Saintonge boisée (*)
- 378 Grandes Landes (*)
- 400 Vallée de la Garonne (*)
- 401 Bergeracois (*)
- 402 Pays de Duras (*)
- 405 Double Périgourdine (*)
- 406 Landais (*)

40 - Landes

- 130 Pays de Born
- 131 Marensin
- 132 Marenne
- 133 Marsan
- 134 Petites Landes de Roquefort
- 144 Seignanx
- 145 Pays de Gosse
- 373 Grandes Landes (*)
- 379 Vallée du Gave d'Oloron (*)
- 380 Vallée du Gave de Pau (*)
- 382 Chalosse (*)
- 387 Tursan (*)
- 388 Bas-Armagnac (*)

47 - Lot-et-Garonne

- + 156 Coteaux Nord Du Lot-et-Garonne
- 157 Coteaux Bordure Landes
- 373 Grandes Landes (*)
- 394 Causses (*)
- 398 Coteaux Sud Garonne (*)
- 399 Pays de Serres (*)
- 400 Plaines de la Garonne et du Lot (*)
- 401 Bergeracois (*)
- 402 Duras (*)
- 404 Périgord Noir (*)

64 - Pyrénées Atlantiques

- 138 Côte basque
- 139 Coteaux du Pays basque
- 140 Montagne basque
- 141 Coteaux entre les Gaves
- 142 Montagne du Béarn
- 143 Vallée de l'Adour
- 379 Vallée du Gave d'Oloron (*)
- 380 Vallée du Gave de Pau (*)
- 381 Coteaux du Béarn (*)
- 382 Chalosse (*)
- 386 Vic-Bilh (*)

MIDI-PYRENEES

09 - Ariège

- 390 Plaine de l'Ariège (*)
- 392 Coteaux de l'Ariège (*)
- 393 Région sous-Pyrénéenne (*)
- 472 Région Pyrénéenne (*)

12 - Aveyron

- 161 Rougier-De-Marcillac
- 162 Lézou
- 397 Bas-Quercy (*)
- 407 Vallée de la Vallée du Lot (*)
- 409 Ségala (*)
- 411 Grandes Causses (*)
- 412 Monts Lacaune (*)
- 419 Aubrac (*)

31 - Haute Garonne

- + 385 Coteaux du Gers (*)
- 389 Coteaux de Gascogne (*)
- 390 Les Vallées (*)
- 391 Lauragais (*)
- 392 Volvestre (*)
- 393 La Rivière (*)
- 472 Pyrénées Centrales (*)

32 - Gers

- 147 Haut-Armagnac (Zone Nord
Zone Sud)
- 149 Ténarèze (Zone Nord
Zone Sud)
- 383 Astarac (*)
- 384 Lomagne (*)
- 385 Coteaux du Gers (*)
- 386 Vic-Bilh (*)
- 387 Rivière Basse (*)
- 388 Bas-Armagnac (*)

46 - Lot

- 159 Bourianne
- 160 Vallée de la Dordogne
- 394 Causses (*)
- 396 Quercy Blanc (*)
- 407 Vallée du Lot (*)
- 408 Limargue
- 409 Ségala (*)

65 - Hautes Pyrénées

- 146 Montagne de Bigorre
- 148 Coteaux de Bigorre
- 150 Haute Vallée de l'Adour
- 381 Coteaux Nord (*)
- 383 Astarac (*)
- 386 Vic-Bilh et Madiran (*)
- 387 Rivière Basse (*)
- 389 Coteaux de Gascogne (*)

81 - Tarn

- 151 Gaillacois
- 152 Coteaux mollassiques
- + 153 Plaine de l'albigeois et du castrais
- + 391 Lauragais (*)
- 395 Causses du Quercy (*)
- 409 Ségala (*)
- 412 Monts de Lacaune (*)
- + 413 Montagne Noire

82 - Tarn-et-Garonne

- 154 Bas Quercy de Monclar
- 155 Bas Quercy de Montpezat
- 384 Lomagne (*)
- 385 Coteaux du Gers (*)
- 390 Vallées et terrasses (*)
- 391 Lauragais (*)
- 395 Causse du Quercy (*)
- 396 Quercy Blanc (*)
- 397 Rouergue (*)
- 398 Néracois (*)
- 399 Pays de Serres (*)

LANGUEDOC

11 - Aude

- 391 Lauragais (+)
- 392 Razès (+)
- 413 Montagne Noire (+)
- 470 Région Viticole (+)
- 471 Narbonnais (+)
- 472 Pays de Sault (+)

30 - Gard

- 410 Cévennes (+)
- 411 Causse Noir (+)
- 414 Causses du Larzac (+)
- 415 Soubergues (+)
- 416 Garrigues (+)
- 412 Bas-Vivarais (+)
- 465 Vallée du Rhône (+)
- 471 Plaine Viticole (+)

54 - Hérault

- 412 Plateaux du Somail et de l'Espinouse (+)
- 414 Causses du Larzac (+)
- 415 Soubergues (+)
- 416 Garrigues (+)
- 470 Minervois (+)
- 471 Plaine Viticole (+)

49 - Lozère (1)

- 410 Cévennes (+)
- 411 Causses (+)
- 418 Margeride (+)
- 419 Aubrac (+)

66 - Pyrénées Orientales

- 252 Plaine du Roussillon
- 253 Vallespir et les Albères
- 254 Cru Banyuls
- 255 Conflent
- 256 Cerdagne
- 257 Capcir
- 470 Corbières du Roussillon (+)
- 472 Fenouillède (+)

CORSE

20-2A - Corse du Sud

- 2A-258 Littoral Corse (+)
- 2A-259 Coteaux Corse (+)
- 2A-260 Montagne Corse (+)

20-2B - Haute Corse

- 2B-253 Littoral Corse (+)
- 2B-259 Coteaux Corse (+)
- 2B-260 Montagne Corse (+)

Le signe (+) indique les petites régions agricoles qui se répartissent sur plusieurs départements.

PROVENCE-COTE D'AZUR

04 - Alpes de Haute-Provence

- 253 Plateau de Valensole
- 459 Sisteronnais (+)
- 460 Montagne de Haute-Provence (+)
- 462 Plateau de Fopcalquier (+)
- 465 Val de Durance (+)

05 - Hautes Alpes

- 251 Queyras
- 252 Haut-Embrunais
- 255 Champsaur
- 256 Devoluy
- 237 Embrunais
- 259 Gapençais
- 457 Briançonnais (+)
- 459 Laragnais (+)
- 461 Bochaîne (+)
- 463 Serrois-Rosannais (+)

06 - Alpes Maritimes

- 245 Coteaux Niçois
- 249 Littoral Niçois
- 250 Alpes Niçoises

13 - Bouches du Rhône

- 244 Camargue
- 246 Crau
- 466 Basse Vallée de la Durance (+)
- 467 Comtat (+)
- 468 Coteaux de Provence (+)
- 469 Littoral de Provence (+)

83 - Var

- 247 Maures et Estérel
- 248 (Régions fruitières de Sollies-Pont
Régions fruitières de Fréjus)
- 460 Montagne de Haute-Provence (+)
- 468 Coteaux de Provence (+)
- 469 Littoral de Provence (+)

84 - Vaucluse

- 258 Monts du Ventoux, du Vaucluse et du Lubéron
- 462 Plateau de Saint Cristol (+)
- 463 Baronnies (+)
- 464 Tricastin (+)
- 466 Basse Vallée de la Durance (+)
- 467 Comtat (+)

Les petites régions agricoles très fortement productrices sont situées sur le littoral méditerranéen, le long de la Gironde et de la Garonne et dans le Gers. Mais des records sont observés dans le Narbonnais, réparti sur les départements de l'Hérault, du Gard et de l'Aude, et dans le Minervois qui couvre une partie de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales (où il prend le nom de Corbières-Roussillon)

Les autres régions méditerranéennes à production vinicole très importante sont, par ordre d'importance : la plaine du Roussillon (Pyrénées-Orientales), les régions de Soubergues (Hérault et Gard) et des Garrigues (Gard), et les Côteaux de Provence (Var et Bouches-du-Rhône).

Viennent ensuite la Vallée du Rhône ou Val de Durance (Gard et Alpes-de-Haute-Provence), le Comtat (Vaucluse et Bouches-du-Rhône) et le Tricastin (Vaucluse), puis le Littoral Corse et les Monts du Ventoux, du Vaucluse et du Lubéron (Vaucluse), enfin, les Maures et l'Estérel (Var), le Littoral de Provence (Var et Bouches-du-Rhône) et les côteaux de Corse.

Ces régions sont surtout productrices de vins de consommation courante. La première remarque de l'introduction n'a pas à être prise ici en considération dans la mesure où les vins de qualité, principalement produits en Gironde, sont répartis sur une région très morcelée, le vignoble bordelais étant constitué de toutes petites régions d'appellation. Les principales sont le Libournais, le Médoc, le Blayais, l'Entre-deux-Mers, puis, les Côtes du Bordelais, le Bergeracois (situé sur les deux départements de Gironde et Dordogne) et la région des Graves.

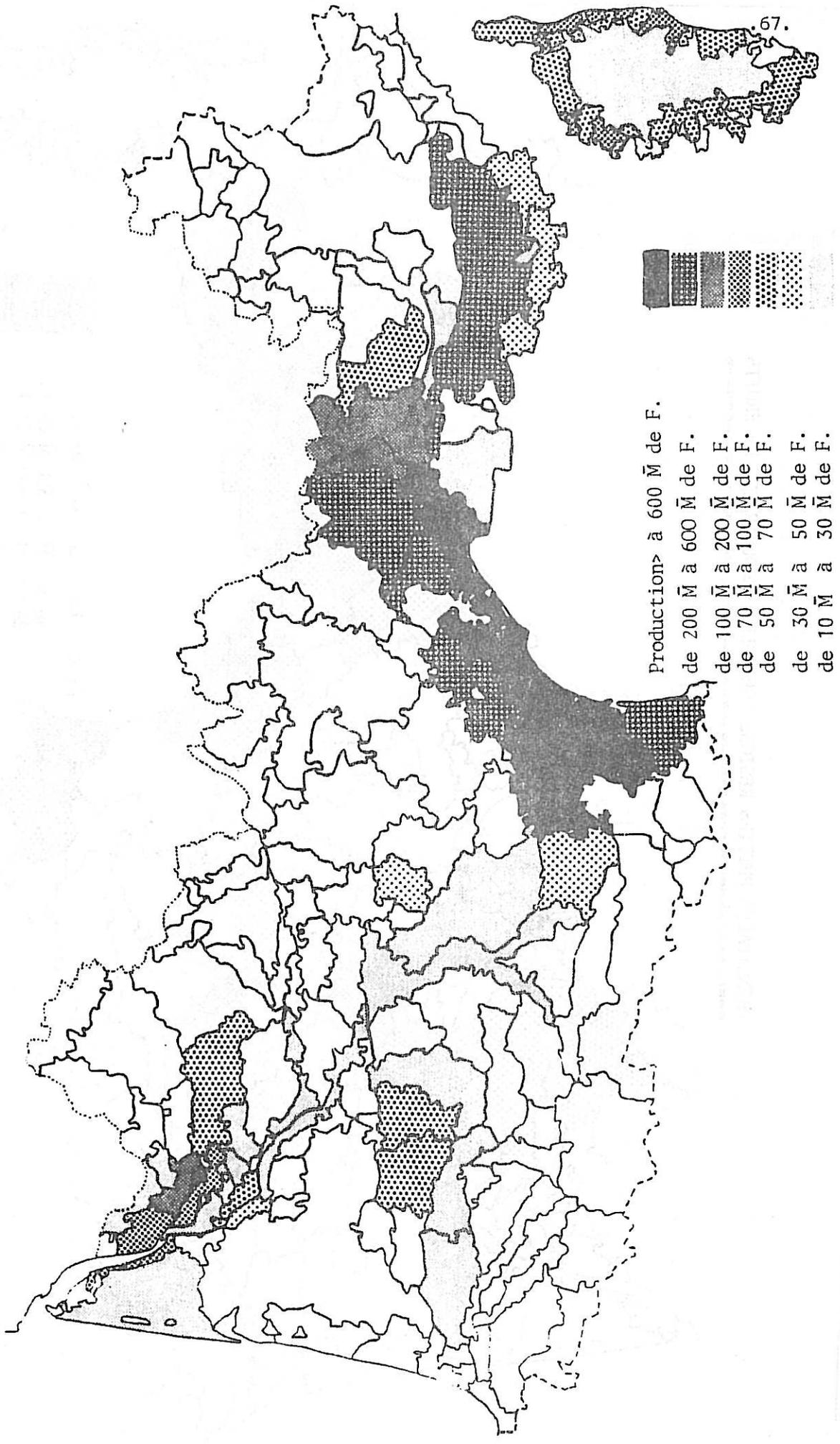
Plus au Sud, sur les départements du Gers et des Landes, se situent les petites régions productrices d'armagnac : Ténarèze, Haut-Armagnac et Bas-Armagnac, et le Gaillacois dans le Tarn.

Il est bon de souligner ici l'opposition entre les deux grandes régions vinicoles du Sud de la France et la sensibilité beaucoup plus grande du Littoral méditerranéen, en particulier du Roussillon, à l'élargissement de la Communauté Européenne à l'Espagne dans ces régions. La solution de la reconversion va probablement se heurter à d'importantes contraintes structurelles.

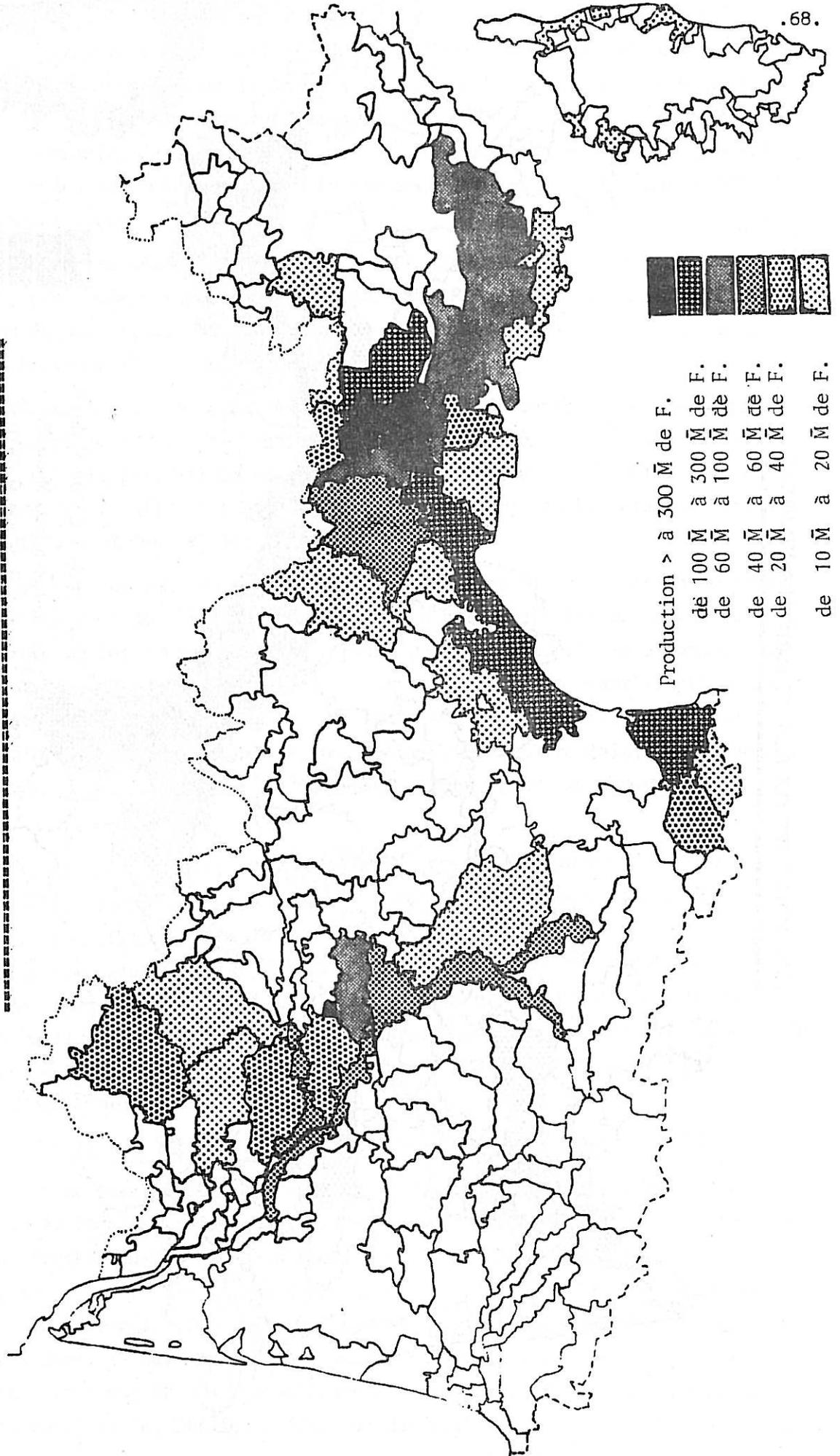
2°/ - Les régions productrices de fruits et légumes : Cartes III - 3 et III - 4

Le parallélisme des deux types de productions est très net pour ce qui est de la localisation. La région vedette est, dans les deux cas, le Comtat (Vaucluse et Bouches-du-Rhône), mais tout le littoral méditerranéen est très fortement producteur. On trouve, en particulier, la plaine du Roussillon (Pyrénées Orientales), le Narbonnais (Hérault, Gard et Aude), les Côteaux de Provence (Bouches du Rhône), la Région des Monts du Ventoux (Vaucluse), la Basse-Vallée de la Durance (Vaucluse et Bouches-du-Rhône), la Vallée du Rhône (Gard et Alpes de Haute-Provence) et les Garrigues (Gard et Hérault).

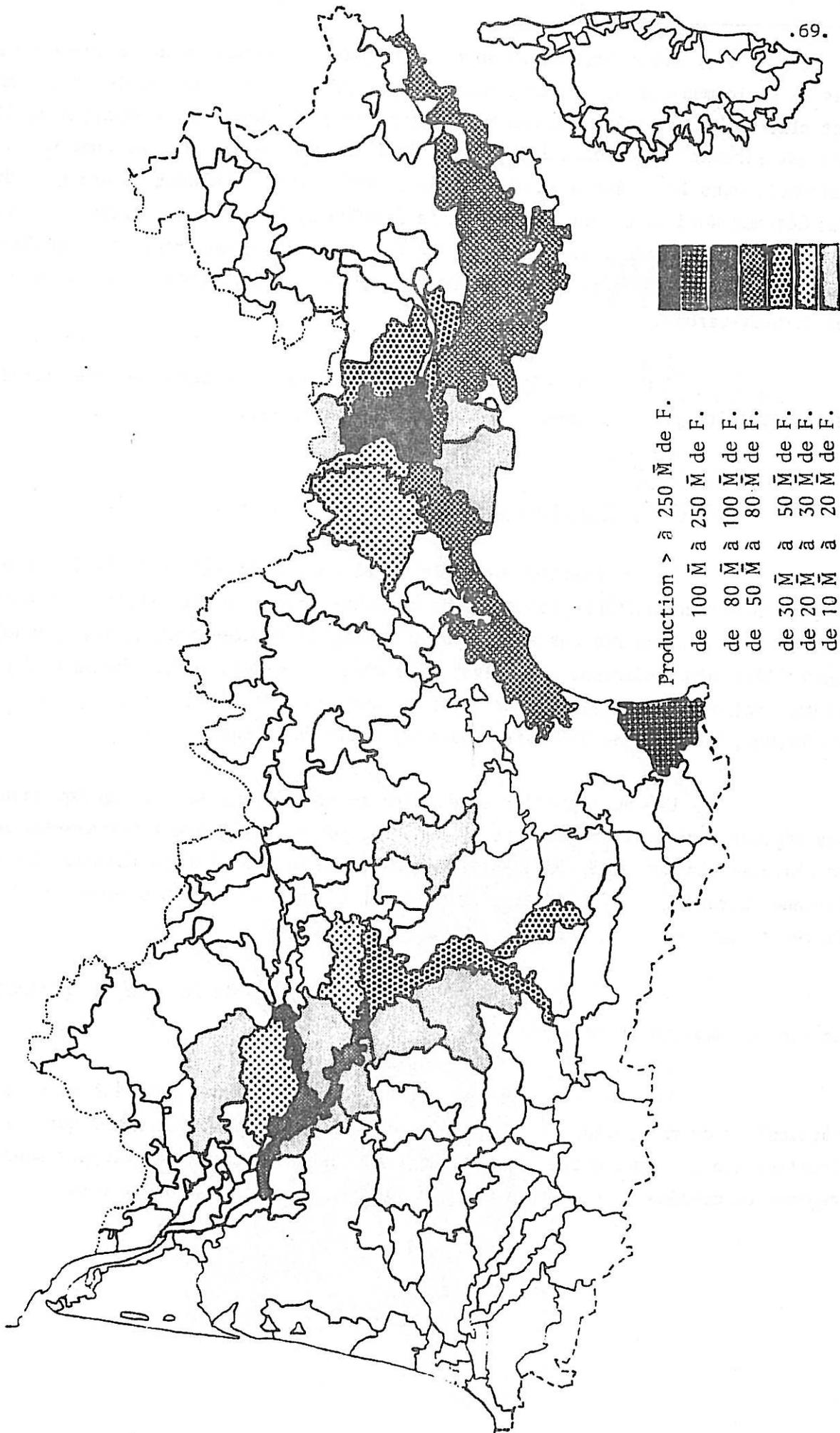
PRINCIPALES PETITES REGIONS AGRICOLES VINICOLES



PRINCIPALES PETITES REGIONS AGRICOLES PRODUCTRICES DE FRUITS



PRINCIPALES PETITES REGIONS AGRICOLES PRODUCTRICES DE LEGUMES



Cette région productrice de tomates, pêches et nectarines, n'est pas la seule menacée par l'élargissement de l'Europe. Toute la vallée de la Garonne est elle aussi encadrée de zones maraîchères et fruitières. La production de légumes est surtout située dans les plaines de la Garonne et du Lot (Gironde et Lot-et-Garonne), dans les Vallées et Plaines de l'Ariège (Haute-Garonne et Ariège), dans les Côteaux Nord du Lot-et-Garonne et le Bas-Quercy de Montpezat (Tarn-et-Garonne). La production fruitière se situe pour sa part dans les mêmes régions auxquelles il faut ajouter le Périgord Blanc (Dordogne) et le Pays de Serres (Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne).

Toutes ces régions, très utilisatrices de main-d'oeuvre, semblent être parmi les plus exposées à la concurrence espagnole.

3°/ - Les régions céréalières : Carte III - 5

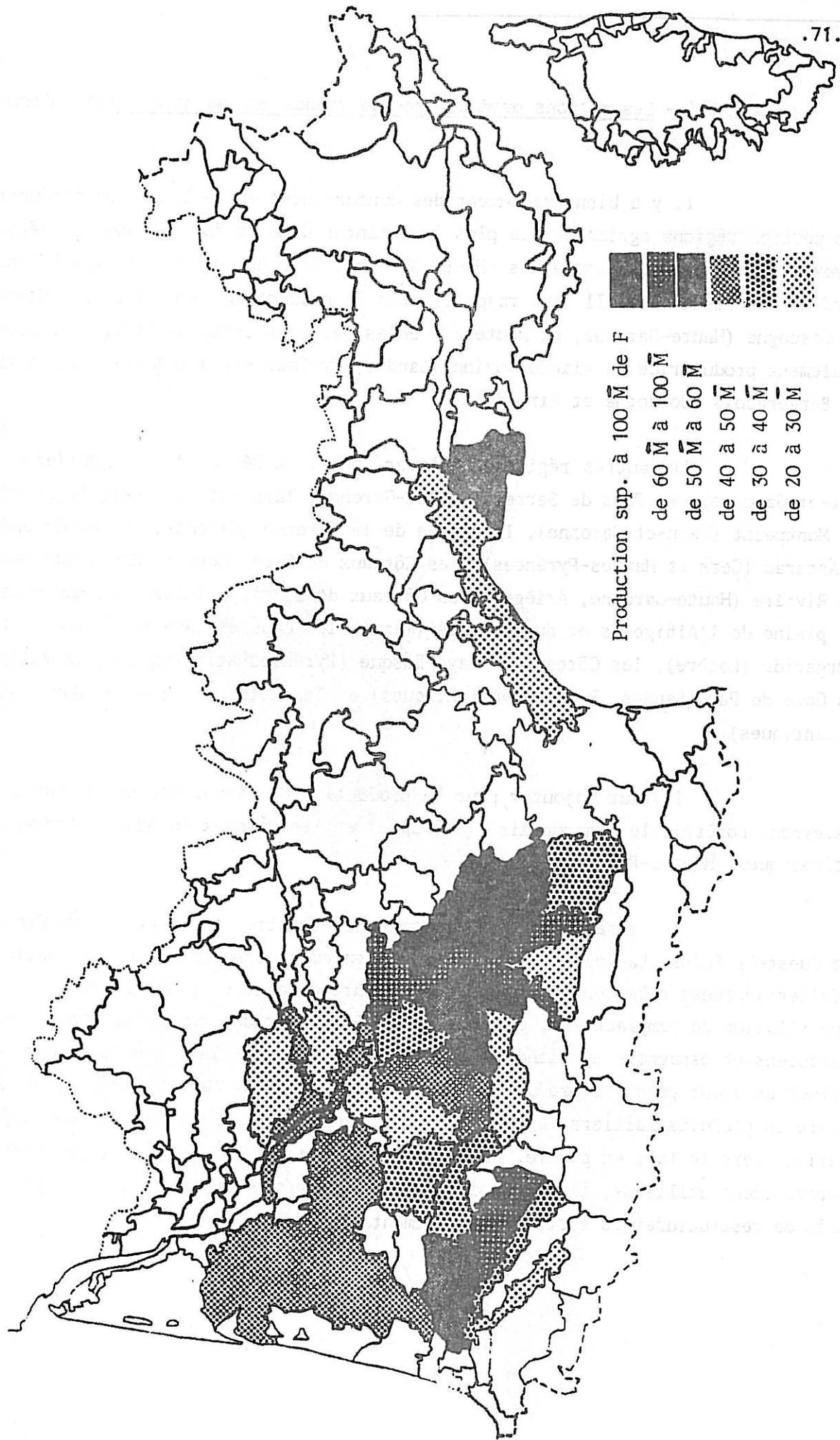
La localisation est très forte dans la moitié Ouest de la région. Le plus important secteur producteur de céréales, situé en Midi-Pyrénées est composé par les petites régions agricoles du Lauragais (Haute-Garonne, Tarn, Aude), des Vallées (Haute-Garonne et Ariège), des côteaux du Gers (Haute-Garonne, Gers), de Rivière (Haute-Garonne), des Bas et Haut Armagnac (Gers), de la Lomagne (Tarn-et-Garonne, Gers) et du Volvestre (Haute-Garonne et Ariège).

Une autre région céréalière se trouve pour sa part en Aquitaine. Les régions fortement productrices y sont les côteaux du Béarn (Pyrénées-Atlantiques) la Chalosse (Landes et Pyrénées-Atlantiques), les Grandes Landes (Landes, Lot-et-Garonne, Gironde), les vallées de la Garonne (Gironde et Lot-et-Garonne) et la Vallée du Gave de Pau (Landes et Pyrénées-Atlantiques).

Signalons également, dans la partie Est de la zone, la production de riz de Camargue (Bouches-du-Rhône).

On faut ici rappeler l'intérêt de la culture céréalière, et en particulier du maïs, dans la perspective de l'élargissement, et noter que, si la localisation est très nette, les productions restent encore à développer dans les régions concernées, et à s'étendre à d'autres, encore non productrices.

PRINCIPALES PETITES REGIONS AGRICOLES CERELIÈRES



Production sup. à 100 M de F

de 60 M à 100 M

de 50 M à 60 M

de 40 à 50 M

de 30 à 40 M

de 20 à 30 M

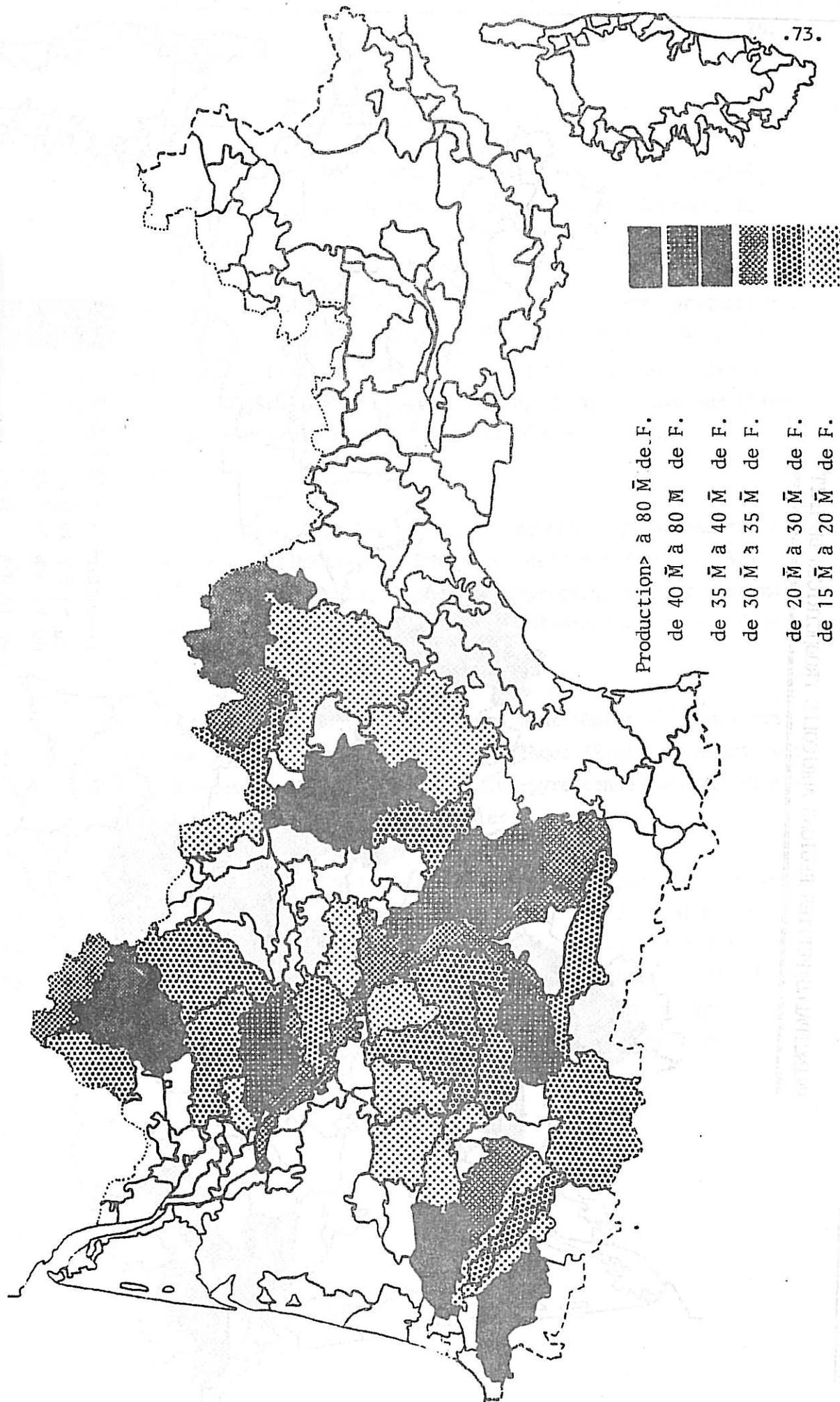
Il y a bien évidemment des concordances entre les zones productrices. Les petites régions agricoles les plus importantes dans ce domaine sont le Ségala (Aveyron, Tarn, Lot), le Lauragais (Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne) et les Côteaux Nord du Lot-et-Garonne. Il faut rajouter, pour la production de viande, les Côteaux de Gascogne (Haute-Garonne, et Hautes-Pyrénées) et pour celle de lait, la Chalosse, également productrice de viande bovine (Landes, Pyrénées-Atlantiques), ainsi que le Bergeracois (Dordogne et Gironde).

Les autres régions à relever sont : le Périgord Noir (Dordogne, Lot-et-Garonne), le Pays de Serres (Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne), le Bas-Quercy de Montpezat (Tarn-et-Garonne), la vallée de la Garonne (Gironde, Lot-et-Garonne), l'Astarac (Gers et Hautes-Pyrénées), les Côteaux du Gers (Gers et Haute-Garonne), la Rivière (Haute-Garonne, Ariège), les Côteaux de l'Ariège (Ariège et Haute-Garonne), la plaine de l'Albigeois et du Castrais (Tarn), les Causses (Aveyron, Gard, Lozère), Margeride (Lozère), les Côteaux du Pays Basque (Pyrénées-Atlantiques), la vallée du Gave de Pau (Landes, Pyrénées-Atlantiques) et les Côteaux entre les Gaves (Pyrénées Atlantiques).

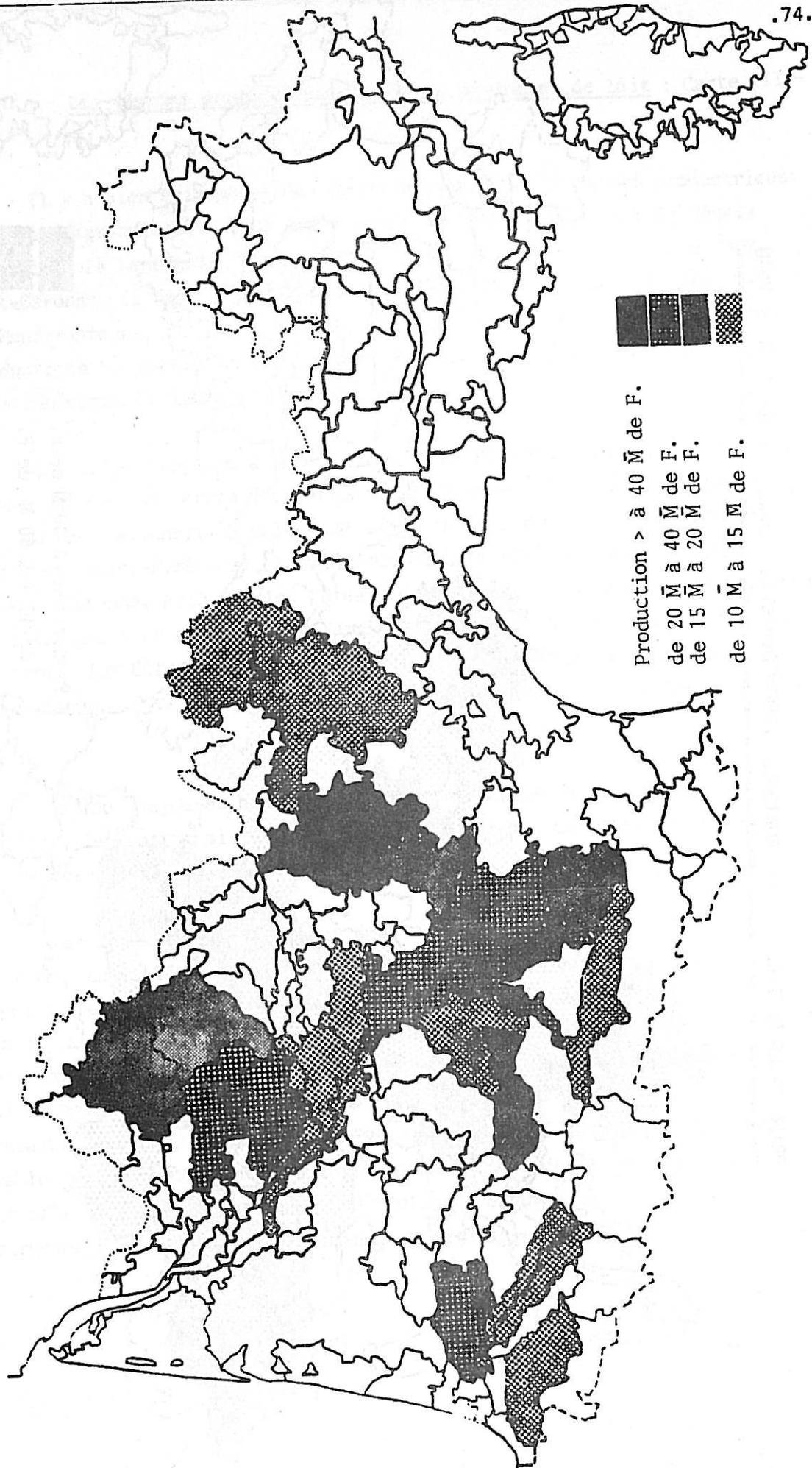
Il faut rajouter, pour la production de viande bovine, l'Aubrac (Aveyron, Lozère), le Nontronnais (Dordogne) et les Côteaux du Béarn (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées).

Les zones intéressées sont donc essentiellement celles du Centre et Ouest-Pyrénées. La vallée de la Garonne, également spécialisée en productions méditerranéennes très menacées par l'agriculture espagnole, pourrait trouver ici une solution de remplacement, quoique moins rémunératrice, compte tenu des besoins européens et espagnols en viande bovine. La production de lait peut également constituer un atout pour les producteurs du Sud de la France. Mais l'Espagne, déficitaire en produits laitiers, a, ces dernières années, orienté davantage ses importations vers le lait en poudre. Pour que les potentialités de ce secteur soient correctement utilisées, il s'agit donc, non seulement d'augmenter la production mais de restructurer le secteur agro-alimentaire régional.

PRINCIPALES PETITES REGIONS AGRICOLES PRODUCTRICES DE VIANDE DE BOEUF ET DE VEAU



PRINCIPALES PETITES REGIONS AGRICOLES PRODUCTRICES DE LAIT



Production > à 40 M de F.
de 20 M à 40 M de F.
de 15 M à 20 M de F.
de 10 M à 15 M de F.

5°/ - Les régions productrices d'ovins : Carte III - 8

Les zones pratiquant l'élevage ovin sont principalement situées dans les reliefs montagneux de la région d'étude : le Sud du Massif Central, la montagne alpine, les contreforts pyrénéens.

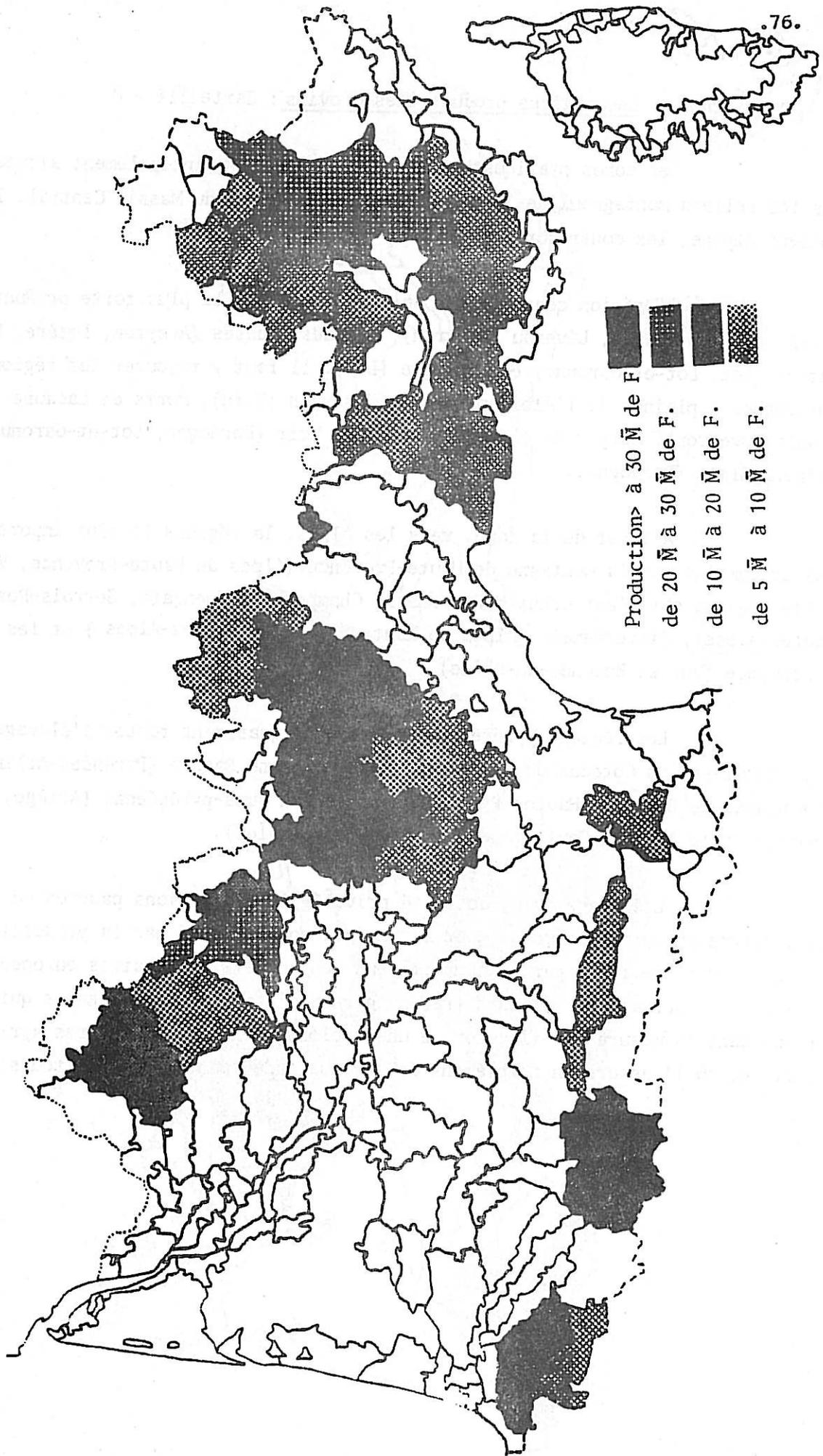
La région centrale est celle qui connaît la plus forte production : Ségala (Aveyron, Tarn), Lézou (Aveyron), Grandes Causses (Aveyron, Lozère, Gard), Causses (Lot, Lot-et-Garonne) et Limargue (Lot). Il faut y rajouter les régions limitrophes : plaines de l'Albigeois et du Castrais (Tarn), Monts de Lacaune (Tarn, Hérault, Aveyron), Margeride (Lozère), Périgord Noir (Dordogne, Lot-et-Garonne), Périgord Blanc (Dordogne).

A l'Est de la zone, vers les Alpes, la région la plus importante dans ce domaine est la montagne de Haute-Provence (Alpes de Haute-Provence, Var) et les régions qui l'entourent : Embrunais, Champsaun, Gapençais, Serrois-Rosannais (Hautes-Alpes), Sistéronnais (Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes) et les Côteaux de Provence (Var et Bouches-du-Rhône).

Les régions pyrénéennes pratiquent quasiment toutes l'élevage ovin, en particulier les Côteaux du Pays-Basque, la Montagne Basque (Pyrénées-Atlantiques) la montagne de Bigorre (Hautes-Pyrénées), la région sous-pyrénéenne (Ariège, Haute-Garonne) et le Pays de Sault (Aude, Pyrénées-Orientales).

L'élevage ovin, activité privilégiée des régions pauvres ou impossible à mettre en culture semble, pour le moment, moins menacé par la production espagnole qu'il ne l'est par le comportement des actuels partenaires européens de la France. Il serait par ailleurs très dangereux d'accroître les menaces qui pèsent sur lui dans la mesure où il autorise une exploitation des territoires agricoles ingrats et où il assure un complément de revenus à de nombreux agriculteurs.

PRINCIPALES PETITES REGIONS AGRICOLES PRODUCTRICES DE VIANDE OVINE ET CHEVALINE



II - LA LOCALISATION INDUSTRIELLE DES REGIONS DU SUD-OUEST

Il s'agit de situer géographiquement les activités industrielles retenues et étudiées précédemment et susceptibles d'être affectées ou non par l'intégration de l'Espagne à la Communauté Economique Européenne. Cette localisation a comme unité géographique de base l'arrondissement ; les secteurs et sous-secteurs industriels des trois régions pyrénéennes étant situés en retenant comme critère l'emploi. Cette approche développée par secteurs ou sous-secteurs d'activité, intégrera les conditions de la concurrence espagnole et permettra de poser le problème de l'adhésion en termes de concurrences et de complémentarités particularisé à des zones géographiques bien déterminées (les 54 arrondissements des régions du Grand Sud-Ouest). Le précédent établissement d'une typologie des secteurs selon leur sensibilité à l'élargissement de la Communauté Economique Européenne servira de cadre à la mise en place de la localisation.

A/ LA LOCALISATION DES ACTIVITES DE CONCURRENCE

Quatre types d'activités ont été retenus :

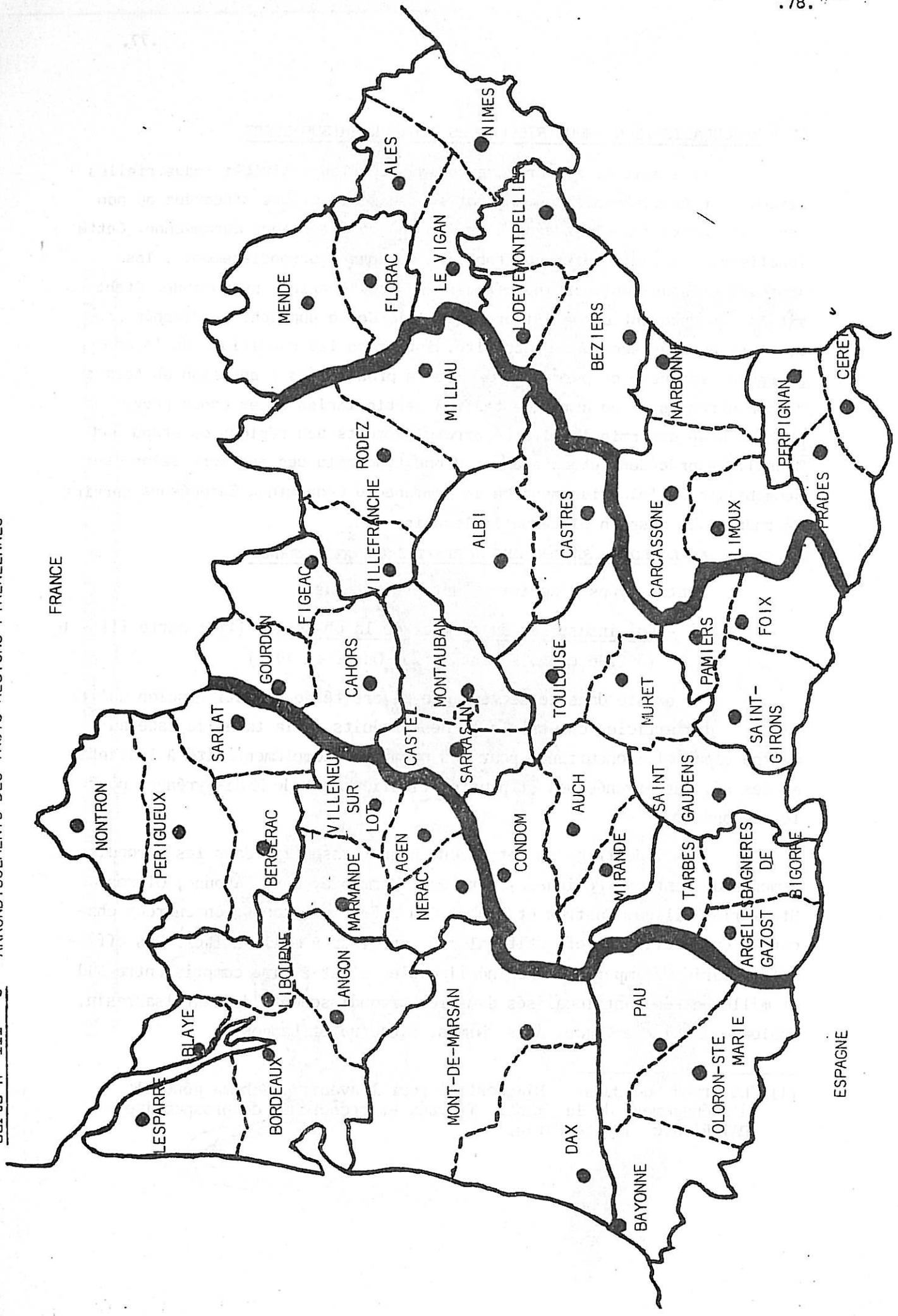
- 1^o - Les industries du cuir et de la chaussure (1) : carte III - 10
(35 700 emplois dans le Sud-Ouest en 1975)

Il existe dans ce secteur une diversité de situations selon qu'il s'agit des articles chaussants ou des produits de la tannerie face au marché espagnol (concurrence pour les premiers, complémentarité à l'avantage des régions pyrénéennes et plus particulièrement de Midi-Pyrénées pour les seconds).

Ces industries se retrouvent pour l'essentiel dans les arrondissements de Montron, Périgueux, Bordeaux, Marmande, Dax, Bayonne, Oloron-Sté-Marie, Millau, Castres et Limoux. En effet, ces zones concentrent chacune d'entre elles un effectif salarié supérieur à mille unités. Des effectifs salariés d'importance non négligeable; c'est-à-dire compris entre 500 et mille unités sont localisés dans les arrondissements de Castelsarrasin, Toulouse, Albi, le Vigan, Alès, Nîmes, Libourne et Langon.

(1) "Le Grand Sud-Ouest - Diagnostics pour l'avenir". Schéma général d'aménagement de la France. Travaux et recherches de prospective - DATAR, déc. 1978 - Paris.

Carte n° III - 9 ARRONDISSEMENTS DES TROIS REGIONS PYRENEENNES

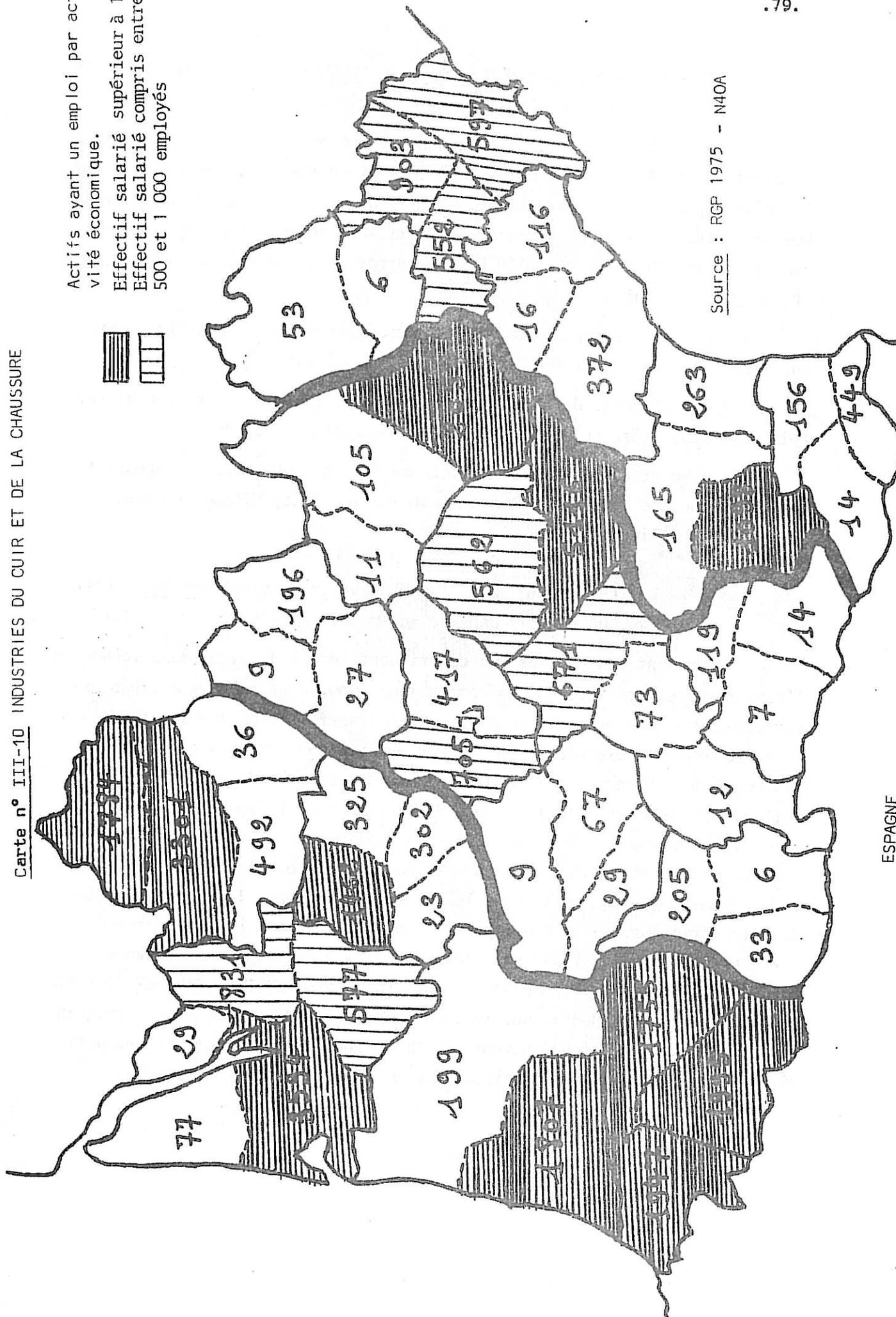


FRANCE

ESPAGNE

Carte n° III-10 INDUSTRIES DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE

Actifs ayant un emploi par activité économique.
 Effectif salarié supérieur à 1 000
 Effectif salarié compris entre 500 et 1 000 employés



Source : RGP 1975 - N40A

2° - Les industries textiles et de l'habillement : Carte III - 11
(57 000 emplois dans le Sud-Ouest en 1975)

Ce sont surtout les secteurs de la bonneterie et de l'habillement (confection et plus particulièrement confection masculine) qui paraissent les plus exposés. La concurrence peut être forte au stade du produit fini. Les activités textiles occupent un effectif salarié important en particulier dans la région Midi-Pyrénées (30 000 personnes, soit 10 % de l'emploi industriel de la région).

Les principaux arrondissements concentrant une population active supérieure à 1 000 salariés dans ce secteur d'activité, sont :

- Périgueux, Bordeaux, Pau, Montauban, Toulouse, Muret, Pamiers, Foix, Castres, Alès, Le Vigan, Nîmes, Montpellier et Béziers.

- Un effectif salarié compris en 500 et 1 000 employés apparaît dans les zones de Libourne, Oloron-Sainte-Marie, Albi, Millau, Lodève, Carcassonne et Limoux.

3° - Les secteurs du bois, meubles et industries diverses : Carte
(46 300 emplois dans le Sud-Ouest en 1975) III - 12

Ce sont les meubles qui constituent les productions dans lesquelles l'Espagne enregistre des succès commerciaux importants sur les marchés extérieurs. Pour les produits de la première transformation du bois (produits de la scierie par exemple), les régions pyrénéennes françaises sont fournisseuses de l'Espagne. Mais pour les panneaux et bois de placage, les emballages en bois, la situation est à l'avantage de l'Espagne et constitue de ce fait une menace pour les activités similaires du Grand Sud-Ouest. Ici, la nomenclature NCN 40A ne permet pas une exploitation précise du secteur puisqu'il a été agrégé avec les données concernant le bois et les industries diverses. Ce secteur apparaît particulièrement bien représenté (effectif supérieur à 1 000 salariés) dans les arrondissements suivants : Bordeaux, Langon, Nérac, Mont-de-Marsan, Dax, Bayonne, Pau, Oloron-Sainte-Marie, Nontron, Périgueux, Montauban, Toulouse, Castres, Rodez, Béziers, Perpignan, et Nîmes. D'autres arrondissements du Grand Sud-Ouest concentrent une activité significative dans ce secteur (500 à 1 000 salariés) : Libourne,

Bergerac, Villeneuve-sur-Lot, Sarlat, Villefranche, Albi, Millau, Condom, Castelsarrazin, Tarbes, Mende et Montpellier.

4° - Certaines industries agro-alimentaires : Carte III - 13

(Conserves de poissons, conserves de tomates, de dérivés d'agrumes, pêches au sirop). (Les I.A.A. comptaient 72 900 emplois dans le Sud-Ouest en 1975).

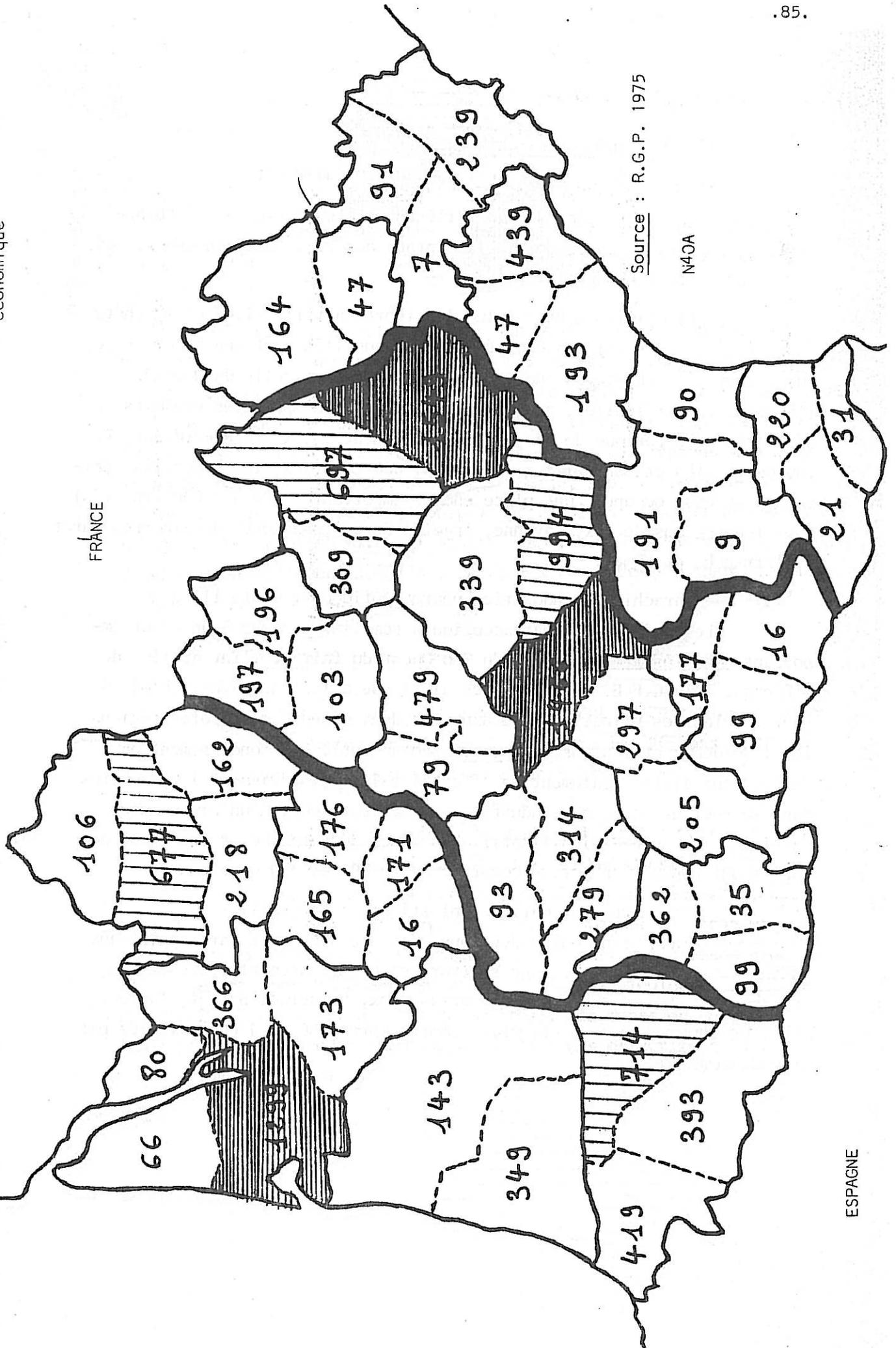
Toutes les industries agro-alimentaires ne sont pas dans la même situation face aux produits espagnols (degré de concurrence variable). Ont été classées dans le poste ci-dessus les industries agro-alimentaires à l'exception des produits des industries de la viande et du lait. Ces activités sont assez fortement représentées dans les régions suivantes : Bordeaux, Marmande, Bayonne, Oleron-Ste-Marie, Pau, Villeneuve-sur-Lot, Toulouse, Béziers, Perpignan, Montpellier et Nîmes. (Chacun de ces arrondissements occupant un effectif salarié supérieur à 1 000 unités). Ces industries sont également localisées dans les zones de Périgueux, Libourne et Alès (500 à 1 000 salariés).

B/ LA LOCALISATION DES ACTIVITES DE COMPLEMENTARITE

Ces activités, qui sont potentiellement susceptibles de donner naissance à un développement des relations entre les Régions du Grand Sud-Ouest et l'Espagne sont regroupées en 8 secteurs :

1° - Les industries de la viande et du lait : Carte III - 14
(15 732 emplois en 1975 dans le Sud-Ouest)

Ces secteurs qui doivent être préalablement renforcés, doivent permettre au Sud-Ouest d'affronter le marché espagnol de façon efficace pour les productions concernées. Ces branches sont particulièrement bien implantées dans les arrondissements suivants : Bordeaux, Toulouse, et Millau (effectif salarié supérieur à 1 000 unités). Les zones de Périgueux, Pau, Rodez et Castres concentrent chacune d'elles des effectifs salariés compris entre 500 et 1 000 unités.



Source : R.G.P. 1975
N40A

2° - Les industries chimiques

(33 900 emplois en 1975 dans le Sud-Ouest)

Elles regroupent des activités dont l'évolution de l'échange extérieur pourra se faire soit à l'avantage des régions pyrénéennes, soit à l'avantage de l'Espagne.

- La chimie de base (plus les fibres artificielles et synthétiques) (carte III - 15). La complémentarité que l'on peut envisager en ce qui concerne la chimie du Sud-Ouest de la France et celle du Nord de l'Espagne en particulier, apparaît assez clairement pour les produits de base (chimie organique de base). Principalement localisée à Bordeaux, Pau, Toulouse, Alès et Montpellier (plus de 1 000 salariés) les industries chimiques de base occupent une place encore importante (500 à 1 000 employés) dans les régions de Dax, Bayonne, Argelès-Gazost, Bagnères-de-Bigorre, Muret, Villefranche et Nîmes.

- Parachimie, industries pharmaceutiques : Carte III - 16

Les industries pharmaceutiques semblent promues à un essor important dans les trois régions du Sud-Ouest du fait de l'intégration de l'Espagne à la C.E.E. Ces activités ainsi que celles de la parachimie se sont développées principalement dans les deux grandes métropoles régionales : Bordeaux et Toulouse (pharmacie notamment). L'arrondissement de Castres enregistre également un effectif salarié supérieur à 1 000 unités dans le secteur parachimie-industries pharmaceutiques. A un niveau plus faible quoiqu'encore significatif, les zones de Bergerac et de Nîmes, occupent une population active comprise entre 500 et 1 000 personnes.

- Caoutchouc et matières plastiques : Carte III - 17

Relativement moins développé dans le Sud-Ouest par rapport aux autres activités chimiques, ce secteur est principalement représenté dans les régions de Bordeaux, Mont-de-Marsan, Dax, Bergerac, Sarlat, Toulouse, Albi, et Limoux (avec un effectif compris entre 500 et 1 000 salariés par arrondissement).

3° - La construction mécanique : Carte III - 18

(43 000 emplois dans le Sud-Ouest en 1975)

Le Sud-Ouest apparaît comme une région exportatrice de matériel de bureau (en particulier l'établissement I.B.M. de Montpellier) et importatrice de machines outils diversifiées. Pour les appareils mécaniques et les machines, la situation et la position concurrentielle doivent être examinées par types de productions si bien qu'il est difficile de donner une appréciation globale du sens et de l'importance de l'évolution des échanges à fortiori si ces activités sont inscrites dans une stratégie mondiale (ce qui est le cas de certaines productions : matériel de bureau par exemple).

La construction mécanique se rencontre essentiellement dans les grandes villes des régions du Sud-Ouest : Bordeaux, Pau, Tarbes, Toulouse, Béziers, Montpellier et Nîmes (plus de 1 000 salariés). Moins fortement représentatifs de ce secteur, apparaissent les arrondissements de Périgueux, Marmande, Nérac, Agen, Villefranche, Castres, Foix et Alès (500 à 1 000 employés).

4° - La construction électrique et électronique : Carte III - 19

(24 000 emplois dans le Sud-Ouest en 1975)

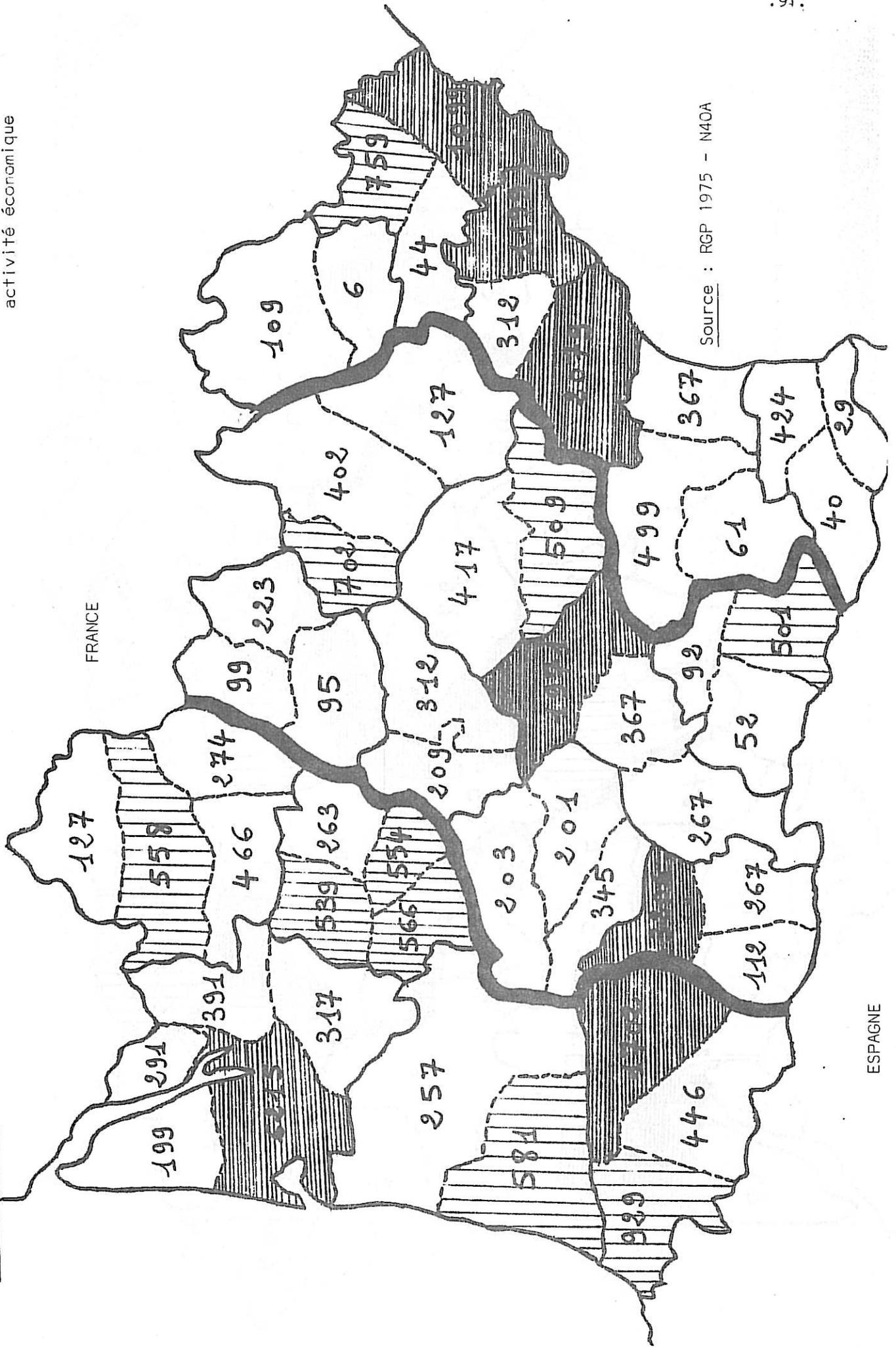
La construction électrique semble pouvoir permettre un développement des relations avec le Sud-Ouest à l'avantage de l'Espagne alors qu'en ce qui concerne les productions électroniques, le Sud-Ouest français apparaît plutôt fournisseur de l'Espagne (liaisons complémentaires à l'avantage des régions pyrénéennes françaises). Ces activités sont principalement représentées dans les arrondissements suivants : Bordeaux, Tarbes, Montauban, Toulouse et Montpellier (plus de 1 000 salariés par arrondissement). De plus, des effectifs compris entre 500 et 1 000 salariés se rencontrent dans les régions de Bayonne, Pau, Argelès-Gazost, Bagnères-de-Bigorre, Muret, Alès, Nîmes et Cahors.

5° - Construction navale, aéronautique et armement : Carte III - 2

(40 000 emplois dans le Sud-Ouest en 1975)

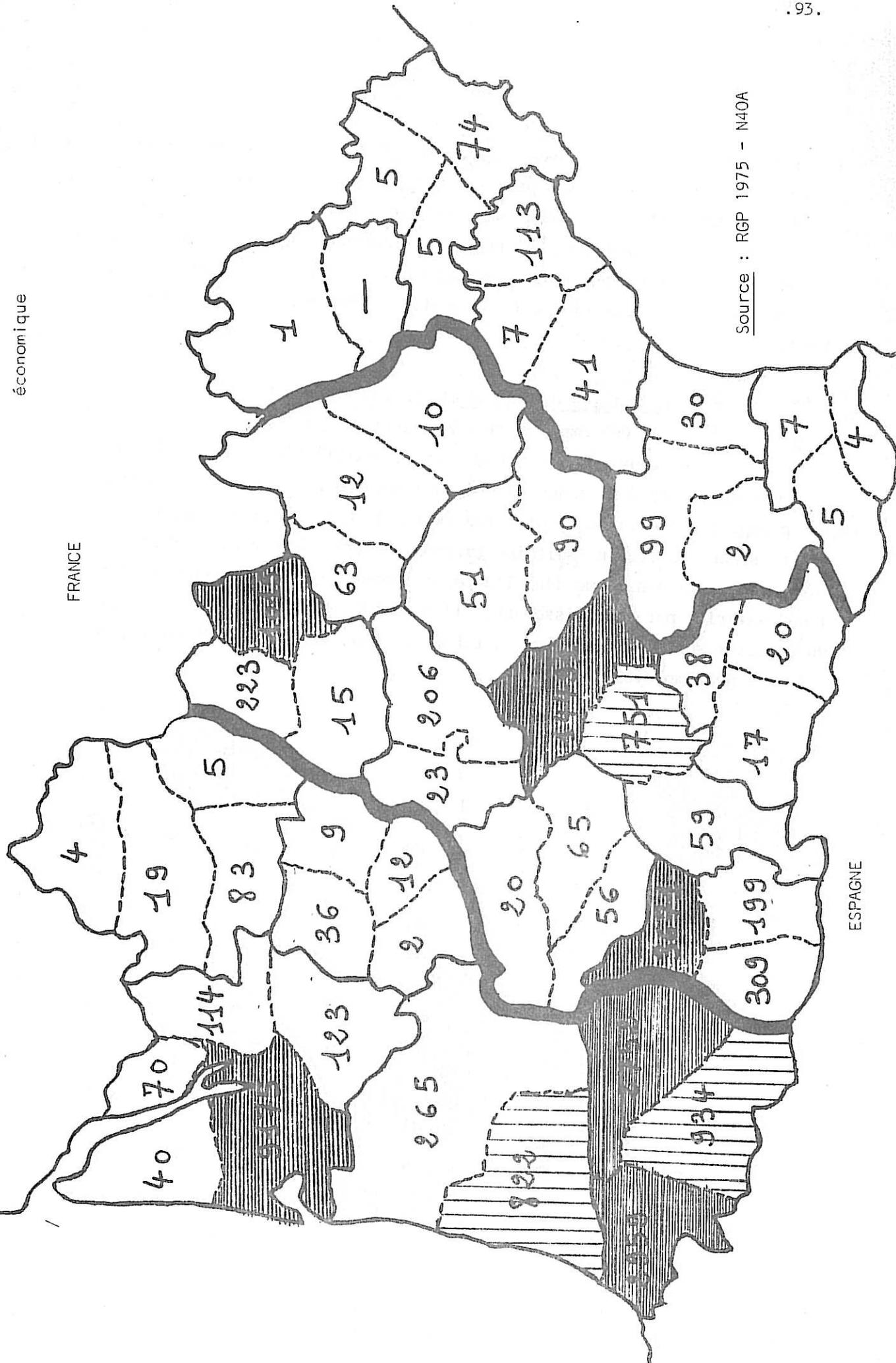
C'est surtout le secteur aéronautique qui est le mieux implanté dans les régions du Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées essentiellement).

- Actifs ayant un emploi par activité économique



Source : RGP 1975 - N40A

FRANCE



ESPAGNE

Source : RGP 1975 - N40A

Des relations de sous-traitance existent et peuvent se développer avec l'Espagne qui participe à des projets multinationaux européens à l'heure actuelle. Sont particulièrement concernés par ce type d'activités, les arrondissements de Bordeaux, Bayonne, Pau, Tarbes (Arsenal), Toulouse et Bigac. Puis viennent des arrondissements qui occupent un effectif salarié moindre dans ce secteur (500 à 1 000 unités) : Dax, Oloron-Sainte-Marie et Muret.

6° - Industries du papier et du carton : Carte III - 21
(13 000 emplois dans le Sud-Ouest en 1975)

Ce secteur peut connaître une intensification des liaisons économiques entre les deux zones en présence (cependant pour le papier carton, les perspectives paraissent plus incertaines). Ces activités sont bien implantées dans la région Aquitaine (arrondissements de Bordeaux, Mont-de-Marsan, Sarlat) ainsi que dans l'arrondissement de Saint-Gaudens (plus de 1 000 salariés par arrondissement). Il apparaît ensuite des régions employant un effectif salarié moins élevé : Libourne, Dax, Toulouse et Saint-Giron (500 à 1 000 employés).

III - SYNTHESE REGIONALE : LES "ZONES CRITIQUES" FACE A L'ADHESION DE L'ESPAGNE A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Le regroupement des cartes présentées ci-dessus permet de classer les différentes zones du Sud de la France par référence aux concurrences espagnoles prévisibles.

Comme il serait trop aléatoire d'avancer des analyses d'impact régional en chiffres absolus, tant en terme d'emploi que de production, les cartes qui suivent n'ont pour ambition que de proposer une gradation dans l'ampleur des conséquences à attendre de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne.

En ce qui concerne l'industrie, l'indicateur considéré est l'emploi salarié, les ajustements sectoriels se traduiront immédiatement par des réductions ou des progressions d'effectifs employés.

Pour l'agriculture, l'indicateur retenu est la production agricole finale. En effet des réductions de quantités livrées ou de prix ne se traduiront pas immédiatement par un exode rural accru. La première conséquence sera d'abord une baisse du revenu régional.

Dans chaque cas, deux cartes ont été construites :

- l'une en %, indiquant la proportion de l'indicateur considéré affectée par l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne ;
- l'autre en valeur absolue pour rappeler l'ordre de grandeur de l'indicateur considéré.

En effet une zone à faible emploi industriel, ou faible valeur de production agricole, peut présenter un fort pourcentage d'activités affectées et réciproquement. Les deux cartes s'éclairent donc mutuellement.

A/ LES ZONES CRITIQUES EN TERME D'EMPLOI INDUSTRIEL

Les activités industrielles du Sud-Ouest français ont été regroupées en trois sous ensembles, par référence aux analyses présentées dans la deuxième partie de ce rapport, toujours dans la perspective d'adhésion de l'Espagne à la C.E.E. : (Nomenclature 40 A de l'INSEE).

- Secteurs potentiellement "concurrents" :
 - . textile-habillement
 - . cuir et chaussure
 - . bois, meuble et industries diverses

- Secteurs potentiellement "complémentaires"
 - . chimie de base, fibres artificielles et synthétiques
 - . papier et carton
 - . caoutchouc et matières plastiques
 - . construction mécanique
 - . construction électrique et électronique
 - . construction navale, aéronautique et armement

- Secteurs non directement impliqués
 - . minerais et métaux ferreux et non ferreux
 - . verre
 - . matériaux de construction et minéraux divers
 - . fonderie et travail de métaux
 - . automobiles et autres matériels de transport terrestre
 - . imprimerie presse et édition.

Les disponibilités statistiques (Recensement général de population de 1975) permettent de présenter des résultats par arrondissement.

1°/ - La carte n° III-22, établie en pourcentage de l'emploi industriel par zone, fait apparaître :

- par des points, les arrondissements où dominent les activités potentiellement concurrentes ;
- par des rayures les arrondissements où dominent les activités potentiellement complémentaires.

Dans chaque cas les zones les plus foncées indiquent que plus de 50 % des emplois industriels sont concernés.

Ainsi ressortent les plus négativement (du Nord au Sud et d'Ouest en Est) les arrondissements * de :

- Nontron (24)
 - Périgueux (24)
 - Langon (33)
- } en Aquitaine

* Suivis du numéro du département correspondant.

- Montauban (82)
 - Millau (12)
 - Castres (81)
 - Pamiers (09)
 - Foix (09)

} en Midi-Pyrénées

- Florec (40)
 - le Vigan (30)
 - Limoux (11)
 - Cénet (66)

} en Languedoc-Roussillon

et les plus positivement les arrondissements de :

- Sarlat (24)
 - Bergerac (24)
 - Bordeaux (33)
 - Bayonne (64)

} en Aquitaine

- Figeac (46)
 - Toulouse (31)
 - Argeles gazost (65)
 - Bagnères de Bigorre (65)
 - Saint-Girons (09)

} en Midi-Pyrénées

Aucun arrondissement en Languedoc-Roussillon.

2°/ La carte n° III-23 établie en chiffres absolus et avec les mêmes gradations graphiques (points : concurrence ; traits : complémentarité) indique pour chaque arrondissement, le nombre d'emplois concernés positivement ou négativement avec l'échelle suivante :

- en foncé : plus de 5000 emplois concernés ;
- en clair : de 1 000 à 5 000 emplois concernés ;
- en blanc : moins de 1 000 emplois concernés.

Ressortent dans les plus négativement les arrondissements de :

- Périgueux (24)
 - Bordeaux (33)
 - Dax (40)
 - Pau (64)

} en Aquitaine

- Castres (81) } en Midi-Pyrénées
- Toulouse (31) }

- Nimes (30) en Languedoc-Roussillon

et positivement ceux de :

- Bordeaux (33) } en Aquitaine
- Pau (64) }
- Bayonne (64) }

- Toulouse (31) } en Midi-Pyrénées
- Tarbes (65) }

- Montpellier en Languedoc-Roussillon

Ainsi, les trois zones les plus denses en terme d'emploi industriel : Bordeaux, Toulouse et Pau se retrouvent dans les deux classements, ce qui n'est pas surprenant étant donnée la variété des activités qui y sont représentées.

Globalement ces deux cartes font donc ressortir la diversité des situations industrielles dans le Sud-Ouest français, et les nuances dont on doit assortir tout jugement sur les chances et les risques de l'élargissement de la C.E.E., encore que les effets négatifs résultant de concurrences pré-existantes seront toujours plus rapides que les gains potentiels, nécessitant un effort de conquête des marchés extérieurs.

B/ LES ZONES CRITIQUES EN TERME DE PRODUCTION AGRICOLE

Sur le plan agricole, la situation est beaucoup plus simple. Les productions méditerranéennes sont indéniablement menacées, à des degrés divers, par la concurrence espagnole. Les productions tempérées, pour leur part, déjà très soutenues par la politique agricole commune, n'ont pas d'amélioration substantielle à recevoir du seul fait de l'adhésion de l'Espagne à la C.E.E. Le bilan global ne peut donc qu'être apprécié négativement.

Les disponibilités statistiques (comptes départementaux de l'agriculture du S.C.E.E.S. pour 1979) ne permettent de présenter des résultats que par département.

1°/ La carte n° III-24 permet ainsi de classer les départements selon le degré de "méditerranéité" de leur production agricole.

- Viennent en tête avec plus de 90 % de la production agricole finale (toujours d'Ouest en Est) les Pyrénées orientales, l'Hérault, le Vaucluse, le Var et les Alpes-Maritimes ;

- puis dans la tranche 80 à 90 % l'Aude, le Gard et la Haute Corse, auxquels on doit encore ajouter la Gironde, bien que la nature viticole de cette dernière orientée vers les A.O.C. ne présente pas les mêmes inquiétudes ;

- dans les tranches 60-80 % et 40-60 % on trouve encore respectivement un et quatre départements : Bouches du Rhône d'une part, Lot, Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence, Corse du Sud d'autre part.

- Les autres départements sont moins concernés, particulièrement pour les quatre qui n'excèdent pas 20 % de produits méditerranéens : Landes, Pyrénées Atlantiques, Haute-Pyrénées et Ariège.

2°/ La carte n° III-25 vient confirmer une observation fondamentale déjà faite précédemment : les productions méditerranéennes menacées représentent une valeur très supérieure en chiffres absolus, aux productions tempérées qui sont en meilleure position.

Ainsi voit-on que les productions méditerranéennes dépassent :

- 2 milliards de francs en Gironde et dans l'Hérault ;
- 1,5 " " " dans l'Aude, le Gard, le Vaucluse ;
- 1 " " " dans les Pyrénées orientales, les Bouches du Rhône et le Var ;
- 0,5 " " " en Dordogne dans le Lot et Garonne et les Alpes Maritimes ;

alors que les productions tempérées n'excèdent seulement que :

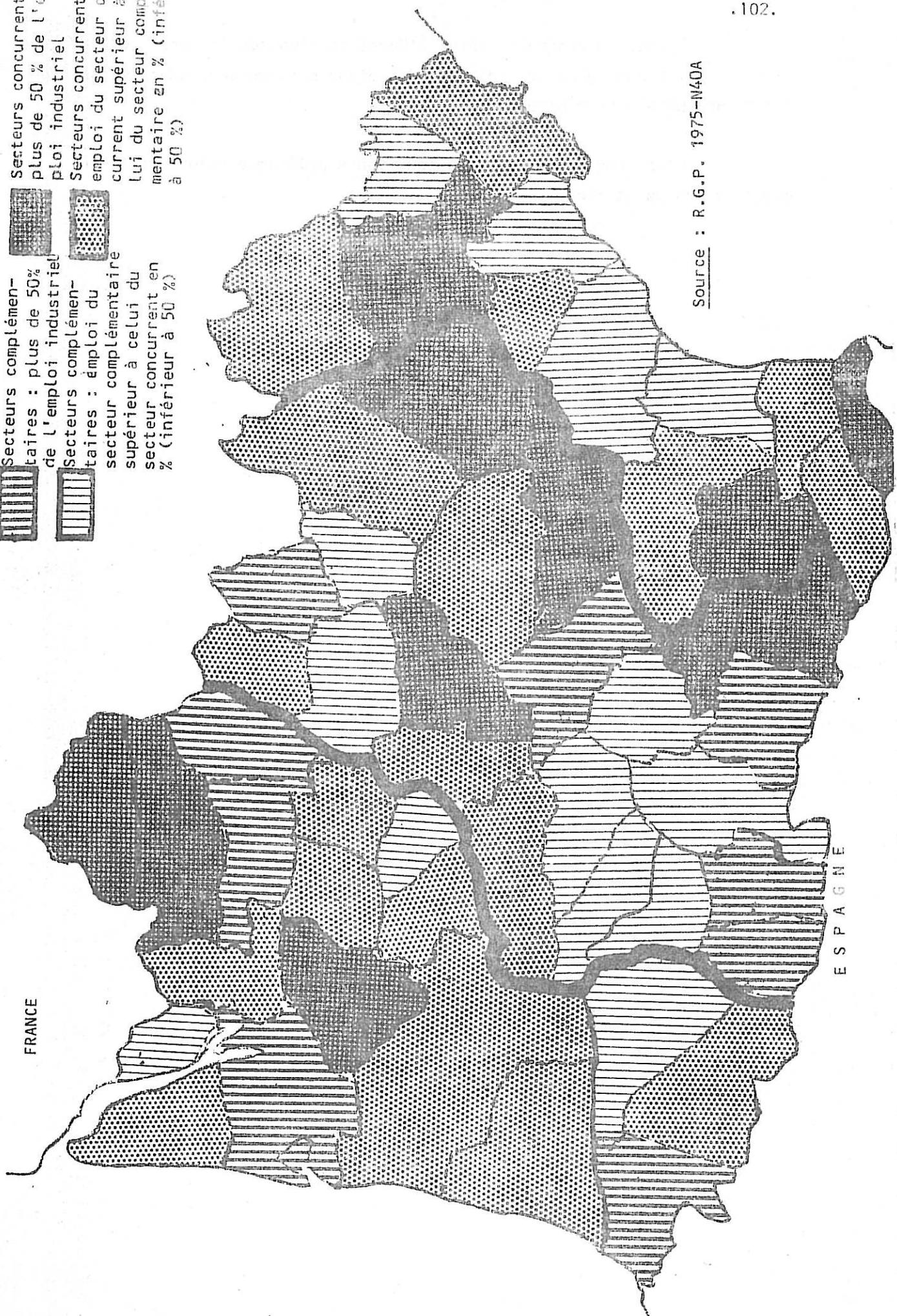
- 1,5 " " " dans un seul département : les Pyrénées Atlantiques ;
- 1 " " " dans six autres : Dordogne, Landes, Lot et Garonne, Gers, Haute-Garonne et Aveyron
- 0,5 " " " en Gironde, Hautes-Pyrénées, Tarn et Garonne, et Tarn.

Ainsi, le contraste entre l'Ouest et l'Est de la zone étudiée s'accuse-t-il d'Aquitaine et Midi-Pyrénées d'une part en Languedoc -Roussillon et Provence-Côte d'Azur d'autre part.

C'est une donnée de base pour toute politique volontariste en faveur du Sud de la France.

Répartition par arrondissements de l'emploi industriel en secteurs concurrents et complémentaires des régions du Grand Sud-Ouest (en pourcentage)

-  Secteurs complémentaires : plus de 50% de l'emploi industriel
-  Secteurs complémentaires : emploi du secteur complémentaire supérieur à celui du secteur concurrent en % (inférieur à 50%)
-  Secteurs concurrents : plus de 50% de l'emploi industriel
-  Secteurs concurrents : emploi du secteur concurrent supérieur à celui du secteur complémentaire en % (inférieur à 50%)

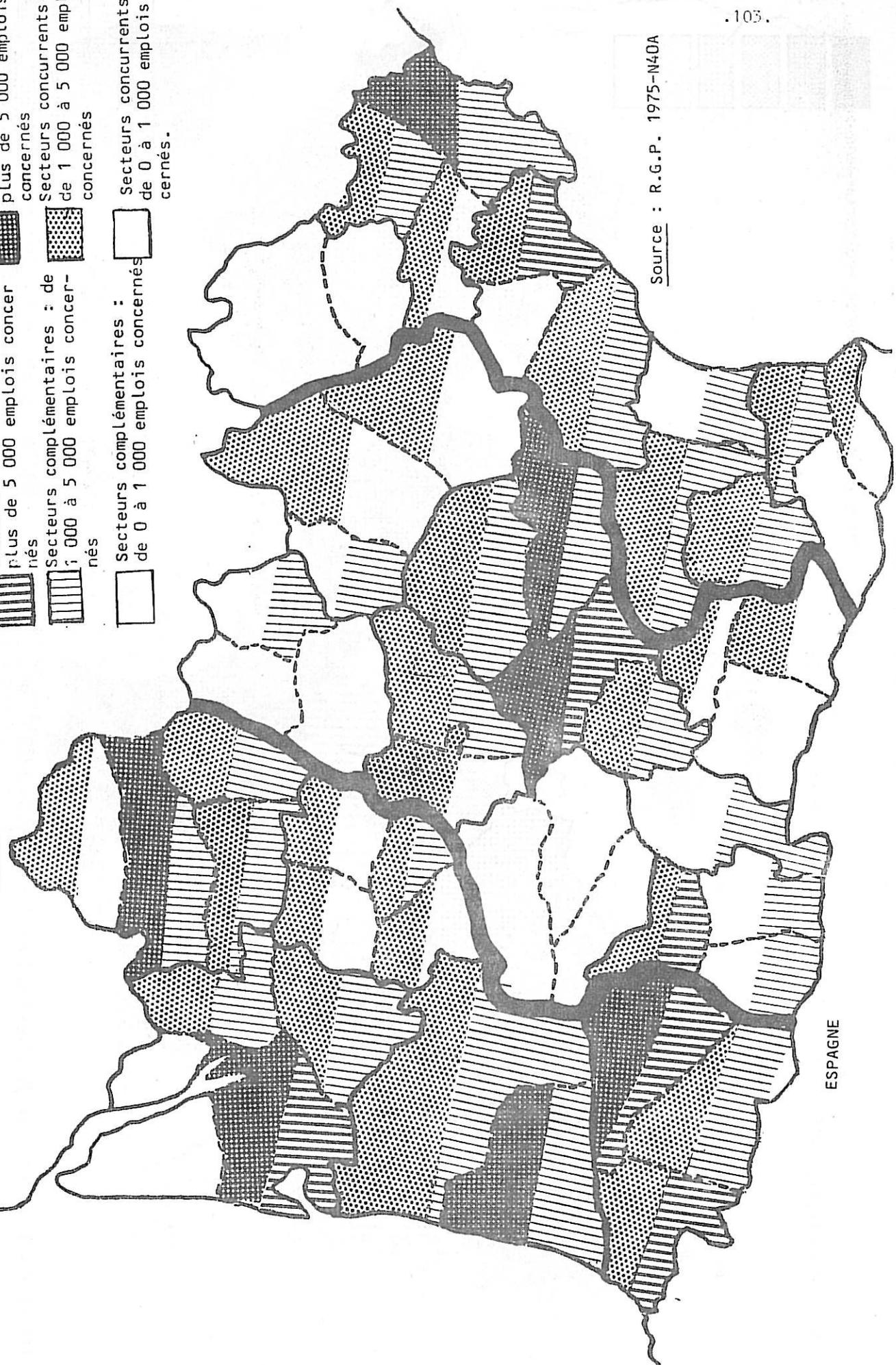


Source : R.G.P. 1975-N40A

Répartition par arrondissements de l'emploi industriel en secteurs concurrents et complémentaires des régions du Grand Sud-Ouest.

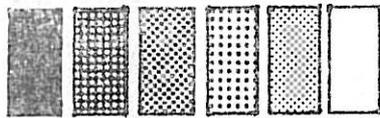
- Secteurs complémentaires : plus de 5 000 emplois concernés
- Secteurs complémentaires : de 1 000 à 5 000 emplois concernés
- Secteurs complémentaires : de 0 à 1 000 emplois concernés
- Secteurs concurrents : plus de 5 000 emplois concernés
- Secteurs concurrents : de 1 000 à 5 000 emplois concernés
- Secteurs concurrents : de 0 à 1 000 emplois concernés.

FRANCE



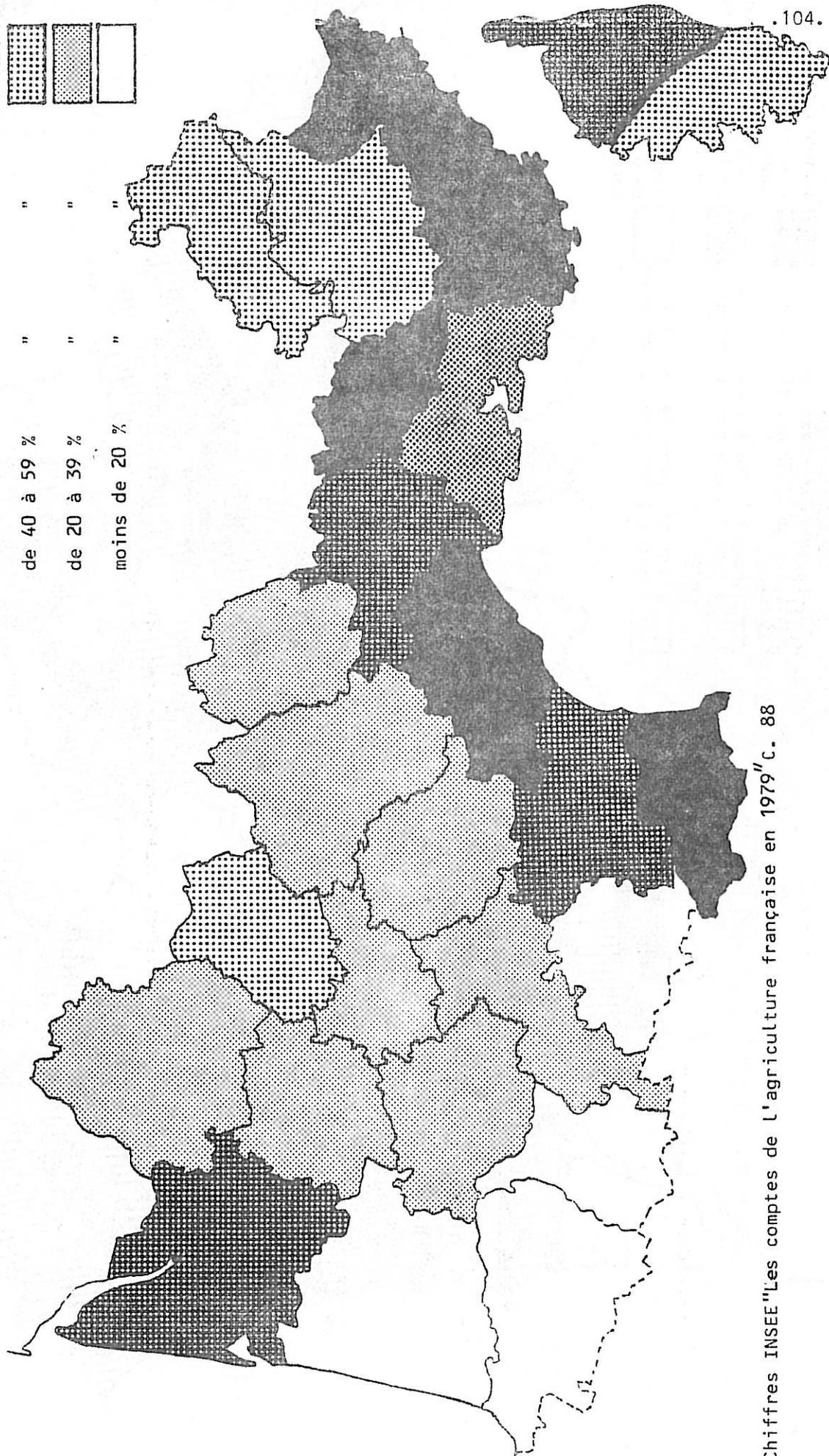
ESPAGNE

Source : R.G.P. 1975-N40A



Plus de 90 % de produits méditerranéens :

de 80 à 90 %	"	"
de 60 à 79 %	"	"
de 40 à 59 %	"	"
de 20 à 39 %	"	"
moins de 20 %	"	"



Chiffres INSEE "Les comptes de l'agriculture française en 1979" c. 88

Produits méditerranéens :

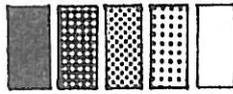
P.A.F. > 2 milliards de F.

1,5 < P.A.F. < 2 milliards de F.

1 < P.A.F. < 1,5 milliard de F.

0,5 < P.A.F. < 1 milliard de F.

P.A.F. < 0,5 milliard de F.



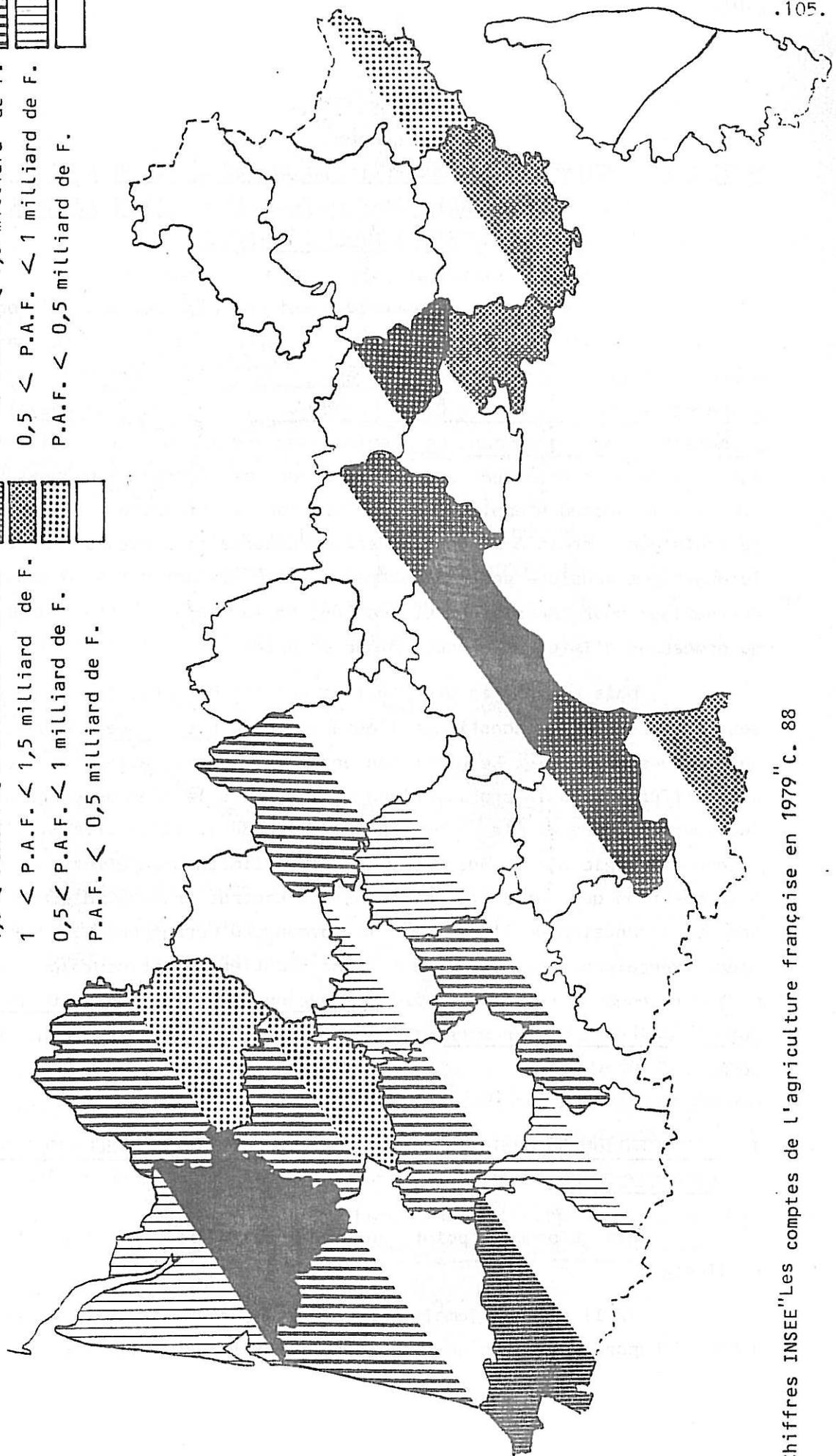
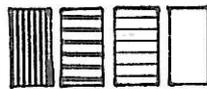
Produits tempérés :

P.A.F. > 1,5 milliard de F.

1 < P.A.F. < 1,5 milliard de F.

0,5 < P.A.F. < 1 milliard de F.

P.A.F. < 0,5 milliard de F.



SECTION IV - ORIENTATIONS D'UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR LE GRAND SUD-OUEST FRANCAIS DANS LA PERSPECTIVE D'ADHESION DE L'ESPAGNE A LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Le bilan et les perspectives qui ont été tracés de l'économie du Sud-Ouest français ^{face} à l'adhésion de l'Espagne à la Communauté, conduisent à présenter quatre grands axes pour une politique volontariste visant à préparer les régions du Sud de la France aux conséquences du nouvel élargissement du Marché commun. Le premier concerne le contexte réglementaire des politiques économiques qui influent sur les échanges Sud-Ouest/Espagne/C.E.E. ; le second s'applique au renforcement d'infrastructures de base ; le troisième a trait à la réorientation de certains secteurs productifs ; le quatrième consiste enfin à mettre en place des activités de service aux entreprises pour concrétiser et accélérer régionalement cette nouvelle étape du processus d'intégration économique européen.

Mais on doit encore préciser que les orientations proposées n'ont pas la prétention de constituer l'essence d'un plan global de développement du Sud-Ouest français. Ce n'est pas en effet l'objet de la présente étude, à la différence de la problématique retenue pour le plan décennal du Grand Sud-Ouest préparé et mis en oeuvre sous l'égide de la D.A.T.A.R. L'Institut d'Economie Régionale du Sud-Ouest entend se limiter, en effet, à répondre à la question qui lui a été posée dans son contrat triennal d'études : "l'impact de l'adhésion de l'Espagne à la Communauté Européenne sur certaines régions françaises, notamment ses régions frontières continentales". Autrement dit, nous ne considérons ici le développement du Sud-Ouest français que par référence à l'Espagne et à son intégration économique dans le marché commun.

I - L'ADAPTATION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE REGISSANT LES ECHANGES SUD-OUEST/ESPAGNE/C.E.E.

Sur ce premier point, une double asymétrie doit être d'emblée soulignée :

1/ Il ne faut jamais perdre de vue, tout d'abord, que si de pays à pays l'Espagne présente une structure moins industrialisée et développée

que celle de la France et de la moyenne communautaire actuelle, dans les régions frontalières continentales la situation inverse prévaut entre le Sud-Ouest de la France et le Nord de l'Espagne ;

2/ Or, en second lieu, dans le contexte douanier actuel la position est très différente sur :

. les produits industriels, pour lesquels l'Accord commercial de 1970 a déjà largement ouvert les frontières de la Communauté, alors que le marché intérieur de l'Espagne reste encore fortement protégé, surtout pour les biens de consommation et les produits à forte valeur ajoutée de façon plus générale. ;

. les produits agricoles, avec des productions méditerranéennes du Sud de la France encore abritées d'une concurrence espagnole qui, dans l'état actuel du marché ne pourrait qu'entraîner des nouveaux déséquilibres sur des produits peu, ou mal, organisés.

C'est donc là, pour le Grand Sud-Ouest, la toile de fond des négociations à venir.

A/ LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DES ECHANGES INDUSTRIELS

Conçu dans une période de forte croissance économique et donc d'élargissement des marchés, l'Accord commercial de 1970 n'a pas pris la précaution de lier ouverture des frontières de la C.E.E. et rapprochement des conditions de concurrence.

En conséquence, dans les secteurs où les coûts de main-d'oeuvre (au minimum de 30 % inférieurs du côté espagnol par rapport au Sud-Ouest français, en incluant les effets de la politique sociale et fiscale) compensent, et au delà, une productivité apparente du travail généralement plus faible en Espagne, la pénétration des productions espagnoles sur le marché français et européen a eu au moins trois séries d'effets :

1/ accélération du repliement de secteurs d'activités traditionnels dans le Sud-Ouest, à fort coefficient de main d'oeuvre : chaussure, confection, ameublement ;

2/ spécialisation du Sud-Ouest français, par référence à l'Espagne dans des productions à faible intensité de main-d'oeuvre (ce qui réduit l'emploi, sur une zone où le chômage est pourtant supérieur aux moyennes nationales et communautaires) dans des secteurs de complémentarité tels ceux de la chimie, de la filière bois papier, ou plus récemment de l'aéronautique et des constructions électriques et électroniques ;

3/ freinage, voire blocage total, des effets multiplicateurs d'emploi attendus dans la région à partir des implantations de firmes multinationales enregistrées pendant la décennie soixante, du fait de la "migration" vers l'Espagne des flux de sous-traitance.

On trouve là un processus "classique" de nouvelle division internationale du travail, et le Sud-Ouest français toujours par référence à la seule économie espagnole, perdant ^{du terrain} du fait des "avantages comparatifs" dans les productions de main-d'oeuvre aurait dû, ou devrait, trouver des compensations dans des créneaux à plus forte intensité capitaliste et d'une plus haute technologie. Mais précisément, si les pertes d'activités ont bien été enregistrées, les gains de développement escomptés sont moins évidents, et ceci pour au moins trois raisons :

1/ en premier lieu, le contexte international a changé et les taux de croissance attendus ont été freinés ou différés (cf. par exemple les prévisions des plans chimie et mécanique...) ;

2/ en second lieu, le Sud-Ouest, région périphérique à l'échelle communautaire, avait connu le développement d'activité de "second niveau", qui glissent vers de nouvelles "périphéries" (telle l'économie espagnole ou le Tiers-Monde) sans être remplacées par les activités de "premier niveau" qui restent dans les régions centres du coeur industriel de l'Europe, de l'Amérique du Nord ou du Japon ;

3/ en troisième lieu, le marché espagnol, malgré sa proximité géographique est resté, jusqu'à présent, protégé et donc fermé pour d'éventuelles exportations du Sud-Ouest dans des créneaux spécialisés (asymétrie de l'Accord de 1970).

La leçon à tirer est donc, puisqu'il apparaît impossible de revenir en arrière, au moins que, pour les négociations à venir et la phase transitoire du nouvel élargissement de la Communauté, des précautions soient prises de façon à assurer aux entreprises du Sud-Ouest :

- le maintien des dernières protections existantes, tant que les écarts les plus patents dans les conditions de concurrence (fiscalité, charges sociales en particulier) ne se seront pas réduits ;

- l'assurance d'une réciprocité d'ouverture des marchés dans les secteurs de complémentarité (déjà cités, auxquels il faut encore ajouter ici, les industries alimentaires).

Le même raisonnement est à tenir pour un secteur d'activité important dans le Sud-Ouest, et qui ne ressort pas de l'industrie stricte sensu : celui des transports routiers. Les entreprises régionales, encore de petites dimensions par rapport à leurs homologues du Nord de l'Espagne, sont, de plus, pénalisées par les réglementations en vigueur : salaires et charges sociales, mais aussi conditions de travail, normes techniques et de sécurité, etc... Si l'on ne veut pas que le développement attendu du transit routier en direction de l'Espagne et de la Communauté échappe complètement aux transporteurs du Sud-Ouest, un rapprochement des politiques nationales dans ce secteur apparaît urgent et essentiel.

B/ LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DES ECHANGES AGRICOLES

En matière agricole, la situation est fort différente. Le constat déterminant que l'on doit faire est le suivant.

Les productions du Sud-Ouest de type tempéré qui offrent de bonnes perspectives vers l'Espagne (céréales, viande, produits laitiers), sont déjà celles qui bénéficient actuellement, de par les règlements communautaires en vigueur des meilleures garanties de débouchés et de prix. Par rapport à la situation actuelle, ces opportunités nouvelles ne sont pas déterminantes par conséquent : avec ou sans l'Espagne dans la Communauté, la production de maïs dans le Grand Sud-Ouest peut se développer ; avec ou sans l'Espagne dans la Communauté l'élevage bovin (veaux principalement) continue.

de progresser ; avec ou sans l'Espagne dans la Communauté le marché régional du lait reste ouvert, car dans un sous-secteur structurellement excédentaire à l'échelle du marché commun dans son ensemble, la production reste localement inférieure aux besoins de consommation courante et des industries dérivées. Il n'en reste pas moins qu'à terme l'élargissement du marché par l'adhésion de l'Espagne est une garantie supplémentaire et que, pour des raisons de proximité géographique, des gains différentiels de prix à l'avantage du Sud-Ouest sont susceptibles de se former, au delà des prix garantis européens.

Mais les productions du Sud-Ouest de type méditerranéen sont dans une situation bien différente. De nature beaucoup plus spéculative, elles ne connaissent ni la même organisation, ni les mêmes garanties de débouchés et de prix. Elles restent actuellement protégées de la concurrence extérieure :

- par les calendriers nationaux d'importation pour les fruits et légumes :
- par la législation sur les autorisations de coupage pour les vins de consommation courante.

Il est donc essentiel qu'un éventuel élargissement du marché par la levée de ces limitations aille de pair avec une organisation efficace des dits marchés : système de prix minima, coordination régionale des calendriers de production, ouverture des potentialités de marché dans l'Europe du Nord (question des droits sur les vins...). Autrement, l'élargissement de la C.E.E. paraîtra inacceptable dans le Grand Sud-Ouest, car seront ainsi menacées :

- non pas, comme on le prétend parfois loin de la région, des producteurs "marginaux", peu compétitifs et aux revenus faibles ;
- mais au contraire les agriculteurs les plus entreprenants, aux revenus d'exploitation par actif comme par hectare les plus élevés...
- ... et sans possibilité immédiate de reconversion vers des productions de type tempéré (maïs irrigué, élevage par exemple), à moins d'accepter une réduction brutale de l'emploi agricole et un triplement de la superficie moyenne des exploitations, dévitalisant des zones entières.

où campagnes et villes reposent sur une agriculture intensive : littoral du Languedoc, vallées de la Garonne et de ses affluents.

C/ AUTRES ASPECTS REGLEMENTAIRES

Pour ce qui ne concerne pas directement les échanges industriels et agricoles, les aspects réglementaires concernant d'autres secteurs d'activités du Sud-Ouest français par référence à l'Espagne ont :

- soit, déjà été évoqués : question des rapprochements dans la politique des transports ;
- soit, sont d'ores et déjà bien connus et en cours de négociation : droits de pêche maritime dans le golfe de Gascogne/Biscaye, où le problème essentiel vient de la disproportion flagrante dans le nombre de bâtiments de la flotte espagnole, comparée à celle de la France du Sud-Ouest
- soit, ne se posent pas véritablement dans la région, telle la question de la libre circulation des travailleurs, l'attraction du Sud-Ouest français étant faible désormais pour d'éventuels migrants en provenance d'Espagne et se limitant, en pratique, à des apports saisonniers dans l'agriculture et les services domestiques liés au tourisme.

II - LE RENFORCEMENT D'INFRASTRUCTURES DE BASE NECESSAIRES

En matière d'infrastructures, l'adhésion de l'Espagne à la C.E.E. est susceptible d'entraîner deux séries d'effets dans le Sud-Ouest français : le premier concerne l'intensification du trafic en matière de transports, le second résulte des reconversions à attendre dans le domaine agricole.

A/ LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

1/ Les centres de transit internationaux

Le développement des échanges entre l'Espagne et la C.E.E., nécessite la mise en oeuvre d'équipement supplémentaires pour assurer "l'éclatement" des marchandises entre les différents modes de transports (rail, route, ports maritimes...) et les services d'entreposage afférents.

Plusieurs projets et réalisations sont d'ores et déjà engagés et demandent à être soutenus dans le Sud-Ouest, le long des deux grands axes Nord-Sud :

- à l'Ouest : les équipements ferroviaires de la gare internationale de Hendaye, les zones de transit d Hendaye, Bayonne-Anglet et Bordeaux ;

- à l'Est : l'autoport du Boulou, la modernisation des équipements ferroviaires de Cerbère, les zones de transit de Perpignan et de Narbonne.

Dans ce domaine, une mention particulière doit être faite à une nécessaire coordination, à terme, des activités maritimes des trois ports voisins du golfe de Gascogne : Bordeaux, Bayonne et Bilbao. Le second en particulier risque de perdre, du fait de l'adhésion de l'Espagne à la C. E. E., l'activité d'exportation de maïs par voie maritime vers le Royaume-Uni et l'Irlande qui fonde actuellement une grosse part de son activité. Une spécialisation et une répartition des différents types de trafic devront donc être trouvées encouragées entre les trois ports.

2/ Le désenclavement du Sud-Ouest français

L'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté, va désenclaver le Sud-Ouest français. D'ores et déjà deux grandes liaisons autoroutières Nord-Sud-Ouest sont achevées ou en voie d'achèvement :

- Lyon } Nîmes, Montpellier, Narbonne, Perpignan à l'Est
- Marseille }
- Paris, Poitiers, Bordeaux, les Provinces basques à l'Ouest,

auxquelles on peut encore ajouter un axe routier traditionnel, mais au fort trafic, suivant la Nationale 20 : Paris-Limoges-Cahors-Toulouse Foix.

Cependant, les liaisons transversales accusent un retard certain. L'axe autoroutier Bordeaux-Toulouse-Narbonne est très avancé, mais il est le seul. La liaison Bayonne-Pau-Toulouse, dans la partie occidentale du Piémont pyrénéen, est programmée, mais tout juste engagée.

Restent donc à promouvoir, si l'on veut que le Sud-Ouest ne soit pas qu'une zone de transit, et que la région toute entière puisse bénéficier du désenclavement :

. le raccordement des centres isolés vers l'un des grands axes précités : la grande transversale Est-Ouest (Bordeaux-Toulouse-Narbonne) en tout premier lieu ;

. mais on peut envisager aussi, une autre liaison intra-régionale Nord-Ouest/Sud-Est en bordure du Massif central. Des villes secondaires qui jouent le rôle, dans leur "pays", de centres d'animation essentiels pour éviter une dévitalisation plus grave encore de la zone considérée, seraient ainsi mises en relation dans un ensemble qui dispose d'atouts certains, tant sur le plan du potentiel touristique, que sur celui d'une agriculture de qualité et d'une tradition industrielle confirmée, liée à de bonnes ressources hydrauliques.

B/ LES RECONVERSIONS DANS LE DOMAINE AGRICOLE

Les nouvelles conditions d'approvisionnement et de débouchés qui prévaudront, au sein du marché commun agricole, du fait de l'adhésion de l'Espagne à la C.E.E. tendent à engendrer - comme on l'a dit précédemment des reconversions dans le Grand Sud-Ouest de la viticulture courante et de certaines spéculations fruitières et légumières vers le maïs, les plantes fourragères et l'élevage.

Dans tous les cas, seront nécessaires, pour limiter la perte de revenu à l'hectare et maintenir un revenu par actif constant sur des superficies moyennes accrues :

- de bonnes conditions hydrauliques (drainage et plus encore irrigation) ;
- un élargissement des structures d'exploitation.

En matière d'infrastructure, ce sont donc les travaux d'hydrauliques et le remembrement des terres qui constituent les deux orientations de base. Mais il est à noter sur ce point que si, en ce qui concerne le remembrement, le Grand Sud-Ouest accuse un retard certain par rapport à

moyenne nationale française (13 % de la S A U remboursée en Aquitaine au 1er janvier 1979, 7,5 % en Midi-Pyrénées et 4 % seulement dans le Languedoc-Roussillon contre 30 % dans la France entière), dans le domaine des travaux hydrauliques le Sud-Ouest a depuis longtemps bénéficié de priorités de la part des autorités françaises, ce que le plan décennal est venu confirmer en précisant que, dès 1980, la moitié des crédits nationaux consacrés à la maîtrise de l'eau sera localisée dans le Sud-Ouest, ce qui permettra un doublement des crédits afférents dans la région d'ici 1982.

III - LES REORIENTATIONS DANS LES ACTIVITES PRODUCTIVES

A/ EN CE QUI CONCERNE LES PRODUCTIONS AGRICOLES, les perspectives ont déjà été tracées dans les points précédents. L'idée force à retenir est qu'il n'y a pas, à court terme, de solution alternative qui permette de réorienter les exploitations agricoles tout en conservant le même revenu par hectare et la même capacité d'emploi agricole dans le Grand Sud-Ouest. Le maximum de précautions doit donc être pris, pour ne pas précipiter des désajustement qui pourraient être irréversibles, des productions "méditerranéennes" vers les productions "tempérées".

1/ La viticulture. Le dossier du vin est le plus préoccupant. Deux orientations de base sont à considérer.

Tout d'abord, le déséquilibre du marché consécutivement à l'adhésion de l'Espagne à la C.E.E., risquera d'être permanent dans les conditions actuelles de débouchés. Mais un élargissement de la consommation est toujours possible en Europe du Nord par correction des disparités fiscales discriminatoires pour le vin de table. Il existe donc des solutions vraiment communautaires et pas seulement régionales.

En second lieu, un autre risque est que l'arrivée des vins espagnols donne plus de chances d'adaptation aux exploitations viticoles de plaine, à fort rendement et faible qualité, du fait de nouvelles possibilités de coupage, qu'aux exploitations spécialisées qui se sont lancées dans un effort de valorisation de la production. Outre que la politique du FEOGA précédemment menée serait ainsi remise en cause, c'est la structure même du

vignoble qui serait modifiée, par effacement d'unités de dimension moyenne, alors que de récentes réussites commerciales (vins de Listel, vins du Minervois...) montrent qu'un créneau existe, axé sur des exigences de qualité.

2/ Les productions fruitières disposent de solides atouts "technologiques", mais des adaptations seront cependant à étudier pour les fruits à noyaux et le raisin de table avec de nouveaux calendriers de production : la concurrence sur les fruits au sirop ne permettant plus, en effet, d'offrir une solution alternative rentable à la vente en frais - bien que d'autres productions transformées conservent de bonnes perspectives : confitures, compotes à faible teneur en sucre etc...

3/ Les productions légumières nécessiteront une adaptation par spécialisation des productions : par espèces et dans le calendrier de mise en marché. Le Sud-Ouest français peut encore disposer de marges de rentabilité en développant la production sous serres non-chauffées, avantage appréciable par rapport aux zones plus septentrionales compte tenu du prix de l'énergie.

4/ L'élevage ovin n'est pas menacé dans le Grand Sud-Ouest par une production espagnole, elle même déficitaire. Mais il faut rappeler qu'il reste la clé du maintien d'une agriculture pastorale au Sud du Massif-Central seule chance pour éviter une dévitalisation complète de zones qui méritent, du fait de leurs attraits naturels, un effort de protection et de conservation à l'échelle de la Communauté.

5/ Le maïs, les protéagineux, les fourrages ne connaissent pas de problèmes de débouchés ni dans la C.E.E. à dix, encore moins à onze ou douze. La question reste pour ces productions d'intensifier la valorisation à l'hectare pour permettre le maintien d'un emploi minimum dans l'agriculture du Sud-Ouest. L'irrigation, l'encouragement de l'ensilage et des techniques de déshydratation etc... s'inscrivent dans cette perspective.

C/ L'élevage bovin et le lait. Il en est de même pour la filière élevage où l'orientation à retenir est d'améliorer la valorisation par l'aval, c'est-à-dire au stade de la transformation alimentaire. C'est dans ce secteur en effet que l'écart entre les potentialités du Sud-Ouest et l'appareil industriel existant est le plus marquant, contrastant avec la situation de la Bretagne par exemple.

B/ EN CE QUI CONCERNE LES SECTEURS INDUSTRIELS, la situation est beaucoup plus nuancée, et il faut se garder de toute généralisation précipitée. Toujours par seule référence à l'économie espagnole, l'industrie du Sud-Ouest se présente sur trois plans distincts.

1/ Il y a tout d'abord celui des petites et moyennes industries d'initiative locale qui sont dominantes dans des sous-secteurs traditionnels tels ceux du cuir, de l'habillement, du bois, de l'alimentaire. Pour elles, le maître mot est celui d'adaptation aux nouvelles conditions du marché : concurrences accrues pour les produits "de main-d'oeuvre", mais aussi débouchés nouveaux sur certains créneaux spécialisés.

L'orientation de base à promouvoir est donc l'aide de l'innovation sous toutes ses formes :

- actions de recherche-développement ;
- formation technique et commerciale ;
- services communs inter-entreprises ;
- financement à la "créativité" : par exemple sous la forme d'une incitative, d'avances remboursables, encore peu utilisées en matière de politique régionale.

Les nombreux petits centres industriels du Sud-Ouest sont autant de "cibles" où l'innovation doit être encouragée, profitant d'une évolution sensible des mentalités liée au renouvellement en cours des dirigeants d'entreprises. C'est là, la seule chance d'un maintien, et peut-être d'une revitalisation, de ce type d'entreprises dans le Sud-Ouest, face aux nouvelles concurrences de la "périphérie".

2/ Il y a ensuite les secteurs d'intérêt national qui bénéficient de complémentarités avec l'Espagne : chimie, papier, aéronautique, grandes industries alimentaires (par exemple produits laitiers). Les décisions dépassent le seul cadre régional du Sud-Ouest, même "Grand", et doivent s'inscrire dans une coopération transfrontalière pour développer de véritables plans de production. Des structures telles l'ADICSO⁽¹⁾ pour la chimie, ou d'autres formes de concertation régionale, sont à promouvoir en cherchant des partenaires outre-Pyrénées.

Dans ces secteurs où les coûts d'investissements sont très lourds, ce sont les moyens de financement qui font défaut. Non pas actuellement en possibilités de prêts : les fonds existent, mais compte tenu des taux d'intérêt en vigueur, apparaissant exorbitants - la bonification d'intérêts des emprunts paraît ici une méthode d'intervention, particulièrement justifiée.

3/ Reste enfin le cas des implantations d'entreprises multinationales, par référence à la nouvelle géographie industrielle de l'Europe : électronique, automobile, pharmacie, etc... Le Sud-Ouest doit être présenté comme une zone de transition vers un nouveau marché et, en tant que tel, offrir de bonnes conditions d'implantation, ce qui renvoie par exemple

- au taux de primes à l'investissement attribuées dans le Sud-Ouest ;
- à la préparation de zones industrielles bien desservies ;
- à l'environnement, au titre des services rendus aux entreprises : bureaux d'accueil et de promotion, etc...
- l'environnement culturel climatique et touristique étant déjà un des atouts majeurs de la région... même pour motiver des implantations industrielles comme l'ont montré des récentes enquêtes, faites par l'I.E.R.S.O., sur le sujet.

(1) ADICSO - Association pour le Développement des Industries Chimiques du Sud-Ouest

IV - LA PROMOTION D'ACTIVITES DE SERVICES NECESSAIRES AUX ENTREPRISES

Restent donc à soutenir, les entreprises du secteur "productif" par des services du "tertiaire supérieur" qui font défaut dans la région, même au niveau des grandes villes : Bordeaux, Toulouse, Montpellier...

Plusieurs axes peuvent être évoqués ici :

A/ D'abord, celui d'une liaison directe entre entreprises et équipes de recherches - universitaires pour l'essentiel dans le Sud-Ouest - qui jusqu'à présent n'ont entretenu que de lointains rapports - Une bonne formule serait celle de contrats d'études co-financés par les entreprises du secteur intéressé et les autorités responsables de la politique régionale.

B/ Le même montage est envisageable pour les actions de formation des cadres et d'animation, avec par exemple l'entrée en jeu du Fonds social européen.

C/ On peut envisager aussi la décentralisation dans le Sud-Ouest de services d'intérêt national ou communautaire dont la localisation dans la région serait un atout pour les entreprises qui s'y trouvent. Par exemple :

- des centres de documentation et des banques de données sur l'économie espagnole ;
- des services juridiques pour étudier les adaptations au droit communautaire des nouveaux adhérents ;
- un observatoire régional sur l'évolution des relations économiques pendant la période des négociations et la phase transitoire...

D/ Il faut rappeler encore, les orientations déjà évoquées concernant :

- les zones de transit international et leurs services afférents (télécommunications, banques, traduction, secrétariat, conseil douanier etc...)
- les services inter-entreprises visant à encourager l'innovation

- et aussi, le développement d'organismes professionnels pour prospecter les nouveaux marchés.

Sur ce dernier point, on peut rappeler l'expérience menée il y a une quinzaine d'années, non sans réussite semble-t-il, d'un système de bourses de fin d'étude destinées à des étudiants en économie et gestion pour faire une étude de marché à l'étranger sur le thème " ouvrons au Sud-Ouest les marchés extérieurs", qui pourrait être reprise et adaptée en direction de l'Espagne et du "Monde hispanique"...

Mais, pour terminer, nous voulons évoquer une orientation qui peut paraître banale, mais est en fait essentielle dans le contexte actuel : celle de l'encouragement de rencontres de toute nature qui peuvent être organisées de part et d'autre de la frontière, sous la forme de colloques, séminaires, journées d'études, visites bilatérales, co-publications, émissions de télévision en coproduction, échanges scolaires et universitaires etc...

Le Grand-Sud-ouest et l'Espagne sont voisins mais se connaissent en fait très mal. Les images qui prévalent de part et d'autre, sont défavorables : complexe de supériorité dans les deux sens (!), méfiance a priori vis à vis des nouveaux partenaires etc... Les responsables espagnols paraissent plus à l'aise à Bruxelles ou à Paris qu'à Bordeaux et Toulouse. Ceux du Sud-Ouest, sont mieux reçus en Andalousie qu'au Pays Basque.

La construction européenne a commencé par là, on le sait bien... l'élargissement aussi.

Bordeaux, Printemps 1981

ETUDES

parues à ce jour dans la série

"Documentation interne de la politique régionale dans la Communauté"

N° 1 - Avril 1978

"Cross-border Communications Study for the Londonderry and Donegal Area".
Summary report. (EN). 28 p.

N° 2 - Avril 1978

"Research Study into Provision for Recreation and Leisure in Areas affected
by oil-related industry in the Highlands and Islands of Scotland".
Summary report. (EN). 142 p.

N° 3 - Juillet 1978

"Stratégie du développement et région rurale.
Le cas du Sud-Est de la Belgique".
Rapport de synthèse. (FR). 104 p.

N° 4 - Août 1978

"Les travailleurs frontaliers en Europe".
Rapport de synthèse. (DA,DE,EN,FR,IT,NL). 44 p.

N° 5 - Octobre 1978

"Relocation of Economic Activities traditionally Located in the
Copenhagen Area".
Final report. (EN). 225 p.

N° 6 - Novembre 1978

"La desserte aérienne interrégionale en Europe".
Résumé du rapport 1ère phase. (FR). 52 p.

N° 7 - Janvier 1980

"Le rôle des activités tertiaires dans la politique régionale".
Résumés des études nationales et de leur étude comparative.
(DE,EN,FR). 117 p.

N° 8 - Février 1980

"La desserte aérienne interrégionale en Europe".
Résumé du rapport. (FR). 78 p.

N° 9 - Décembre 1980

"Les européens et leur région. Etude exploratoire sur la perception
des disparités socio-économiques". (DA,DE,EN,FR,IT,NL). 62 p.

N° 10 - Septembre 1981

"La mobilisation du potentiel indigène".
Rapport final. (DE,EN,FR).

N° 11 - Septembre 1981

"Appréciation des études d'évaluation de la politique régionale.
Etude comparative". Rapport final. (DE,EN,FR).

N° 12 - Octobre 1981

"L'élargissement de la Communauté Européenne : L'impact de l'adhésion
de l'Espagne sur certaines régions françaises, notamment ses régions
frontières continentales". Synthèse Générale. (EN,FR). 119 p.

Les signes abrégés DA, DE, EN, FR, IT et NL indiquent les langues dans
lesquelles les textes ont été publiés (danois, allemand, anglais, français,
italien et néerlandais).